

UN QUÉBEC
PLUS **VERT** ET PLUS **FIER**

STRATÉGIE DE GESTION DES DÉPENSES

RENSEIGNEMENTS
SUPPLÉMENTAIRES

BUDGET
DE DÉPENSES
2020-2021

VOL. 1



UN QUÉBEC
PLUS **VERT** ET PLUS **FIER**

STRATÉGIE DE GESTION DES DÉPENSES

RENSEIGNEMENTS
SUPPLÉMENTAIRES

Ce document ne répond pas au Standard sur l'accessibilité des sites Web.
Un service d'assistance pour consulter le contenu de ce document sera
cependant offert à toute personne qui en fait la demande en communiquant
au 418 643-1529 ou, par courriel, à l'adresse communication@sct.gouv.qc.ca

Photo de la couverture : Charlevoix ©TQ/Pierre Charbonneau

Stratégie de gestion des dépenses – Renseignements supplémentaires
Un Québec plus vert et plus fier
Budget de dépenses 2020-2021

Dépôt légal – Mars 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-86259-8 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-86260-4 (en ligne)

ISSN 2561-6315 (imprimé)
ISSN 2561-6323 (en ligne)



LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

Un Québec plus vert et plus fier

Plus que jamais, votre gouvernement est déterminé à placer vos besoins et vos priorités au cœur de son action. Forts d'un récent contexte économique favorable, nous agirons, en 2020-2021, avec la même détermination à accroître le niveau et la qualité des services qui vous sont destinés. La croissance des dépenses énoncée dans la Stratégie de gestion des dépenses 2020-2021, la deuxième que j'ai l'honneur de vous présenter, nous permettra d'en faire encore plus pour vous, le tout, en reflétant l'ambition du Québec en matière de réussite éducative, d'augmentation de la richesse, d'amélioration des soins de santé et de protection de l'environnement. Je suis fier des mesures que contient cette Stratégie pour en faire plus pour les citoyennes et les citoyens de même que pour la lutte contre les changements climatiques. Je suis également fier de la fonction publique qui veille, tous les jours, à l'atteinte des objectifs ambitieux que nous nous sommes donnés pour bâtir un Québec plus vert et plus fier.

De meilleurs services pour répondre aux besoins des citoyennes et des citoyens

L'éducation et l'enseignement supérieur figurent en tête de liste de nos priorités. C'est pourquoi la présente Stratégie prévoit une croissance considérable des dépenses pour ces secteurs, afin d'aller plus loin dans nos actions visant à favoriser la réussite éducative des jeunes et la diplomation, tant au secondaire et au collégial qu'à l'université.

Toujours déterminés à veiller au bien-être de la population, nous miserons sur une importante croissance des dépenses en santé afin de poursuivre nos efforts visant à augmenter l'accessibilité et la qualité des soins pour celles et ceux qui en ont besoin. Ainsi, nous favoriserons, pour les personnes les plus vulnérables, un accès plus rapide à des soins et un meilleur accompagnement, notamment par le renforcement du soutien à domicile et l'implantation de nouvelles places en centres d'hébergement.

Par ailleurs, ayant bien entendu les préoccupations de la population quant aux changements climatiques, nous avons fait une place majeure à cet enjeu dans la présente Stratégie de gestion des dépenses. Ainsi, la hausse des dépenses consacrées à l'environnement et aux changements climatiques connaîtra, dans la prochaine année, un niveau spectaculaire qui traduit bien notre ambition de bonifier les initiatives et les programmes d'aide destinés à la protection de l'environnement et, ainsi, de faire du Québec un leader en matière de question environnementale.

Inévitablement, la croissance des dépenses, pour la prochaine année, profitera également à tous les autres ministères, et ce, tant pour leur permettre de vous prodiguer de meilleurs services que pour soutenir la croissance normale des coûts.

Une saine gestion des dépenses et des effectifs et une meilleure présentation de l'information budgétaire

L'exercice financier 2020-2021 sera également l'occasion d'aller encore plus loin dans notre responsabilité de veiller à une saine gestion des dépenses de programmes et d'investir davantage dans les services vous étant destinés. Cela nous permettra aussi d'incarner, mieux que jamais, la performance, la transparence et l'efficacité. Les travaux d'optimisation de l'application de la Loi sur l'administration publique ont été bien amorcés, avec la révision des plans stratégiques des ministères pour y intégrer les priorités gouvernementales, arrimer leur durée au cycle électoral et rehausser leur qualité par des indicateurs de performance pertinents et des cibles ambitieuses basées sur les attentes de la population. En outre, le lancement du Tableau de bord de la performance des ministères permettra de suivre la performance des organisations en toute transparence au cours des prochaines années. De plus, parce que vous avez droit à de l'information claire et accessible, des efforts considérables seront consacrés à une meilleure présentation de l'information budgétaire, pour que les documents reflètent mieux la façon dont les fonds publics sont utilisés. Toujours dans le but de nous assurer que chaque dollar est bien investi, nous allons poursuivre nos efforts rigoureux en termes de révision des programmes.

Parce que notre ressource la plus importante est l'humain, nous entendons valoriser son expertise dans l'ensemble de nos actions. Ainsi, l'exercice financier 2020-2021 sera consacré aux travaux devant conduire au renouvellement des conditions de travail de l'ensemble du personnel des réseaux public et parapublic. Les offres patronales globales déposées par le gouvernement s'inscrivent dans une volonté de mettre en œuvre une approche innovante, notamment par la tenue de forums de discussion portant sur des problématiques précises, qui permettra de favoriser, au sein de l'exercice des négociations, une prise en compte à la fois des réalités des salariés ainsi que des enjeux et des besoins des citoyennes et des citoyens, particulièrement en santé et en éducation. Comme nous l'avons fait avec les médecins spécialistes, en 2019-2020, nous allons aussi revoir la rémunération des médecins généralistes pour optimiser la prise en charge des patients.

Les technologies de l'information et le processus d'acquisitions en pleine transformation

Durant la dernière année, nous avons amorcé des changements audacieux visant à optimiser nos processus d'achats regroupés et à moderniser la gestion de nos infrastructures technologiques. L'exercice 2020-2021 verra l'institution du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et d'Infrastructures technologiques Québec (ITQ). Le CAG permettra à l'État de mieux gérer ses achats regroupés, d'en accroître le volume et d'en maximiser les retombées.

Combinées aux mesures de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale, dont les travaux atteindront leur vitesse de croisière en 2020-2021, les activités d'ITQ auront pour effet de placer l'État québécois résolument au 21^e siècle, et ce, en rendant ses échanges avec les citoyennes et les citoyens plus conviviaux, de même qu'en rehaussant la sécurité de l'information.

Un PQI résolument orienté vers le développement durable

J'ai également le privilège de vous présenter la deuxième mouture du Plan québécois des infrastructures (PQI), qui prévoit, pour la décennie 2020-2030, des investissements jamais égalés auparavant, soit de 130,5 G\$. Cela représente une hausse de 15,1 G\$ ou 13,1 % par rapport au Plan précédent. Ces sommes importantes nous permettront de pallier à la vétusté de nos infrastructures, qu'il soit question d'éducation et d'enseignement supérieur, de santé et de services sociaux, de transports routiers ou de culture. De plus, pour 2020-2030, un volet s'impose plus que jamais : le transport collectif comme outil de lutte contre les changements climatiques et de la décongestion. En effet, nous confirmons notre volonté que les investissements prévus pour les prochaines années en transport collectif, combinés à la part provenant des partenaires, égalent ceux qui seront consacrés aux infrastructures de transport routier. C'est donc, à terme, environ 43,8 G\$ de dollars qui seront consacrés au PQI dans une perspective de développement durable. Cela témoigne de l'importance qu'accorde notre gouvernement à cet aspect qui, nous le savons, préoccupe la population québécoise.

Ainsi, je suis persuadé que la présente Stratégie de gestion des dépenses saura nous amener, comme gouvernement, à en faire plus pour l'éducation de nos jeunes, pour les soins aux personnes les plus vulnérables, pour l'augmentation de la richesse et pour participer activement à la lutte contre les changements climatiques. Combinée aux investissements importants qui seront consacrés à nos infrastructures publiques pour les prochaines années, elle a tout pour nous permettre, grâce au savoir-faire indispensable du personnel de l'État et des réseaux public et parapublic, d'incarner un Québec plus fier et plus vert.



Christian Dubé

TABLE DES MATIÈRES

LA GESTION DES DÉPENSES	1
Le Budget de dépenses 2020-2021	1
UN BUDGET AU SERVICE DE LA POPULATION	5
L'ACTUALISATION DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE.....	13
Une vision plus intégrée de la gestion des dépenses publiques.....	13
LA GESTION DES EFFECTIFS ET DES RESSOURCES HUMAINES.....	19
La gestion des effectifs.....	19
La gestion des ressources humaines.....	21
LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE	27
La révision des plans stratégiques et le lancement du tableau de bord de la performance des ministères	27
Les prochaines étapes visant à soutenir la performance	28
Révision des programmes	30
LA GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES ACQUISITIONS.....	33
La transformation numérique gouvernementale	34
La sécurité de l'information gouvernementale	36
La gouvernance des ressources informationnelles gouvernementales	37
La mise en place d'Infrastructures technologiques Québec	39
L'optimisation des acquisitions gouvernementales	39
LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES : UN PLAN RÉSOLUMENT ENGAGÉ VERS L'AVENIR	43
Un niveau d'investissement dans les infrastructures publiques jamais égalé auparavant.....	43
Des investissements en éducation pour la réfection et la construction d'écoles	44
Des investissements pour assurer la pérennité du réseau routier	45
Des investissements pour développer le transport collectif	46
Des investissements en santé et en services sociaux	47

Une gouvernance des investissements en infrastructures publiques	51
Un plan d'investissement en soutien aux services publics	54
ANNEXES	55
Dépenses consolidées 2020-2021 par portefeuille	55
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	83
LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES 2019-2020 ET LE BUDGET DE DÉPENSES 2020-2021.....	85
1. Les dépenses budgétaires 2019-2020	85
2. Le Budget de dépenses 2020-2021	86
Annexe 1	
Variation entre le budget de dépenses 2020-2021 et la dépense probable 2019-2020.....	93
LES RÉSULTATS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES.....	95
1. Les résultats des entités consolidées en 2020-2021	95
2. Les résultats des fonds spéciaux en 2020-2021	96
3. Les résultats des organismes autres que budgétaires en 2020-2021	97
4. Les résultats du réseau de la santé et des services sociaux et de ceux de l'éducation et de l'enseignement supérieur en 2020-2021	98
5. Les résultats des comptes à fin déterminée en 2020-2021	99
6. L'évolution de la prévision des résultats des entités consolidées en 2019-2020	99
Annexe 1	
Changements à la liste des entités consolidées	102
Annexe 2	
Résultats des fonds spéciaux	104
Annexe 3	
Résultats des organismes autres que budgétaires	107
Annexe 4	
Résultats des comptes à fin déterminée	111
Annexe 5	
Résultats probables 2019-2020 des fonds spéciaux	115
Annexe 6	
Résultats probables 2019-2020 des organismes autres que budgétaires	118

LES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES, DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC ET DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT	121
1. L'évolution prévue des effectifs en 2019-2020	121
2. La détermination des niveaux d'effectifs 2020 2021	123
Annexe 1	
Dénombrement des effectifs des organismes publics.....	124
Annexe 2	
Lexique.....	126
LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2020-2021 PAR CATÉGORIE ET PAR BÉNÉFICIAIRE	127
1. La répartition des dépenses de programmes par catégorie.....	127
2. La répartition des dépenses de programmes par bénéficiaire	145
Annexe 1	
Répartition du Budget de dépenses 2020 2021 par portefeuille et par catégorie	146
Annexe 2	
Répartition des dépenses de programmes 2020 2021 par portefeuille et par bénéficiaire...	147
APPENDICES	
Appendice A	
Budget de dépenses 2020-2021 par mission.....	151
Appendice B	
Indicateurs économiques et budgétaires	161
B.1	
Évolution des dépenses de programmes, du service de la dette et des dépenses budgétaires	162
B.2	
Évolution au Québec de certains indicateurs spécifiques.....	163
B.3	
Dépenses par portefeuille	164

LA GESTION DES DÉPENSES

LE BUDGET DE DÉPENSES 2020-2021

La performance économique du Québec permet au gouvernement de poursuivre la réalisation de ses engagements et les actions entreprises, jusqu'à maintenant, ainsi que d'investir davantage pour répondre aux besoins des citoyennes et des citoyens.

Le Budget de dépenses 2020-2021 met résolument l'accent sur les aspects suivants : assurer un leadership fort en environnement, accroître le potentiel de l'économie et la création de richesse et améliorer les services offerts aux personnes en situation de vulnérabilité. Dans ce contexte, le gouvernement a rehaussé de 5,1 % le niveau des dépenses de portefeuilles, portant ce dernier à 110 300,0 M\$¹. Un montant de 2 729,0 M\$ sera affecté au Fonds des générations.

Par conséquent, le niveau des dépenses de programmes s'est vu bonifié de 4,4 % et s'élève donc à 86 191,1 M\$, en croissance de 3 658,7 M\$² par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2019-2020. Cette augmentation budgétaire comprend notamment les coûts permettant de maintenir le niveau de services des ministères et des organismes, les bonifications apportées à certaines mesures ainsi que les nouvelles initiatives annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021.

Les activités entourant le domaine de la santé sont au cœur des priorités des citoyennes et des citoyens. À cet effet, une croissance de 2 161,9 M\$ des dépenses de programmes est inscrite au ministère de la Santé et des Services sociaux, faisant en sorte que ce ministère représente désormais 49,6 % des dépenses de programmes gouvernementales. Soucieux de poursuivre son objectif de faire plus et faire mieux en éducation, le budget de dépenses du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est en croissance de 988,9 M\$, portant cette enveloppe à 25,8 % du budget.

¹ Les dépenses consolidées incluent les dépenses des divers organismes et fonds de chacun des portefeuilles ministériels, après élimination des écritures entre les différentes entités. Les dépenses consolidées par ministère sont présentées en annexe.

² La variation de 3 658,7 M\$ exclut une somme de 603,0 M\$ relative à la perte estimée sur investissement dans la CSeries.

Répartition de la croissance des dépenses de programmes et des dépenses de portefeuilles 2020-2021

	2020-2021	2019-2020	Variation	
	M\$	M\$	M\$	%
Santé et Services sociaux	42 787,0	40 625,1	2 161,9	5,4 ¹
Éducation et Enseignement supérieur	22 195,8	21 206,9	988,9	5,1 ²
Autres portefeuilles ³	21 208,3	20 700,4	507,9	2,2 ⁴
Dépenses de programmes	86 191,1	82 532,4	3 658,7	4,4
Dépenses nettes de portefeuilles	24 108,9	22 429,6	1 679,3	7,5
Dépenses de portefeuilles	110 300,0	104 962,0	5 338,0	5,1

¹ Taux modifié pour exclure de la dépense 2019-2020 les transferts provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, ainsi que de la provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé du ministère des Finances.

² Taux modifié pour exclure de la dépense 2019-2020 les transferts provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

³ Inclut le Fonds de suppléance, dont le budget de dépenses est de 1 159,4 M\$ pour 2020-2021 et de 355,8 M\$ pour 2019-2020.

⁴ Taux modifié pour inclure à la dépense 2019-2020 les transferts provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, ainsi que de la provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé du ministère des Finances et pour exclure la dépense relative à la perte estimée sur investissement dans la CSeries. Taux également modifié pour exclure du Budget de dépenses 2020-2021 et de la dépense probable 2019-2020 les coûts reliés à l'aide financière aux sinistrés.

LES RÉSULTATS 2019-2020

En mars 2019, le gouvernement présentait des dépenses de portefeuilles de 104 037,7 M\$, dont 81 350,7 M\$ en Budget de dépenses de programmes. Les économies dégagées au service de la dette, jumelées aux disponibilités dans les dépenses de portefeuilles, ont notamment permis de mettre en œuvre de nouvelles initiatives.

Profitant de ce contexte favorable, le gouvernement fait le choix responsable de soumettre à la considération de l'Assemblée nationale des crédits supplémentaires de dépenses non récurrentes permettant d'accélérer la bonification de services à la population.

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020, le vote de crédits supplémentaires totalisant 2 195,6 M\$ est requis pour financer les nouvelles activités de huit ministères. Ce montant comprend les mesures annoncées au Point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2019, ainsi que de nouvelles initiatives. Les crédits supplémentaires portent donc la dépense probable de l'exercice financier 2019-2020 à 82 532,4 M\$, et font passer la croissance, par rapport à l'exercice financier précédent, de 6,5 % à 8,0 %.

Dépenses de programmes et de portefeuilles 2019-2020

	2019-2020	2018-2019	Variation	
	M\$	M\$	M\$	%
Santé et Services sociaux	40 625,1	38 165,5	2 459,6	6,4
Éducation et Enseignement supérieur	21 206,9	19 433,6	1 773,3	9,1
Autres ministères	20 700,4	18 785,9	1 914,5	10,2
Dépenses de programmes	82 532,4¹	76 385,0	6 147,4	8,0
Dépenses nettes de portefeuilles	22 429,6	21 359,0	1 070,6	5,0
Dépenses de portefeuilles	104 962,0	97 744,0	7 218,0	7,4

¹ Excluant la dépense exceptionnelle de 603,0 M\$ relative à la perte estimée sur investissement dans la CSeries.

Crédits supplémentaires 2019-2020

Des crédits supplémentaires sont requis au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020 pour financer les dépenses additionnelles annoncées au Point sur la situation économique et financière de l'automne 2019 ainsi que des nouvelles initiatives.

Crédits supplémentaires 2019-2020¹

(en millions de dollars)

	Le Point (Automne 2019)	Nouvelles initiatives 2019-2020	Total
MAMH			
Dotation spéciale Partenariat 2020-2024	70,0		70,0
Soutien additionnel à l'entente-cadre Réflexe Montréal		150,0	150,0
Améliorer l'attractivité des milieux naturels		70,0	70,0
Projets d'habitation Accès-Logis		58,0	58,0
CTAG			
Offres gouvernementales (conventions collectives)		400,0	400,0
MÉI			
Perte estimée sur investissement dans la CSeries		603,0	603,0
Appui aux sciences de la vie		73,0	73,0
MÉES			
Taux unique de taxation scolaire	232,9		232,9
MERN			
Production et distribution de gaz naturel		40,0	40,0
Approvisionnement énergétique Île d'Anticosti		3,2	3,2
MFA			
Abolition de la contribution additionnelle pour la garde des enfants	90,4		90,4
MSSS			
Améliorer l'accès en santé et services sociaux		200,0	200,0
Tarification des stationnements	25,0		25,0
MTQ			
Bonification de l'aide à la voirie locale	180,0		180,0
TOTAL	598,3	1 597,2	2 195,6

¹ Les données étant arrondies, les montants inscrits peuvent ne pas correspondre au total.

UN BUDGET AU SERVICE DE LA POPULATION

Être au service de la population signifie, d'abord et avant tout, d'être à l'écoute de ses besoins et de ses préoccupations. C'est dans cette perspective que, dès son entrée en fonction, le gouvernement s'est engagé à améliorer et à renforcer les services offerts en santé et en éducation, notamment au regard des personnes en situation de vulnérabilité.

Au cours de la dernière année, de grands chantiers ont été lancés et des réalisations notables sont constatées. Dans ce contexte, le Budget 2020-2021 permet au gouvernement de poursuivre ses engagements en investissant davantage dans l'amélioration de la qualité des services destinés à la population.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Le budget de dépenses du ministère de la Santé et des Services sociaux totalise 42 787,0 M\$, soit une bonification de 2 161,9 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2019-2020, correspondant à une hausse de 5,4 %. Cette croissance permet notamment d'améliorer les services de santé (488,5 M\$), les soins aux aînés (190,0 M\$), les services en santé pour les jeunes en difficultés (190,0 M\$), ainsi que les services pour certains besoins particuliers (199,8 M\$). Ces mesures permettent :

- d'améliorer les services de première ligne, notamment en poursuivant les actions favorisant l'inscription et l'accès au médecin de famille pratiquant dans un Groupe de médecine de famille (GMF);
- de diminuer le temps d'attente à l'urgence, notamment en consolidant les services de proximité;
- d'offrir des traitements novateurs, contribuant ainsi à l'amélioration des soins spécialisés en oncologie;
- d'améliorer l'accès à la médecine spécialisée, grâce à de nouvelles avancées médicales et technologiques, ce qui contribue notamment à diminuer de 13 480 à 11 000 le nombre de demandes de chirurgie en attente depuis plus de six mois;
- de poursuivre l'ajout de plus de 900 lits et places d'hébergement, afin d'offrir rapidement un milieu de vie pour les aînés et les personnes ayant des besoins de services d'hébergement;



- d'améliorer et de renforcer les soins à domicile prodigués aux aînés en perte d'autonomie afin qu'ils puissent recevoir des services adaptés à leur condition de vie, notamment par une offre de 1,8 million d'heures supplémentaires de services de soutien à domicile, ce qui profitera à près de 5 000 nouvelles personnes;
- de poursuivre l'établissement de sites Aires ouvertes afin d'offrir des services adaptés aux jeunes de 12 à 25 ans aux prises avec des troubles mentaux, de dépendance et d'adaptation sociale, notamment par le déploiement de 13 nouveaux sites;
- de poursuivre et de renforcer l'étendue de l'initiative Agir tôt afin d'offrir aux enfants de 0 à 5 ans un dépistage précoce des troubles de développement et une prise en charge;
- d'augmenter les services destinés aux jeunes en difficulté et à leur famille;
- de poursuivre l'aide apportée aux personnes handicapées ayant des besoins particuliers, notamment celles qui présentent une déficience physique ou intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme, par l'ajout de 550 places en services résidentiels.

Par ailleurs, comme énoncé au Point sur la situation économique et financière de l'automne 2019, les frais de stationnement des hôpitaux, des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et des centres locaux de services communautaires (CLSC) seront réduits progressivement afin d'offrir un répit aux personnes qui visitent leurs proches ou qui utilisent les services médicaux.

L'ensemble de ces bonifications est possible, notamment, par la réallocation de dépenses en santé, afin de mieux diriger les disponibilités dégagées vers les besoins de la population, et grâce aux économies découlant du protocole d'accord entre le gouvernement et la Fédération des médecins spécialistes du Québec.

Aux bonifications s'ajoutent les mesures structurantes déjà annoncées et en cours de réalisation, permettant d'accroître l'accès et la qualité des soins de santé et des services sociaux, telles que l'élargissement des compétences et l'accroissement de l'autonomie des infirmiers praticiens spécialisés (IPS), les pouvoirs accrus aux pharmaciens, la révision du mode de rémunération des médecins omnipraticiens, l'ajout de personnel de même que les investissements importants dans les infrastructures.

Tout cela témoigne de l'engagement du gouvernement à répondre aux enjeux liés au vieillissement et à la croissance de la population, mais aussi aux préoccupations et aux attentes des citoyennes et citoyens en matière de santé et de services sociaux.



ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le budget de dépenses 2020-2021 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur s'établit à 22 195,8 M\$, en croissance de 5,1 % par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette augmentation permet de rehausser la qualité de l'offre de services du Ministère, notamment par l'amélioration de la réussite éducative des jeunes (140,6 M\$), de la diplomation à l'enseignement supérieur et au rapprochement des établissements avec leurs milieux (100,0 M\$). La croissance budgétaire permet également d'accueillir au sein des établissements éducatifs une clientèle grandissante ayant une volonté de s'enrichir de nouvelles connaissances. À cet effet, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur vise, pour l'exercice 2020-2021, à réaliser les activités suivantes, c'est-à-dire :

- de poursuivre l'implantation de la maternelle 4 ans en portant à 1 010 le nombre de classes, en 2020-2021, et de soutenir les écoles dans l'acquisition de matériel éducatif de qualité;
- d'adapter les classes au rythme d'apprentissage en procédant à l'ajout de classes spéciales et de services destinés aux jeunes doués ou en difficulté d'apprentissage;
- de bonifier l'aide alimentaire au préscolaire, au primaire et au secondaire;
- de soutenir l'accès et la réussite des étudiants en enseignement supérieur, tout en considérant les besoins du marché du travail;
- de créer des créneaux d'expertise afin de rapprocher les établissements d'enseignement supérieur et les milieux socioéconomiques;
- de promouvoir la pratique du loisir et du sport, notamment par le soutien à des installations sportives et récréatives, en appuyant le sport en milieu scolaire et en reconnaissant l'excellence sportive québécoise. Ainsi, la proportion des jeunes de 12 à 17 ans atteignant le niveau d'activité physique recommandé passerait de 54,5 % à 60,4 %.

ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Pour l'exercice financier 2020-2021, le budget de dépenses du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est établi à 281,5 M\$; une bonification de 32,9 % par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2019-2020. Cette forte croissance témoigne de toute la volonté et de l'engagement du gouvernement envers la protection de l'environnement. En 2020-2021, outre la mise en œuvre de la nouvelle Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques, les efforts réalisés permettront notamment :

- de préserver, de restaurer et d'utiliser de manière durable le patrimoine naturel québécois, tout particulièrement par la conservation des milieux naturels en terre privée et la gestion des sites protégés;
- de renforcer et d'améliorer la qualité des matières sortantes des centres de tri qui, depuis 2018, sont affectés par l'imposition de restrictions à l'importation par d'autres pays. En 2020-2021, le gouvernement vise à soutenir ce secteur d'activité afin de moderniser les pratiques et les technologies actuellement en place;
- de réduire les émissions de gaz à effet de serre en instaurant un programme afin d'accélérer la récupération des gros électroménagers à usage domestique, découlant du Règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises.

MESURES DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

Le gouvernement du Québec s'est engagé dans la mise en œuvre de différentes mesures en vue d'assurer la protection de l'environnement et de favoriser la réduction des émissions de gaz à effets de serre. Réalisées au quotidien, ces actions se concrétisent à travers la mission des différents ministères et organismes et répondent aux préoccupations exprimées par les citoyennes et les citoyens, soucieux de réduire leur empreinte écologique collective.

Plusieurs initiatives et programmes destinés à la protection de l'environnement permettent notamment, la réhabilitation des milieux naturels et des sites contaminés, l'aménagement durable des forêts, de la faune et des parcs, la contribution à la création d'aires protégées, l'acquisition de véhicules électriques et hybrides, le financement et les investissements en transport collectif ainsi que la gestion des matières résiduelles.

Mesures environnementales

Pour l'exercice financier 2020-2021, les informations financières des ministères et organismes prévoient des dépenses de l'ordre de 4 053,8 M\$ pour la protection de l'environnement. Ce montant représente 3,7 % du Budget de dépenses de portefeuilles.

Principales mesures pour la protection de l'environnement (en millions de dollars)

	<u>2020-2021</u>
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	1 319,8
Transports	1 323,9
Forêts, Faune et Parcs	532,3
Affaires municipales et Habitation	261,2
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	80,4
Énergie et Ressources naturelles	146,8
Autres portefeuilles	67,0
Mesures du Budget 2020-2021	322,4
Total	4 053,8

Sources : ministères et organismes

AUTRES MINISTÈRES

Le Budget de dépenses prévoit 20 926,8 M\$ pour les 18 autres ministères, ainsi que pour l'Assemblée nationale et des personnes désignées par l'Assemblée nationale. En comparaison à la dépense probable de l'exercice financier 2019-2020, il s'agit d'une hausse de 438,2 M\$, soit une croissance de 2,1 %. La bonification apportée au Budget 2020-2021 permet notamment :

- au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (184,4 M\$³) de bonifier les mesures de l'Office québécois de la langue française et du Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française ainsi que d'accroître la présence et l'action du gouvernement du Québec à l'international;

³ Ce portefeuille contient une ou des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres portefeuilles et les dépenses qui y sont comptabilisées en 2019-2020 tiennent compte de ces virements.

- au ministère de la Culture et des Communications (94,9 M\$) de promouvoir la culture québécoise, notamment en soutenant davantage les organismes culturels;
- au ministère de la Famille (26,7 M\$) de poursuivre les investissements du programme Avenir d'enfants visant le développement du plein potentiel des enfants de cinq ans et moins, ainsi que de soutenir davantage les organismes communautaires.

Le Budget de dépenses 2020-2021 comprend une somme de 1 159,4 M\$, inscrit au Fonds de suppléance. Pour financer les mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021, des sommes y sont prévues et pourront être transférées aux ministères concernés au cours de l'exercice financier. Elles permettront entre autres :

- au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, de poursuivre les actions du programme AccèsLogis et d'accélérer la création de 14 000 nouveaux logements sociaux et abordables au cours des prochaines années;
- au ministère de l'Économie et de l'Innovation de vitaliser les milieux et d'accompagner davantage les entreprises des régions, de poursuivre la mise en place de zones d'innovation visant notamment à augmenter la commercialisation des innovations et des investissements locaux, ainsi que de stimuler la croissance des investissements étrangers et des exportations;
- au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs d'augmenter la productivité de la forêt;
- au ministère de la Justice de poursuivre la mise en œuvre des mesures entreprises pour la réforme du régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels, du gouvernement;
- au ministère des Relations internationales et de la Francophonie de s'inscrire dans une nouvelle vision internationale du Québec visant à contribuer à son développement économique;
- au ministère de la Sécurité publique d'améliorer la capacité d'action en sécurité civile ainsi que de poursuivre la mission du Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes;
- au ministère du Tourisme de bonifier son programme d'appui au développement des attraits touristiques et de poursuivre les ententes de partenariat régional en tourisme;
- au ministère des Transports de bonifier son programme de voirie locale;
- au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale de développer les compétences numériques des travailleuses et des travailleurs afin de favoriser l'atteinte du plein potentiel de croissance des entreprises québécoises dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre.

ÉCART À RÉSORBER

Sur la base du cadre financier du Budget 2020-2021, après intégration des nouvelles mesures annoncées, l'écart entre les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux et les objectifs de dépenses s'établit à 699,4 M\$ en 2021-2022 et à 935,4 M\$ en 2022-2023.

L'écart à résorber représente la différence entre les coûts nécessaires pour reconduire les activités et les programmes gouvernementaux et l'objectif de dépenses de programmes établi par le gouvernement.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
	M\$	M\$	M\$
Coûts de reconduction des programmes	86 191,1	89 925,3	93 384,9
Objectifs de dépenses de programmes	86 191,1	89 225,9	92 449,5
Écart à résorber	—	699,4	935,4

COÛT PERMETTANT DE MAINTENIR LE NIVEAU DE SERVICES

Le coût de maintien des services représente l'augmentation budgétaire nécessaire pour assurer le même niveau de service, d'une année à l'autre.

Pour l'exercice financier 2020-2021, ces coûts totalisent 1 686,8 M\$ et représentent 2,0 % du Budget de dépenses 2019-2020.

Coûts permettant de maintenir le niveau de services

(en millions de dollars)

	Dépenses de programmes	Santé et Services sociaux	Éducation et Enseignement supérieur
Budget de dépenses comparatif 2019-2020 ¹	82 499,5 ²	40 584,4	21 059,8
Coût de maintien de services ³	1 686,8	977,9	647,4
Proportion (%)	2,0 %	2,4 %	3,1 %
Croissance des dépenses de programmes 2020-2021	4,4 %	5,4 %	5,1 %

¹Budget de dépenses 2020-2021, Volume 2, Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes.

²Exclut la dépense relative à la perte estimée sur investissement dans la C Series et le Fonds de suppléance.

³Inclut le service de la dette.

La croissance des dépenses de programmes 2020-2021 s'élève à 4,4 %, dont 2,0 % assure le maintien du niveau de services des ministères et des organismes. L'écart résiduel de 2,4 % permet de bonifier certaines mesures ainsi que d'annoncer de nouvelles initiatives dans le cadre du Budget 2020-2021.



Par ailleurs, avant la prise en considération du service de la dette, la part des coûts de maintien de services par rapport à la dépense probable 2019-2020 est évaluée à 2,3 % pour le ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi que pour le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.



L'ACTUALISATION DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Le gouvernement du Québec s'est engagé à être plus efficient, performant et transparent. Les travaux réalisés, en 2019-2020, ont permis d'amorcer un virage en matière de présentation et de suivi de l'information budgétaire. Ces travaux se poursuivront, au cours de l'exercice financier 2020-2021, et permettront, à terme, de présenter une structure budgétaire orientée vers les objectifs gouvernementaux et d'assurer une vision intégrée de la gestion des dépenses et de la performance. Cette réforme permettra aux citoyennes et citoyens d'apprécier les orientations et les actions gouvernementales, de même que de suivre leur évolution ainsi que la portée et la cohérence des résultats obtenus.

UNE VISION PLUS INTÉGRÉE DE LA GESTION DES DÉPENSES PUBLIQUES

Le Secrétariat du Conseil du trésor a entrepris des travaux visant à assurer une adéquation entre les objectifs stratégiques des ministères, les budgets alloués et leur reddition de comptes. L'objectif poursuivi est d'assurer une utilisation saine, rigoureuse et transparente des ressources de l'État pour en accroître l'efficacité.

DES LIENS RENFORCÉS ENTRE LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DES MINISTÈRES, LES BUDGETS ET LES DONNÉES OPÉRATIONNELLES

À la suite des bonifications introduites pour améliorer la performance des dépenses publiques, le Secrétariat du Conseil du trésor a procédé à une actualisation de ses lignes directrices concernant l'élaboration des plans annuels de gestion des dépenses. En ce sens, le Secrétariat a coordonné un chantier visant la révision de ces plans, afin de mettre l'accent sur les objectifs prévus par les plans stratégiques, les actions envisagées pour les atteindre et les cibles fixées pour mesurer les résultats.

Afin d'illustrer les possibilités qu'offre une présentation intégrée des objectifs stratégiques en lien avec les dépenses y étant associées, le Secrétariat du Conseil du trésor a ciblé, à titre d'exemple, un objectif phare du ministère de la Santé et des Services sociaux, soit d'Augmenter les services de soutien à domicile, pour lequel le Budget de dépenses 2020-2021 prévoit une bonification de 100,0 M\$.

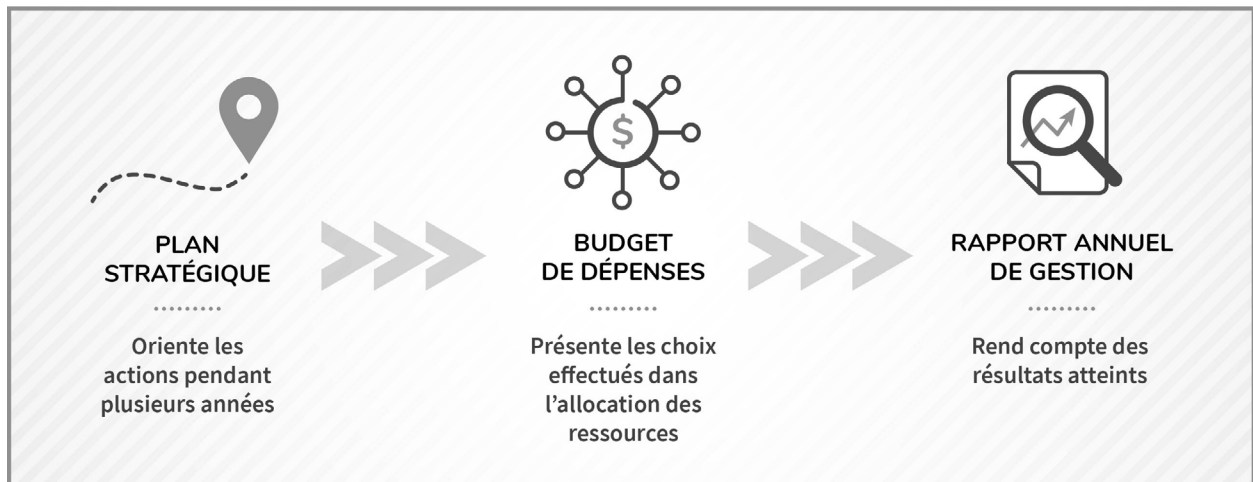
Comme présenté au tableau suivant, le Ministère prévoit une somme totale de 1 624,5 M\$ pour réaliser son objectif d'augmenter les services de soutien à domicile. Cette somme comprend le budget requis pour maintenir les services actuels ainsi que la bonification de 100,0 M\$ permettant d'atteindre la cible fixée pour 2020-2021.

Santé et Service sociaux

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
Augmenter les services de soutien à domicile	Nombre total de personnes recevant des services de soutien à domicile	364 602
Dépenses de programmes 2020-2021 :	Mesure de départ : 359 772	
1 624,5 M\$	Nombre total d'heures de services de soutien à domicile	21,3 millions d'heures
	Mesure de départ : 19,5 millions d'heures	

Ce premier pas vers une information budgétaire intégrée permettra, à terme, une meilleure adéquation entre les grands objectifs de mission des ministères, l'affectation au budget de dépenses annuel, la réalisation des engagements et l'atteinte des cibles fixées.

Cette nouvelle approche sera plus approfondie au cours de l'exercice financier 2020-2021, afin d'intégrer l'ensemble des ministères et de cibler les principales données opérationnelles. À cet effet, cette façon de faire permettra, entre autres, une allocation optimale des ressources et un suivi plus approfondi de l'atteinte des résultats stratégiques des ministères.



UN SOUTIEN RENFORCÉ ENVERS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Pour la mise en place de cette nouvelle vision, le Secrétariat du Conseil du trésor souhaite revoir son offre de services envers les ministères et organismes afin de les appuyer davantage et de réaliser un meilleur suivi de l'évolution de leurs besoins.

Le Secrétariat verra à l'amélioration de ses outils de reddition de comptes et de suivi, permettant ainsi un meilleur arrimage entre les données, les besoins et les objectifs. Ces actions concourent aux priorités gouvernementales en matière de gestion rigoureuse des ressources de l'État, ainsi qu'à la performance de l'administration publique.

UN MEILLEUR SUIVI BUDGÉTAIRE

Le Plan stratégique 2019-2023 du Secrétariat du Conseil du trésor s'articule autour de deux grands enjeux, à savoir une gestion plus rigoureuse des ressources de l'État et l'amélioration de la performance de l'administration publique.

L'offre de services renouvelée du Secrétariat du Conseil du trésor permettra notamment d'apporter les changements nécessaires afin d'assurer un meilleur suivi des dépenses de programmes et de la consommation des effectifs de l'administration publique.

UN ÉTAT PLUS EFFICACE

Le gouvernement s'est engagé à réaliser des mesures d'optimisation afin de dégager une marge de manœuvre budgétaire pour améliorer les services.

Ainsi, quatre grands chantiers visant à se donner un État plus performant, basé sur une gestion rigoureuse, efficace et transparente et permettant d'en faire plus pour les citoyennes et les citoyens ont été amorcés en 2019-2020. Ces chantiers portent sur l'amélioration de la gestion des technologies de l'information, l'optimisation des acquisitions gouvernementales, la réduction des effectifs administratifs, ainsi que la révision de programmes.



Les actions amorcées l'an dernier seront poursuivies tout au long de l'exercice 2020-2021 et permettront, à terme, de respecter les engagements gouvernementaux. Ainsi :

- la gestion des technologies de l'information et des acquisitions sera profondément modifiée, en 2020-2021, avec l'adoption de la Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec par l'Assemblée nationale. Ces deux nouveaux organismes verront le jour le 1^{er} juin 2020 et contribueront à une plus grande performance des fonctions des technologies de l'information et des acquisitions au sein de l'État. La mise en œuvre de ces mesures permettra d'atteindre, à terme, les économies attendues de 210,0 M\$ pour l'amélioration de la gestion en informatique, notamment par la mise en place d'Infrastructures technologiques Québec ainsi que par la consolidation des centres de traitement informatique. En matière d'approvisionnement, pour l'exercice 2020-2021 une cible de réduction de 282,7 M\$ est escomptée. Par ailleurs, la mise en place du Centre d'acquisitions gouvernementales viendra soutenir les économies prévues, visant à atteindre l'objectif de 590,0 M\$ à terme;
- l'optimisation des effectifs administratifs de l'ensemble de l'administration publique, dont l'objectif est d'atteindre une réduction de 5 000 équivalents temps complet (ETC) d'ici 2022-2023, incluant les sociétés d'État, se poursuit. Au cours de l'exercice 2019-2020, une réduction de 1 311 ETC s'est concrétisée. En 2020-2021, une cible de réduction supplémentaire de 1 211 ETC a été appliquée, permettant d'atteindre 50,0 % de l'objectif visé pour 2022-2023. Ainsi, l'attrition du personnel administratif de l'État permet une économie de 185,0 M\$ pour l'exercice 2020-2021;
- en matière de révision de programmes, une réflexion s'est amorcée au sein des ministères et des organismes afin de revoir les façons de faire et de s'assurer que les programmes atteignent les objectifs fixés et qu'ils sont administrés de manière efficace et efficiente. La mise en œuvre de diverses mesures en révision de programmes porte à 436,4 M\$ l'économie totale attendue pour l'exercice financier 2020-2021.

Les mesures d'optimisation 2020-2021 intègrent des économies totalisant 979,3 M\$. Ces gains permettront de dégager des marges budgétaires afin de bonifier les services à la population.



Mesures d'optimisation consolidées

(en millions de dollars)

	2019-2020 Réalisé	2020-2021 Cibles	2022-2023 Économies récurrentes
Amélioration de la gestion en informatique ¹	—	75,2	210,0
Meilleurs approvisionnement ²	126,0	282,7	590,0
Attrition dans l'administration publique	81,9	185,0	381,0
Révision de programmes	189,6	436,4	813,0
Total	397,5	979,3	1 994,0

¹ La mise en place d'infrastructures technologiques Québec et la consolidation des centres de traitement informatique permettront d'atteindre, à terme, les économies visées.

² La mise en place du Centre d'acquisitions gouvernementales permettra d'atteindre, à terme, les économies visées.

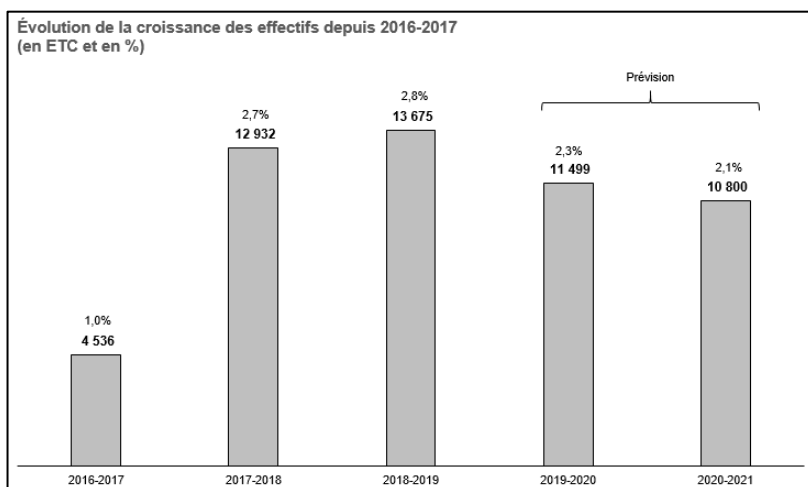
LA GESTION DES EFFECTIFS ET DES RESSOURCES HUMAINES

Pour assurer la prestation de service de qualité, notamment en matière de santé et d'éducation, le gouvernement doit s'appuyer sur des ressources humaines qualifiées, compétentes, dévouées et en nombre suffisant.

LA GESTION DES EFFECTIFS

En cohérence avec les mesures annoncées au Budget 2020-2021, des effectifs supplémentaires seront reconnus pour la prestation de services à la population dans les domaines d'activités prioritaires et au regard des besoins gouvernementaux, notamment pour la protection de la jeunesse, pour les services offerts dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée, pour la prestation de soins à domicile ainsi que pour le soutien aux élèves.

Ces priorités mèneront, pour l'exercice financier 2020-2021, à une croissance prévue des effectifs de 10 800 ETC, établissant l'effectif total prévu pour l'exercice financier 2020-2021 à 521 373 ETC. Comparativement à la croissance de 5,1 % du Budget de portefeuilles, la croissance de l'effectif 2020-2021 se chiffre à 2,1 %.



LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2019-2020

Les prévisions effectuées sur la base des données réelles indiquent que globalement, les effectifs de la fonction publique et hors fonction publique tendent à présenter une augmentation de 11 499 ETC, soit 2,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Au Budget de dépenses 2019-2020, le gouvernement du Québec escomptait une croissance de l'effectif total de 3,1 % (15 478 ETC). Cette prévision a été révisée à la baisse, tout au long de l'exercice 2019-2020, notamment en raison des efforts réalisés pour la mise en œuvre de la mesure d'optimisation concernant l'attrition dans les postes administratifs.

De manière plus détaillée, pour les effectifs de la fonction publique, les prévisions actuelles, pour 2019-2020, tendent vers une augmentation de 1 675 ETC, soit une croissance de 2,4 % comparativement à l'exercice financier 2018-2019. Cette augmentation s'explique, entre autres, par le renforcement de l'expertise interne, notamment en matière de planification et de gestion des projets majeurs d'infrastructures, la Stratégie d'action ministérielle 2019-2024 en matière d'immigration, le Plan pour moderniser le système de justice, la réalisation de mandats supplémentaires au ministère de la Santé et des Services sociaux, et le soutien aux suites de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse.

Pour les organismes hors fonction publique, le niveau d'effectifs prévu présente une augmentation de 9 824 ETC, soit une croissance de 2,3 % comparativement à l'exercice financier 2018-2019. Cette hausse découle essentiellement des investissements annoncés, en 2019-2020, pour le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que celui de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Évolution des effectifs utilisés¹

	Fonction publique		Hors fonction publique		Total		
	En milliers d'heures rémunérées	ETC	En milliers d'heures rémunérées	ETC	En milliers d'heures rémunérées	ETC	Variation
Effectifs utilisés en 2016-2017	118 300,5	64 776	744 566,5	407 691	862 867,0	472 467	
Variation	2 874,7	1 574	20 743,4	11 358	23 618,1	12 932	2,7 %
Effectifs utilisés en 2017-2018	121 175,2	66 350	765 309,9	419 049	886 485,1	485 399	
Variation	4 141,3	2 268	20 831,6	11 407	24 972,9	13 675	2,8 %
Effectifs utilisés en 2018-2019	125 316,5	68 618	786 141,5	430 456	911 458,0	499 074	
Variation (prévision)	3 059,6	1 675	17 942,7	9 824	21 002,3	11 499	2,3 %
Effectifs prévus en 2019-2020 (prévision)	128 376,1	70 293	804 084,2	440 280	932 460,3	510 573	

¹ Voir les notes à la section Renseignements supplémentaires au chapitre Les effectifs des ministères, des organismes, des réseaux du secteur public et des sociétés d'État.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'État doit réinventer ses façons de faire afin d'attirer les meilleurs talents, en vue d'assurer le maintien et le perfectionnement de l'expertise à l'interne, dans un objectif de performance organisationnelle.

La gestion des talents et des ressources humaines est au cœur des défis de tout employeur. Parallèlement, la transformation numérique intégrant de nouvelles compétences et de nouvelles façons de travailler voit le jour, et la fonction publique doit s'adapter. Les employées et les employés sont au centre de cette transformation, d'où l'importance de bien les soutenir en vue d'offrir des services de qualité et performants.

Dans ce contexte, le Secrétariat du Conseil du trésor travaille avec ses partenaires afin de suivre l'évolution des compétences et des métiers, tout en élaborant de nouveaux contenus de formation pour l'ensemble du personnel de la fonction publique.

À cela s'ajoute le déploiement de la vision gouvernementale sur la transformation des milieux de travail. Basée sur une approche axée sur les activités, cette transformation vise à offrir aux employées et employés les meilleurs outils pour leur permettre de réaliser leurs activités professionnelles. La transformation du mode de gestion, le recours au télétravail et aux technologies, le passage au mode sans papier, la gestion documentaire et la gestion numérique de l'information ainsi que l'actualisation des espaces en fonction des besoins réels sont la base de cette transformation importante. L'objectif ultime est de valoriser l'expérience-employé et de se démarquer à titre d'employeur exemplaire, en cohérence avec une saine gestion des finances publiques et dans un souci d'améliorer la prestation de services aux citoyennes et citoyens.

REFONTE DE LA DOTATION DU PERSONNEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Préoccupée par la volonté de recruter des candidates et des candidats compétents pour présenter une offre de services de qualité dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, la fonction publique doit s'arrimer aux nouvelles tendances et pratiques en matière de dotation afin d'être plus agile et efficiente.

Un projet de loi à cet effet est en cours d'élaboration et sera déposé au cours de l'exercice 2020-2021.

RÉGIONALISATION DE 5 000 EMPLOIS DU SECTEUR PUBLIC

Le gouvernement du Québec vise, sur un horizon de 10 ans, le transfert de 5 000 postes du secteur public provenant de Montréal et de Québec vers les régions. Afin d'atteindre les objectifs énoncés, le Secrétariat du Conseil du trésor mise notamment sur la relocalisation d'équipes des ministères et organismes dont la mission et les services à la population répondent aux besoins des régions et, d'autre part, sur le regroupement de postes administratifs pouvant servir plusieurs ministères et organismes.

Le projet de régionalisation du secteur public recèle plusieurs objectifs socioéconomiques visant à revitaliser les régions du Québec :

- améliorer la prestation de services à la population;
- contribuer à l'occupation et à la vitalité des territoires;
- développer l'économie des régions en y transférant des emplois stables bien rémunérés;
- déployer une expertise régionale sur des enjeux locaux.

Pour répondre à cet engagement, une structure de gouvernance, composée du président du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que de la ministre déléguée au Développement économique régional, a été mise en place.

Les travaux amorcés en collaboration avec les différents partenaires, tels les ministères et organismes, la Table gouvernementale aux affaires territoriales ainsi que les conférences administratives régionales, ont permis de cibler les grands éléments d'un plan de régionalisation ainsi que certains projets de régionalisation qui pourraient être annoncés prochainement. Les grandes lignes de la mise en œuvre du plan seront rendues publiques au printemps 2020.

LE RENOUVELLEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les conventions collectives de quelque 550 000 employées et employés syndiqués des secteurs de la santé, de l'éducation et de la fonction publique viennent à échéance le 31 mars 2020. Dans le cadre des négociations pour leur renouvellement, les offres du gouvernement ont été présentées, en décembre 2019, aux représentants syndicaux.

Le gouvernement offre des paramètres salariaux de 7,0 %, sur cinq ans, ce qui correspond à un ajout, à terme, de 2,9 G\$.

L'offre contient également le versement d'une somme forfaitaire de 1 000 \$ à toute personne salariée qui assurera une prestation de travail effective au 31 mars 2020 et qui aura atteint le maximum de son échelle salariale à cette date. Ce montant forfaitaire vise à reconnaître l'apport du personnel.

Le gouvernement module ses autres propositions afin d'accorder une considération particulière à certaines catégories d'emplois, dans le respect de ses grandes priorités. Les préposées et préposés aux bénéficiaires et les enseignantes et enseignants font partie de ces catégories d'emplois.

Ainsi, le gouvernement a proposé de créer trois forums de discussion pour lesquels des sommes additionnelles sont prévues et qui portent sur les priorités suivantes :

- la réussite éducative, la formation professionnelle et l'éducation aux adultes;
- l'accessibilité aux soins pour la clientèle en hébergement de longue durée ou recevant des soins à domicile;
- la santé globale des personnes salariées.

Le gouvernement a également fait connaître ses propositions pour des mesures propres à chacun des secteurs de la fonction publique, des commissions scolaires, des collèges ainsi que de la santé et des services sociaux. En plus de chercher à améliorer la qualité des services et de reconnaître l'expertise et la compétence du personnel de l'État, ces propositions abordent les enjeux d'organisation du travail.

L'ensemble des offres soumises représente une augmentation totale de 9,0 %, sur cinq ans, de la masse salariale.

Cadre financier de négociation

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total 3 ans	2023-2024	2024-2025	Total 5 ans
Paramètres salariaux	1,75 %	1,75 %	1,50 %	5,00 %	1,00 %	1,00 %	7,00 %
Forfaitaire	1 000 \$						
Forums de discussion ¹					Consacrés aux groupes prioritaires		
Mesures sectorielles					Mesures sectorielles à déterminer		
Retombées sur la masse salariale	2,00 %	2,00 %	2,00 %	6,00 %	1,50 %	1,50 %	9,00 %²

¹ Les forums seront composés de représentantes et représentants patronaux et syndicaux et viseront à discuter des mesures financières particulières pour les enseignantes et les enseignants et pour les préposées et préposés aux bénéficiaires.

² L'addition des paramètres salariaux, des mesures destinées aux groupes prioritaires (préposées et préposés aux bénéficiaires et enseignantes et enseignants) et des mesures sectorielles permet au gouvernement de faire un dépôt dont les retombées sur la masse salariale sont similaires à l'inflation.

ENTENTE AVEC LA FÉDÉRATION DES MÉDECINS SPÉCIALISTES DU QUÉBEC

Le gouvernement et la Fédération des médecins spécialistes du Québec ont conclu, en 2019, une entente générant une baisse de la rémunération des médecins spécialistes de 1,6 G\$ sur la période visée, dont 0,6 G\$ récurrent à terme.

Cette entente vient donc réduire de façon significative la hauteur de l'enveloppe budgétaire globale prédéterminée et, par conséquent, la rémunération des médecins spécialistes.

Suivant la nouvelle entente entre les parties, l'Institut de la pertinence des actes médicaux est mis en place. Il a le mandat de procéder à un examen rigoureux de la pertinence de certains actes médicaux, afin de s'assurer que les soins adéquats seront offerts au moment indiqué et par les bonnes ressources professionnelles de la santé. Les mesures prises par l'Institut permettront de restreindre ou d'éliminer des actes médicaux inappropriés, rendus à des fréquences excessives ou non conformes aux bonnes pratiques médicales.

L'Institut détermine également la réaffectation et l'utilisation de la totalité des sommes récupérées de 1,6 G\$. Ainsi, ces sommes serviront à améliorer l'accessibilité des services en médecine spécialisée, notamment par l'embauche de personnel et par de la formation.

À partir des économies dégagées et des décisions de l'Institut, des investissements permettront d'améliorer les soins spécialisés offerts aux patients. Pour l'exercice 2020-2021, des investissements de 313,0 M\$ seront réalisés. Le détail des mesures ainsi que les modalités de leur mise en œuvre seront annoncés ultérieurement par la ministre de la Santé et des Services sociaux et par le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor.

Ce réinvestissement est financé par des économies provenant de l'enveloppe consentie à la Régie de l'assurance maladie du Québec, en conformité avec l'entente intervenue avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec.

Économies dégagées de l'enveloppe des médecins spécialistes

(en millions de dollars)

2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
69,2	208,9	313,0	428,4	585,2	1 604,7

NÉGOCIATION AVEC LA FÉDÉRATION DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS DU QUÉBEC

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) a terminé l'étude qui porte sur la comparaison de la rémunération des médecins omnipraticiens du Québec avec celle des médecins de l'Ontario, en tenant compte de la charge de travail. Les résultats démontrent que les méthodes de comparaison sont diversifiées et complexes et qu'elles font varier les résultats d'analyse sur le niveau de rémunération.



Le gouvernement et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec ont mis sur pied un forum de discussion portant :

- sur l'écart de rémunération avec l'Ontario;
- sur l'écart de rémunération entre les omnipraticiens et les médecins spécialistes québécois;
- sur l'amélioration de l'accessibilité aux soins par une part accrue de la rémunération sur la base de capitation.

La modification du mode de rémunération est l'occasion d'améliorer la prise en charge en première ligne, en incluant une part de rémunération importante par capitation liée à des indicateurs de performance. Cette modification offrira aux médecins de famille la possibilité de moderniser leur pratique, notamment par la participation d'autres professionnels et l'utilisation des technologies.

Comme première étape vers une augmentation de la proportion de la rémunération versée sur la base de capitation, le gouvernement a inscrit, dans ses priorités, l'objectif que les patients aient accès à un médecin de famille en temps opportun.



LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

À la Stratégie de gestion des dépenses 2019-2020, le gouvernement a annoncé son intention d'optimiser l'application de la Loi sur l'administration publique et du cadre de gestion axée sur les résultats. L'objectif est de compter sur une administration gouvernementale performante, basée sur une gestion rigoureuse, efficace et transparente, qui permet d'en faire plus pour la population. Pour ce faire, le gouvernement s'est donné un plan d'action dont le déploiement s'est amorcé en 2019-2020 et qui se poursuivra en 2020-2021.

LA RÉVISION DES PLANS STRATÉGIQUES ET LE LANCEMENT DU TABLEAU DE BORD DE LA PERFORMANCE DES MINISTÈRES

Le gouvernement a amorcé son virage vers une meilleure application de la Loi sur l'administration publique et de son cadre de gestion axée sur les résultats par une révision en profondeur des plans stratégiques des ministères. Cet exercice, coordonné par le Secrétariat du Conseil du trésor, s'est conclu par le dépôt, à l'Assemblée nationale, des plans stratégiques 2019-2023.

Pour la première fois, depuis l'adoption de la Loi sur l'administration publique, les plans stratégiques des ministères ont été revus de manière simultanée pour qu'y soient intégrées les grandes priorités gouvernementales et que leur durée soit arrimée au cycle électoral. De plus, la qualité des plans a été rehaussée, notamment, avec des indicateurs de performance mesurant des résultats concrets pour la population et des cibles annuelles basées sur ses attentes.

Par ailleurs, afin de permettre à la population de juger, en toute transparence, de la performance des ministères dans l'atteinte de leurs cibles stratégiques, un tableau de bord a été rendu public. Dans cette première édition, le tableau de bord présente une analyse de la qualité des plans stratégiques 2019-2023 par rapport aux plans précédents. Il présente aussi les résultats atteints par les organisations, au 31 mars 2019.

Ce tableau de bord sera bonifié, dans les prochaines années, et une mise à jour de l'évaluation de la performance sera effectuée avec le dépôt des rapports annuels de gestion 2019-2020 des ministères à l'automne 2020.

Le Tableau de bord de la performance des ministères peut être consulté à l'adresse performance.gouv.qc.ca.

Cet outil, élaboré par le Secrétariat du Conseil du trésor, s'inspire des meilleures pratiques de reddition de comptes et de transparence en vigueur ailleurs dans le monde, notamment à la Ville de New-York. Il s'inspire également des travaux réalisés pour produire les bulletins sur la performance des ministères, diffusés par le magazine *L'Actualité* de 2017 à 2019. Il s'appuie sur l'expertise de plusieurs acteurs réunis et sur une large réflexion autour d'un besoin fondamental pour la population : évaluer la performance de son gouvernement.

Par sa plateforme conviviale, il permet de vérifier si les ministères atteignent leurs objectifs. Conçu spécialement pour la population, il regroupe, dans un seul site, sous un format simplifié, une information de gestion auparavant complexe et dispersée dans une vingtaine de sites Web. Il présente également une analyse neutre et objective de la situation.

Par ailleurs, dans la foulée des travaux menés pour les plans stratégiques, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a analysé la qualité et le degré d'atteinte des cibles des plans d'action en développement durable des ministères et des organismes. Avec la collaboration du Secrétariat du Conseil du trésor, un indice de performance en développement durable a aussi été élaboré. Les résultats seront rendus publics, à l'hiver 2020, par le Ministère, et un lien sera ajouté au Tableau de bord de la performance des ministères du Secrétariat du Conseil du trésor.

LES PROCHAINES ÉTAPES VISANT À SOUTENIR LA PERFORMANCE

Optimisation des rapports annuels de gestion

En 2020-2021, les rapports annuels de gestion des ministères et des organismes seront revus afin qu'ils soient normalisés et simplifiés et pour améliorer la présentation de l'information qui s'y trouve. Entre autres, ils devront contenir des précisions supplémentaires concernant le suivi des cibles, incluant une justification des écarts, le cas échéant.

Qualité des services à la population

À l'instar de l'exercice réalisé pour les plans stratégiques, les ministères et les organismes seront invités, en 2020-2021, à mettre à jour et à rehausser la qualité de leur déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, sur la base des instructions qui leur seront communiquées. Par ailleurs, le Secrétariat du Conseil du trésor documentera les bonnes pratiques en matière d'évaluation des attentes et de la satisfaction de la population et produira des outils fiables et normalisés pour soutenir les ministères et les organismes en la matière.

Développement de la qualité des travaux d'évaluation de programmes

Afin de soutenir la performance des organisations au moyen de l'évaluation de programmes, le Secrétariat du Conseil du trésor poursuivra, en 2020-2021, ses travaux pour assurer une application rigoureuse de la Directive concernant l'évaluation de programmes dans les ministères et les organismes.

Ainsi, le Secrétariat du Conseil du trésor s'assurera que les organisations assujetties déposeront leur plan pluriannuel d'évaluation, comme l'exige la Directive, et un bilan sera présenté au Conseil du trésor. De plus, les livrables produits par les organisations en vertu de cette Directive feront l'objet d'une analyse et d'une rétroaction, comme cela a été le cas pour 169 livrables en 2019-2020. Le Secrétariat poursuivra également la bonification de ses services d'accompagnement et l'élaboration de formations et d'outils adaptés aux besoins des organisations. Entre autres, il terminera la mise en place d'une équipe centralisée pour aider les organismes de plus petite taille à réaliser des travaux d'évaluation. De plus, afin d'améliorer la qualité et l'utilité des évaluations, il réalisera un bilan des pratiques d'évaluation des organisations et une évaluation de la Directive.

Le gouvernement entend aussi bonifier l'expertise dans l'évaluation des programmes publics, dans un contexte où les enjeux et les besoins évaluatifs font de plus en plus appel à l'utilisation des banques de données administratives de grande dimension. Ce type d'évaluation quantitative requiert l'application de méthodes statistiques sophistiquées, bonifiées, ces dernières années, par l'apport de l'intelligence artificielle dans l'exploitation des données massives.

Pour soutenir les ministères et les organismes en cette matière, une chaire de recherche en évaluation économique des programmes publics sera mise en place, grâce à un partenariat entre l'Université Laval et le Secrétariat du Conseil du trésor. De plus, un programme menant à l'obtention d'un nouveau diplôme d'études supérieures spécialisées en analytique d'affaires et en science de données sera lancé par l'École nationale d'administration publique, en partenariat avec le Secrétariat du Conseil du trésor, et de nouvelles formations sur mesure seront aussi offertes. Pour ce faire, des investissements totaux de 2,0 M\$ sur cinq ans sont prévus.



Modernisation de l'encadrement en audit interne et en gestion intégrée des risques

Afin de soutenir l'instauration, dans les ministères, des meilleures pratiques en audit interne et en gestion intégrée des risques, lesquelles contribuent à la performance organisationnelle, le Secrétariat du Conseil du trésor entend terminer la mise en place, en 2020-2021, d'une équipe d'experts centralisée. De plus, il entend mettre en œuvre une nouvelle directive sur l'audit interne, pour remplacer et moderniser les orientations actuelles du Conseil du trésor.

Par ailleurs, le Secrétariat du Conseil du trésor réalisera des travaux pour bonifier l'encadrement gouvernemental relatif à la gestion intégrée des risques.

Révision du rapport annuel du président du Conseil du trésor sur l'application de la Loi sur l'administration publique et nouvel indice de performance

La Loi sur l'administration publique prévoit que le président du Conseil du trésor doit produire annuellement un rapport concernant l'application de cette loi. Dans les dernières années, l'utilité de ce rapport a été remise en question puisque celui-ci ne couvre pas la performance des ministères, qu'il ne présente pas de résultats individuels et que les données soutenant sa préparation sont autodéclarées.

En 2020-2021, une nouvelle édition de ce rapport, revue et corrigée, sera déposée à l'Assemblée nationale. Le rapport sera dorénavant axé sur la performance et présentera les résultats individuels des organisations. Il sera également alimenté par un nouvel indice qui mesurera les différentes facettes de la performance d'une organisation, soit la qualité et le degré d'atteinte des cibles du plan stratégique, la saine gestion des ressources, le degré d'intégration des bonnes pratiques en gestion axée sur les résultats et le développement durable.

RÉVISION DES PROGRAMMES

Les ministères et les organismes devront se donner un plan triennal de révision de leurs programmes pour optimiser leurs façons de faire. Afin de procéder à une transformation durable des façons de faire, les organisations devront valider la pertinence de leurs programmes pour s'assurer que ceux-ci répondent toujours aux besoins de la population et qu'ils atteignent leurs objectifs. Pour les programmes jugés pertinents, les organisations devront innover et remettre en question leurs processus afin de s'assurer que ces programmes sont gérés de manière efficace et efficiente, tout en préservant la qualité des services.

Les organisations seront aussi invitées à optimiser leurs processus en misant notamment sur la transformation numérique, à évaluer la pertinence de confier certaines de leurs activités administratives à d'autres organisations expertes et à favoriser le partage d'actifs.



De plus, le Secrétariat du Conseil du trésor réalisera ou soutiendra un certain nombre de projets de révision portant sur l'efficacité administrative, la simplification des démarches et l'amélioration de la prestation de services à la population.

Efficacité administrative de l'État

- Regroupement, sous Revenu Québec, des activités gouvernementales de récupération des sommes dues à l'État pour améliorer l'efficacité, renforcer l'accompagnement aux clientèles en situation de vulnérabilité et assurer l'équité. À cet effet, le projet de loi n° 30 concernant la récupération de sommes dues à l'État a été déposé à l'Assemblée nationale (Revenu Québec et Secrétariat du Conseil du trésor);
- Optimisation de la gestion de la flotte gouvernementale de véhicules pour dégager des gains d'efficacité en matière d'acquisitions et d'entretien ainsi que pour favoriser le virage vers l'électrification des transports (ministère des Transports);
- Révision continue des programmes d'aide financière normés autorisés par le Conseil du trésor pour évaluer si ces derniers atteignent les objectifs pour lesquels ils ont été créés, éliminer les chevauchements et assurer l'optimisation (Secrétariat du Conseil du trésor).

Simplification des démarches et meilleur accompagnement des personnes

- Simplification des démarches et meilleur accompagnement pour les personnes handicapées et leur famille dans l'accès aux mesures et aux programmes auxquels elles ont droit (Office des personnes handicapées du Québec et Secrétariat du Conseil du trésor);
- Simplification des démarches administratives pour les personnes éprouvées par le deuil lors du décès d'un proche et meilleur accompagnement des proches aidants (ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale);
- Modernisation des règles entourant la protection des personnes en situation de vulnérabilité ou d'inaptitude pour assurer un meilleur accompagnement et ouvrir la voie à la transformation numérique du Curateur public ainsi qu'à l'actualisation de ses approches et de son environnement de travail (Curateur public);
- Mise en œuvre de la solution québécoise d'identité numérique afin d'assurer une accessibilité accrue aux services en ligne, une plus grande efficacité dans la gestion des informations d'identité, d'adresse et de contact et la prise en compte des enjeux de sécurité et de risques de fraude liés à l'identité (Secrétariat du Conseil du trésor);

- Production et mise en œuvre d'un nouveau plan sur la simplification administrative et réglementaire des entreprises (ministère de l'Économie et de l'Innovation).

Amélioration de la prestation de services à la population

- Modernisation des systèmes de services et des processus d'affaires afin d'améliorer les services liés au permis de conduire, à l'immatriculation des véhicules et aux activités de Contrôle routier Québec (Société de l'assurance automobile du Québec);
- Amélioration du site Internet de l'Aide financière aux études pour permettre la consultation sur les appareils mobiles et la messagerie sécurisée, la consultation des résultats d'apprentissage en ligne et la modernisation des épreuves ministérielles dans un contexte numérique (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur);
- Déploiement du projet de Rendez-vous santé Québec permettant de faciliter la prise de rendez-vous en ligne avec un médecin de famille, un infirmier praticien spécialisé en soins de première ligne ou un médecin résident (Régie de l'assurance maladie du Québec et ministère de la Santé et des Services sociaux);
- Amélioration du centre de relations avec la clientèle et des services en ligne de Retraite Québec (Retraite Québec);
- Déploiement du plan de transformation et de modernisation du système de justice (ministère de la Justice).

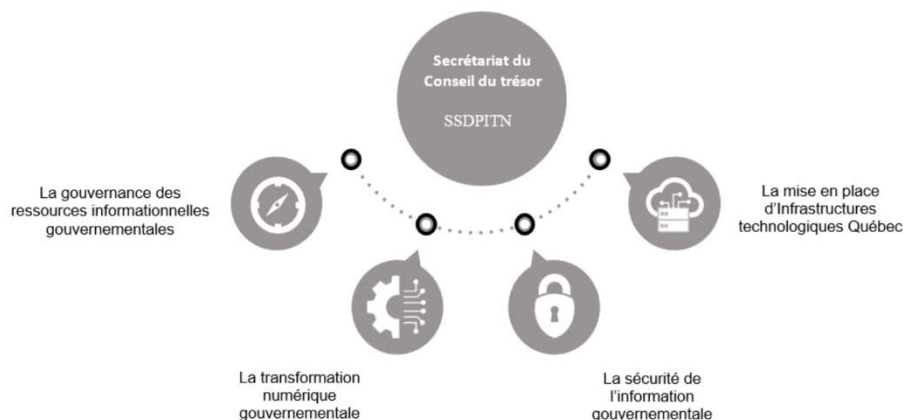
Déploiement d'un pôle d'expertise en matière de performance

Afin d'assurer la coordination gouvernementale du plan d'action visant à optimiser l'application de la Loi sur l'administration publique, le Secrétariat du Conseil du trésor poursuivra, en 2020-2021, le déploiement d'un pôle d'expertise en la matière. Ce pôle d'expertise est responsable de l'encadrement, de la coordination et de l'accompagnement des ministères et des organismes dans la mise en œuvre du cadre de gestion axée sur les résultats. Il est aussi responsable de la coordination gouvernementale de l'évaluation et de la révision des programmes.

LA GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES ACQUISITIONS

Devant un environnement technologique en constante évolution, une saine gouvernance des ressources informationnelles gouvernementales est un élément essentiel pour le déploiement d'une prestation de services publics efficace et conviviale.

Afin de s'adapter au contexte d'aujourd'hui et d'assurer la cohérence à l'échelle gouvernementale des activités et des investissements dans ce domaine, le Secrétariat du Conseil du trésor concentre, au sein du Sous-secrétariat de la dirigeante principale de l'information et de la transformation numérique (SSDPITN), une gouvernance de ses ressources et ses compétences en ressources informationnelles autour des quatre principaux domaines suivants :



La complexité et l'innovation continue de l'environnement technologique militent en faveur d'un modèle soutenant le regroupement des expertises. En effet, cette approche favorise à la fois le développement de compétences dans des créneaux nécessitant des talents de haut niveau et des investissements importants de ressources, ainsi qu'une meilleure utilisation et un plus grand partage des capacités à travers l'appareil gouvernemental.

LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE GOUVERNEMENTALE

En juin 2019, le gouvernement du Québec a dévoilé la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023. Celle-ci met en action tous les organismes publics vers l'atteinte d'une cible commune, soit offrir des services publics plus intuitifs et faciles d'utilisation pour la population, en plus d'améliorer l'efficacité de l'État.

LE CENTRE QUÉBÉCOIS D'EXCELLENCE NUMÉRIQUE

Dès l'annonce de la Stratégie, le Centre québécois d'excellence numérique (CQEN) était institué au sein du Secrétariat du Conseil du trésor. Cette nouvelle entité a la responsabilité d'accélérer et de faciliter la réalisation des actions prioritaires du gouvernement et d'organiser le partage d'expertise entre le gouvernement et l'écosystème numérique.

L'expertise ainsi regroupée sera mise à profit au bénéfice de la communauté gouvernementale. Au cours des prochains mois, le CQEN verra à :

- mutualiser les idées innovantes par le partage et la collaboration à travers l'écosystème numérique;
- développer la culture et les compétences du numérique;
- faciliter la mobilité des données et l'intégration entre les systèmes gouvernementaux;
- favoriser l'utilisation de composants communs;
- incarner l'exemplarité des valeurs et des pratiques numériques;
- créer de la valeur par la mise en œuvre de méthodes et de solutions innovantes.

DES ACTIONS CONCRÈTES EN TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Afin d'assurer la cohérence gouvernementale des actions de transformation numérique et de mesurer l'atteinte des cibles de transformation, les organismes publics sont appelés à élaborer un plan de transformation numérique. Ces collectes permettront au Secrétariat du Conseil du trésor d'élaborer un plan d'action numérique gouvernemental constitué d'actions visant à déployer des services numériques, à mettre en œuvre des ressources et des services communs, à éliminer les obstacles liés à la prestation des services numériques ainsi qu'à évaluer et à mesurer la transformation numérique en fonction de la rétroaction et des apprentissages.

De plus, une feuille de route citoyenne sera produite et présentera les principales initiatives numériques regroupées en fonction des deux orientations et des six ambitions de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023.

Au cours de l'année, un baromètre numérique sera également diffusé et permettra de mesurer la progression de la transformation numérique, attestant d'une saine pratique de reddition de comptes et de transparence.

Pour l'adoption des pratiques numériques et le développement de compétences numériques au sein de l'État, il est essentiel d'assurer le déploiement d'une offre de formation distinctive et sur mesure pour répondre aux besoins des organisations en matière de transformation numérique. Élaborées en collaboration avec l'Académie de la transformation numérique de l'Université Laval, les premières formations sont déjà accessibles. D'autres s'ajouteront au cours de l'exercice financier 2020-2021.

DES PROJETS MAJEURS DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

La transformation numérique gouvernementale ne peut se faire sans la réalisation d'assises importantes, dont la constitution d'une identité numérique et la consolidation des centres de traitement informatique.

La constitution d'une identité numérique

Le gouvernement s'est engagé à transformer les services publics afin de simplifier les démarches des citoyennes et des citoyens et d'optimiser leur expérience lors de l'utilisation de ces services. Une identité numérique forte et sécuritaire est un élément clé de la transformation numérique gouvernementale.

Les citoyennes et les citoyens doivent pouvoir bénéficier d'une seule identité numérique, robuste et de confiance, pour avoir accès aux services gouvernementaux. Le gouvernement du Québec doit assurer le leadership dans la création de cette identité.

Au cours de la prochaine année, différents travaux permettront de démarrer la phase d'exécution de la Solution québécoise d'identité numérique, qui vise :

- une accessibilité simplifiée aux services en ligne sans égard au mode utilisé, basée sur des technologies innovantes;
- une plus grande efficacité dans la gestion des informations d'identité, d'adresse et de contact;
- la prise en compte des enjeux de sécurité et de risques de fraude liés à l'identité, en rehaussant la robustesse des processus et des justificatifs, et ce, afin de favoriser l'utilisation des services numériques dans un environnement de confiance.

La consolidation des centres de traitement informatique

Le gouvernement vise à améliorer de façon significative la sécurité des infrastructures technologiques pour la prestation de services aux citoyens.

À ce jour, le programme de consolidation des CTI a permis d'entamer une démarche d'estimation des volumes que chaque organisme public envisage de transférer en infonuagique, ainsi que le rythme de migration envisagé. Cette étape comprend aussi l'évaluation des préjudices ainsi que l'élaboration des plans de gestion de la désuétude de chaque organisme.

Au cours de l'exercice financier 2019-2020, le processus de qualification des offres de traitement, stockage en infonuagique publique s'est réalisé. Il est prévu que les premières offres seront disponibles en 2020-2021.

LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE

La transformation numérique gouvernementale modifie la prestation de services à la population et aux entreprises en plus d'amener des possibilités, mais elle s'accompagne également de responsabilités accrues en matière de protection de l'information. Ainsi, le gouvernement entend prendre toutes les mesures afin de rehausser rapidement la sécurité des données et des systèmes au sein des organismes publics.

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DE CYBERSÉCURITÉ

Le ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale dévoilera prochainement la Politique gouvernementale de cybersécurité qui vise à instituer une administration gouvernementale résiliente et cyberprotégée offrant des services numériques centrés sur les citoyennes et les citoyens.

L'adoption de la politique impliquerait des dépenses à la hauteur de 30,1 M\$ sur trois ans, soit la durée prévue de sa mise en œuvre, ainsi qu'une récurrence annuelle de l'ordre 9,3 M\$ pour les exercices subséquents.

S'adressant tant aux organisations publiques et à leur personnel ainsi qu'aux citoyennes et aux citoyens, cette politique devrait permettre de préciser les objectifs de l'État en matière de cybersécurité et d'assurer la protection de l'information numérique, des infrastructures technologiques, des systèmes de processus industriels et des objets connectés.

LE CENTRE GOUVERNEMENTAL DE CYBERDÉFENSE ET SON RÉSEAU

Les expertises en matière de sécurité de l'information ont été regroupées au Secrétariat du Conseil du trésor, et la mise en place du Centre gouvernemental de cyberdéfense se poursuit. Celui-ci assurera une surveillance constante des cybermenaces et coordonnera les interventions requises devant celles-ci. Sous la responsabilité du Centre gouvernemental de cyberdéfense, une équipe d'intervention tactique pourra aussi être déployée lors de cyberincidents.

L'implantation du Centre gouvernemental de cyberdéfense permettra également de constituer un réseau gouvernemental, de faciliter ainsi la concertation et la cohésion des intervenants, de fédérer leurs efforts et de mieux cibler les enjeux en la matière et les risques potentiels.

LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES GOUVERNEMENTALES

Les outils de gestion définis par la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement permettent de dégager un portrait des plus complets pour l'ensemble de l'administration gouvernementale, et ce, en toute transparence.

La maturité acquise, au cours des dernières années, permet au gouvernement de poursuivre la constitution d'un portefeuille intégré de tous les projets des organismes publics et de parfaire la vision globale, pertinente et actualisée des apports potentiels, des coûts et des contraintes de mise en œuvre ainsi que des risques associés aux projets en ressources informationnelles.

LES INVESTISSEMENTS ET LES DÉPENSES EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Le secteur des ressources informationnelles bénéficie de 1 143,9 M\$ pour de nouveaux projets et enveloppes, dont 494,7 M\$ provenant des nouvelles disponibilités du PQI 2020-2030 et 649,2 M\$ transférés de l'enveloppe centrale à ce secteur en 2019-2020.

Le secteur des ressources informationnelles dispose donc de 7 394,3 M\$ pour la période décennale 2020-2030, permettant entre autres de poursuivre la transformation numérique gouvernementale et à assurer le remplacement et l'ajout d'actifs informationnels.

Sur le plan des dépenses et des investissements, 4,0 G\$ ont été planifiés en ressources informationnelles pour l'ensemble des organismes publics et des réseaux en 2019-2020.

Le Portrait de la main-d'œuvre et du recours à des consultants affectés aux ressources informationnelles de la fonction publique du Québec 2018 indique que 8 979 personnes travaillent en tant que ressources informationnelles dans les ministères et organismes visés par la Loi sur la fonction publique et la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et entreprises du gouvernement (LGGRI). De ce nombre, 72,0 % sont des ressources internes.

L'État dispose ainsi d'une solide expertise à l'interne. Ce portrait de la main-d'œuvre exclut les organismes publics des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur et du réseau de la santé et des services sociaux. Ces organismes seront intégrés dans les prochains portraits de main d'œuvre, comme indiqué à la LGGRI.

UNE TRANSPARENCE ACCRUE

Des travaux sont en cours afin de faire du tableau de bord sur l'état de santé des projets en ressources informationnelles du gouvernement du Québec un outil dynamique et rehaussé. Ces améliorations permettront aux organisations de procéder à des mises à jour en continu et de présenter des données relatives aux bénéfices escomptés des projets.

LA MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES QUÉBEC

À l'occasion de la Stratégie de gestion des dépenses 2019-2020, le gouvernement faisait le constat que les organismes publics consacrent encore trop d'efforts à la gestion des infrastructures publiques et que la disponibilité, la fiabilité et la performance de celles-ci étaient essentielles à un virage numérique réussi. C'est dans ce contexte que le gouvernement a fait adopter, en février 2020, le projet de loi n° 37 qui institue l'organisme Infrastructures technologiques Québec (ITQ), lequel verra le jour à compter du 1^{er} juin 2020.

Rappelons que la création d'ITQ permettra :

- de disposer d'infrastructures technologiques et de systèmes de soutien communs performants pour soutenir une prestation de services de qualité;
- d'assurer le développement, l'exploitation et l'optimisation des infrastructures technologiques partagées en évitant la duplication des solutions et les coûts associés;
- de concentrer et de développer des expertises spécialisées en infrastructures technologiques communes;
- de contribuer à rehausser la sécurité de l'information numérique gouvernementale par l'utilisation étendue d'infrastructures partagées sécuritaires et performantes;
- de soutenir, au besoin, la gestion de projet des organismes qui en feraient la demande.

L'OPTIMISATION DES ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

Plusieurs actions importantes ont été réalisées, ces dernières années, dans le domaine des marchés publics. La mise en place de l'Autorité des marchés publics et la création du Centre d'acquisitions gouvernementales en sont des exemples.

Le gouvernement entend poursuivre ses efforts visant à faciliter l'accès des entreprises aux contrats publics, à mettre en œuvre des engagements en matière de marchés publics, à élaborer des règles mieux adaptées à certains domaines d'acquisition et à veiller au respect du cadre normatif par les ministères et organismes assujettis à la Loi sur les contrats des organismes publics.

LA MISE EN PLACE DU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

Le gouvernement est le premier donneur d'ouvrage au Québec. Or, il appert que le modèle d'acquisitions gouvernementales en place ne permettait pas de maximiser les retombées des achats regroupés, notamment en raison du nombre important d'intervenants, de la multiplicité des processus d'acquisition et la difficulté à obtenir une cohésion sur le plan gouvernemental.

À la lumière de ces constats, le gouvernement a agi en faisant adopter, en février 2020, le projet de loi n° 37 qui institue le Centre d'acquisitions gouvernementales. La mise en place du Centre, à compter du 1^{er} juin 2020, permettra :

- d'assurer une plus grande cohésion en renforçant la gouvernance des acquisitions gouvernementales;
- d'améliorer la performance de l'État et d'éviter toute duplication dans la mesure où certains biens et services devront être acquis exclusivement par l'intermédiaire du Centre d'acquisitions gouvernementales;
- de concentrer l'expertise en acquisition afin notamment de soutenir les organismes publics qui ne possèdent pas les ressources spécialisées requises;
- de tirer pleinement profit du modèle mis en place par le réseau de la santé et des services sociaux en matière d'achats regroupés;
- de consolider des emplois existants en région;
- de déployer des stratégies d'acquisition qui prendront notamment en considération les impacts sur l'économie régionale, et ce, dans le respect des accords de libéralisation des marchés publics et de la Loi sur les contrats des organismes publics.

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DES MARCHÉS PUBLICS

Parallèlement à la mise en place du Centre d'acquisitions gouvernementales, le gouvernement souhaite se doter d'une stratégie ayant pour ligne directrice le développement de l'approvisionnement stratégique de façon à contribuer davantage à l'atteinte des objectifs gouvernementaux. Cette stratégie gouvernementale des marchés publics visera, entre autres, à faciliter l'accès des entreprises aux contrats publics, notamment des petites et moyennes entreprises qui offrent des produits et services innovants ou écoresponsables, tout en maximisant les retombées économiques dans les régions.

ENGAGEMENTS RELATIFS AUX MARCHÉS PUBLICS EN VERTU DE LA CONVENTION DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS

En 1975, le gouvernement du Québec a signé la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Cette convention permet, entre autres, le développement de ressources hydrauliques, minérales et forestières du Nord-du-Québec en contrepartie d'une large autonomie politique et administrative pour les communautés crie et inuites de cette région, de droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage sur les territoires visés ainsi que de compensations financières.

En collaboration avec certains ministères, le Secrétariat du Conseil du trésor et le Gouvernement de la nation crie évaluent actuellement diverses mesures afin de mettre en œuvre, de façon pérenne et novatrice, les engagements relatifs aux marchés publics pris par le gouvernement du Québec dans le cadre de la Convention à l'égard des Cris.

INDICE DE CONFORMITÉ

Le Secrétariat du Conseil du trésor a mis en place un cadre normatif en matière de gestion contractuelle. Afin d'optimiser la gestion contractuelle au sein des organismes publics, il s'assure que ceux-ci respectent rigoureusement leurs obligations légales et réglementaires.

Dans cette optique, le Secrétariat du Conseil du trésor a élaboré un indice de conformité permettant d'évaluer le respect, par les organismes publics visés, des principaux points contenus dans ce cadre normatif. Cet indice permet de mesurer le niveau de respect des différentes obligations contractuelles énoncées dans la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements dont un des principes fondamentaux repose sur la reddition de comptes des dirigeants d'organismes publics et sur la bonne utilisation des fonds publics. À cet effet, le Portrait personnalisé des activités contractuelles des organismes permet de tracer et d'établir l'indice de conformité au cadre normatif de la gestion contractuelle. Il s'agit d'un pas de plus dans l'amélioration de la performance des organismes publics.

LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES : UN PLAN RÉSOLUMENT ENGAGÉ VERS L'AVENIR

UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES JAMAIS ÉGALÉ AUPARAVANT

Le PQI 2020-2030, qui présente la planification des investissements du gouvernement en infrastructures des dix prochaines années, passera à l'histoire comme le plan le plus ambitieux jamais réalisé. Pour engager le Québec vers la modernité et remédier à la vétusté de nombreuses infrastructures sur son territoire, le gouvernement a établi à 130,5 G\$ le PQI 2020-2030. Cette augmentation de 15,1 G\$ ou 13,1 % par rapport au Plan précédent, est la deuxième hausse consécutive d'envergure, après celle de 15,0 G\$ consentie lors du PQI 2019-2029.

À cette hausse s'ajoute une somme de 6,6 G\$ devenue disponible en raison de l'avancement et de l'achèvement de plusieurs projets au cours de l'exercice financier 2019-2020. Ainsi, une somme additionnelle de 21,7 G\$ sera consacrée à de nouveaux investissements sur la période 2020-2030.

Afin d'assurer une répartition adéquate des investissements entre le maintien et la bonification du parc d'infrastructures publiques, le PQI 2020-2030 favorise les projets visant le maintien du parc dans une proportion de 61,0 % (72,5 G\$). Dans le respect des objectifs de la Loi sur les infrastructures publiques, cette stratégie gouvernementale vise à conserver un équilibre entre la pérennité du parc existant et la construction de nouvelles infrastructures, et ce, au bénéfice des générations actuelles et futures.

Dans son Plan stratégique 2019-2023, le Secrétariat du Conseil du trésor s'est donné comme objectif de maintenir une proportion d'au moins 60,0 % des infrastructures sous la responsabilité des organismes publics en bon état (indice d'état gouvernemental (IEG) de A, B ou C). Cela requiert de prévoir un niveau d'investissement annuel récurrent suffisant pour assurer la pérennité du parc d'infrastructures publiques. Pour ce faire, le Secrétariat s'est donné également comme objectif d'accroître la moyenne annuelle, sur cinq ans, des investissements à 7,3 G\$ d'ici le PQI 2022-2032. Le rehaussement du PQI 2020-2030 permet d'atteindre dès maintenant 7,4 G\$.

Selon les informations colligées dans les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2020-2021, l'état des infrastructures des organismes publics est jugé en bon état dans une proportion de 60,8 % (avec une projection à 70,7 %, dans 10 ans, avec l'effet escompté des investissements prévus au PQI 2020-2030), alors que cette proportion atteint 79,5 % dans le cas des infrastructures subventionnées par le gouvernement, lesquelles appartiennent principalement aux municipalités et aux sociétés de transport en commun. Quant au déficit de maintien d'actifs (DMA) associé aux infrastructures en mauvais état (IEG de D ou E) appartenant aux organismes publics, il est évalué à 28,2 G\$ en mars 2020. À cet égard, le gouvernement prévoit des investissements de près de 22,0 G\$ au PQI 2020-2030, ce qui représente une prise en charge de 78,0 % de ce déficit sur 10 ans.

Le gouvernement peut se permettre de poursuivre cette accélération du rythme des investissements dans les infrastructures publiques, compte tenu de la bonne situation financière et économique du Québec. Dans un souci de saine gestion publique, cette deuxième hausse importante des investissements a été établie en tenant compte des répercussions de ceux-ci sur la dette et sur les dépenses publiques. Les bénéfices de cette action déterminante se feront sentir pendant de nombreuses années et contribueront à une croissance économique soutenue dans toutes les régions du Québec.

Grâce à ce plan ambitieux, le gouvernement sera en mesure de poursuivre la réalisation de ses engagements en matière d'infrastructures publiques, plus particulièrement pour les grandes priorités que sont l'éducation, le transport collectif, la santé et la culture.

DES INVESTISSEMENTS EN ÉDUCATION POUR LA RÉFECTION ET LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES

Pour une deuxième année consécutive, le gouvernement consacre une part substantielle des nouvelles sommes disponibles au PQI à l'éducation, soit près de 5,9 G\$, ou 27,0 % :

- Quelque 1,5 G\$ des sommes supplémentaires sont notamment destinés à la poursuite de la remise en état des infrastructures scolaires. Sans le réinvestissement massif dans les écoles, depuis deux ans, la proportion de celles en mauvais état (IEG de D ou E), actuellement de 54,0 %, n'aurait pu être stabilisée et continuerait de se détériorer au cours des prochaines années;
- Par ailleurs, 1,9 G\$ additionnels seront investis, entre autres, pour accélérer la construction d'environ 1 000 classes, incluant celles pour la maternelle 4 ans, dans des écoles primaires et secondaires, qui permettront d'accueillir de nouveaux élèves et, ainsi, de résorber de nombreux déficits d'espace constatés dans différentes régions au Québec;

- En outre, 1,5 G\$ de plus, ainsi que 0,8 G\$ réservés à l'enveloppe centrale seront consacrés à la réalisation, au cours des prochaines années, d'une vingtaine de projets majeurs de réfection, d'agrandissement et de construction d'écoles secondaires, principalement sur le territoire de la communauté métropolitaine de Montréal, en réponse aux besoins en places-élèves les plus criants.

C'est un grand chantier de réfection et de construction d'écoles que le gouvernement poursuit afin qu'à terme, le Québec dispose de belles écoles fonctionnelles, distinctives, évolutives et durables. Pour ce faire, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a produit un guide de planification immobilière pour les établissements scolaires primaires, exprimant la vision et les orientations du gouvernement, basées sur les meilleures pratiques, dont certaines élaborées par le Lab-École.

Ce guide servira de pierre d'assise pour la réalisation de nombreux projets de construction ou d'agrandissement d'écoles primaires. Lorsque possible, la vision et les orientations retenues dans ce guide seront prises en compte, avec les adaptations nécessaires, dans le cadre des projets de rénovation d'écoles primaires. Quant aux écoles secondaires, un guide de planification immobilière est aussi en cours d'élaboration et sera déposé, sous peu, pour soutenir la conception de ces constructions et la réalisation de travaux de rénovation.

DES INVESTISSEMENTS POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DU RÉSEAU ROUTIER

Le réseau routier sous la responsabilité du ministère des Transports compte à lui seul plus de 31 000 kilomètres de route ainsi que quelque 9 700 structures, dont des ponts et des viaducs. L'accessibilité de ces infrastructures routières est nécessaire aux déplacements de la population, que ce soit en véhicules personnels ou par l'intermédiaire d'un système de transport collectif, ainsi qu'au transport des marchandises.

Le gouvernement doit poursuivre ses investissements dans les infrastructures routières actuelles afin d'assurer la sécurité des usagers, de résorber leur DMA, d'améliorer leur état ainsi que de favoriser le passage des différents modes de transport collectif. Le DMA des infrastructures routières, évalué à 18,7 G\$, représente 66,0 % du DMA de toutes les infrastructures publiques sous la responsabilité du gouvernement.

Les investissements requis pour maintenir en bon état ces actifs stratégiques sont grands :

- le coût de reconstruction des chaussées et des structures est élevé, étant donné que ces infrastructures couvrent une très grande superficie du territoire québécois;
- la durée de vie des ouvrages de génie civil est réduite par leur vulnérabilité à une exposition aux variations climatiques ainsi qu'à l'utilisation de produits déglaçants;
- une grande proportion des structures a été construite dans les années 1960 et 1970, et plusieurs d'entre elles sont actuellement en fin de vie utile.

Sur les investissements additionnels de 3,7 G\$ alloués au réseau routier au PQI 2020-2030, 1,4 G\$ sont affectés à divers projets visant à assurer le bon état des chaussées et la pérennité du réseau routier actuel sur le territoire du Québec.

L'enveloppe sectorielle du réseau routier atteint 26,8 G\$ au PQI 2020-2030, dont 83,0 % sont consacrés au maintien du parc.

DES INVESTISSEMENTS POUR DÉVELOPPER LE TRANSPORT COLLECTIF

Le développement du transport collectif, autre grande priorité du gouvernement en poste, profitera de sommes additionnelles de plus de 3,3 G\$ au PQI 2020-2030 afin de favoriser la mobilité de la population et d'accroître la fluidité de la circulation.

Ce secteur profitera ainsi d'investissements sans précédent de 13,6 G\$, en appui aux villes et aux sociétés de transport en commun qui ont la responsabilité de développer une vision intégrée du transport collectif sur leur territoire, auxquels investissements s'ajoutent 2,2 G\$ réservés à l'enveloppe centrale. Ainsi, le PQI 2020-2030 attribue 15,8 G\$ au secteur du transport collectif.

Par ailleurs, le gouvernement annonce la mise à l'étude de sept nouveaux projets majeurs en transport collectif, principalement dans la grande région de Montréal. À terme, en considérant les investissements requis pour la réalisation de tous les projets mis à l'étude, il est prévu que les investissements en transport collectif atteindront une somme estimée à 43,8 G\$. Ces investissements ne tiennent pas compte de la réalisation du Réseau express métropolitain dans la région de Montréal, par une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ Infra), un projet en cours de 6,5 G\$.

- Outre le gouvernement du Québec, d'autres partenaires pourront être interpellés pour contribuer au financement de ces nouveaux projets, notamment la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), le gouvernement fédéral, la Banque de l'infrastructure du Canada et les sociétés de transport en commun.
- Ainsi, la contribution du Québec aux nouveaux projets sera établie ultérieurement en fonction de la participation confirmée de partenaires éventuels. Par conséquent, les sommes nécessaires à la réalisation de ces projets seront prévues en temps opportun, lors de l'élaboration des prochains PQI.

Le Québec s'inscrit ainsi dans la modernité en investissant davantage dans les infrastructures de transport collectif. Par l'amélioration de l'accessibilité et de la capacité des services de transport en commun, le gouvernement apportera des solutions aux problèmes de congestion routière, optimisera le temps de déplacement de la population et, de surcroît, répondra aux défis environnementaux, notamment par la réduction des gaz à effet de serre.

- La qualité de vie de la population ainsi que la compétitivité des grandes villes et des entreprises dépendent en grande partie de la performance et de l'attractivité des systèmes de transport collectif;
- Les projets structurants en transport collectif contribuent aussi à l'émergence de solutions de mobilité innovantes en plus de stimuler le savoir-faire québécois dans le domaine des transports.

DES INVESTISSEMENTS EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

Sur les nouvelles sommes disponibles au PQI 2020-2030, ce secteur bénéficie de près de 2,9 G\$ de nouveaux investissements, dont 2,1 G\$ sont dévolus à différents projets majeurs de réfection, de réaménagement et de construction de centres hospitaliers ainsi que de centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), situés à la grandeur du Québec, notamment en assurant le provisionnement graduel de projets à l'étude dont le coût est de 1,0 G\$ ou plus.

Le gouvernement prévoit ainsi 20,5 G\$ à l'enveloppe sectorielle de la santé et des services sociaux au PQI 2020-2030, pour permettre aux citoyennes et aux citoyens un accès à des établissements offrant des soins de santé de qualité.

Dans un contexte de population vieillissante au Québec et de vétusté du parc immobilier, le gouvernement propose un plan de transformation majeure des milieux d'hébergement et de soins de longue durée pour les aînés et les adultes ayant des besoins particuliers. Ce plan repose sur la création d'un nouveau concept architectural et organisationnel, appelé maisons des aînés et alternatives, qui vise à offrir un modèle plus humain, moderne et mieux adapté aux besoins propres aux aînés en perte d'autonomie et à une clientèle adulte ayant des besoins spécifiques.

Ainsi, le gouvernement souhaite implanter ce nouveau concept dans l'ensemble du Québec et s'est engagé à créer de nouvelles places et à renouveler graduellement les CHSLD vétustes partout au Québec :

- D'ici 2022-2023, la création de 2 600 places est visée. De plus, des places situées dans des espaces non adaptés ou vétustes seront également reconstruites, dans le cadre de la démarche de création de nouvelles places. Pour cela, à la somme de 1,0 G\$ provisionnée au PQI 2019-2029, une somme de 0,5 G\$ est ajoutée au présent PQI;
- De plus, le gouvernement a autorisé la mise à l'étude de trois nouveaux projets majeurs visant neuf CHSLD des régions de Montréal et de Lanaudière, afin que plus de 1 500 places existantes soient transformées selon le nouveau concept.

DES INVESTISSEMENTS DANS TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Des sommes additionnelles totalisant 5,9 G\$ sont allouées aux autres secteurs d'activité du gouvernement. Ces sommes serviront notamment à la réalisation de nombreux projets ainsi qu'à la mise en place de nouveaux programmes ou à la bonification de programmes en cours. Ces investissements se réaliseront partout au Québec, et ce, au bénéfice de toute la population.

DES INVESTISSEMENTS AXÉS SUR LA RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE ET DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Avec des investissements de 52,3 G\$ dont ceux prévus au PQI 2020-2030 et ceux subséquents, le gouvernement favorise la réduction des GES et l'adaptation aux changements climatiques.

- 15,8 G\$ en transport collectif sont prévus au PQI 2020-2030, soit 13,6 G\$ prévus au secteur et 2,2 G\$ à l'enveloppe centrale, afin d'accroître l'accès au transport collectif et aux modes de transport électrique, en appuyant, notamment :
 - les mesures de la Politique de mobilité durable, en misant, notamment, sur le transport actif par le développement, par exemple, de pistes cyclables;
 - le financement de l'acquisition d'autobus hybrides et électriques et de l'implantation de voies réservées;
 - la réalisation de projets de grande envergure, par exemple le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal et le nouveau réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec, afin d'offrir d'autres options fiables et efficaces au transport par automobile;
 - l'engagement du gouvernement à investir dans des projets liés au plan de décongestion de la région métropolitaine de Montréal.

À ces investissements de 15,8 G\$ de dollars s'ajoutent 28,0 G\$ à prévoir dans des PQI ultérieurs pour la réalisation des projets actuellement à l'étude, pour un total de 43,8 G\$.

- 930,6 M\$ prévus au secteur Environnement, entre autres, pour le financement de projets municipaux de biométhanisation et de compostage, pour la pérennité et la sécurisation des barrages publics qui contrôlent le débit des eaux ainsi que pour des travaux visant la réduction des GES ou l'adaptation aux changements climatiques.
- 7,5 G\$ prévus au secteur Municipalités, afin de soutenir les municipalités principalement dans les travaux de construction, de réfection et d'agrandissement d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, dans le remplacement de leurs conduites d'eau potable et d'égouts, ainsi que dans la réalisation de travaux visant la résilience et l'adaptation face aux inondations. Ces travaux visent le maintien et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens dans leur collectivité.
- 80,0 M\$ prévus au secteur Transports maritime, aérien, ferroviaire et autres, afin de mettre en place, dans le cadre de la Stratégie maritime, des infrastructures pour des services de transport maritime sur courte distance ainsi que réaliser des interventions pour favoriser l'intermodalité avec le transport maritime, permettant ainsi réduire les émissions de GES provenant du transport des marchandises.

En soutien à ces investissements s'ajoutent des contributions fédérales de 7,2 G\$ allouées au Québec dans le cadre de la phase 2 du plan fédéral en infrastructures Investir dans le Canada.

Ainsi, en prenant en considération l'ensemble de ces investissements, ce sont 59,5 G\$ qui seraient consacrés à la réduction des GES et à l'adaptation aux changements climatiques.

Investissements en infrastructures favorisant la réduction des GES et l'adaptation aux changements climatiques

(en milliards de dollars)

	PQI 2020-2030	PQI ultérieurs	Total
Gouvernement du Québec			
Transport collectif ¹	15,8	28,0	43,8
Environnement	0,9	—	0,9
Municipalités	7,5	—	7,5
Transports maritime, aérien, ferroviaire et autres	0,1	—	0,1
Sous-total	24,3	28,0	52,3
Gouvernement fédéral			
Transport en commun (EBI)	5,2	—	5,2
Infrastructure verte (EBI)	1,8	—	1,8
Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC)	0,2	—	0,2
Sous-total	7,2	—	7,2
Total	31,5	28,0	59,5

¹La somme 15,8 G\$ inclut 2,2 G\$ réservés à l'enveloppe centrale

DES PARTENARIATS EN APPUI AUX PRIORITÉS DU QUÉBEC

La participation financière d'autres intervenants, dans le cadre de partenariats avec le gouvernement du Québec, rend possible la réalisation de plusieurs projets jugés prioritaires pour le Québec, et dans certains cas, permet le devancement des travaux. Les contributions de ces partenaires s'ajoutent à celles effectuées par le gouvernement.

À ce titre, le gouvernement fédéral s'inscrit comme partenaire du gouvernement du Québec pour le financement de plusieurs projets d'infrastructures. De même, il est prévu que d'autres partenaires, principalement des municipalités, des organismes de transport en commun et des établissements universitaires, participeront au financement de projets mis de l'avant par le Québec.

Par ailleurs, l'entente conclue entre le gouvernement du Québec et la CDPQ, afin que cette dernière assure la réalisation du REM, constitue également un partenariat innovant. Le gouvernement a soumis d'autres projets de construction d'infrastructures publiques en transport collectif à la CDPQ afin de connaître son intérêt.

UNE GOUVERNANCE DES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

La Loi sur les infrastructures publiques établit des règles de gouvernance en matière de planification des investissements publics et de gestion des infrastructures publiques. Ainsi, un comité de gouvernance des projets en infrastructures a été formé au Secrétariat du Conseil du trésor dans le but d'assurer le suivi des enjeux relatifs aux projets de grande envergure, de leur planification jusqu'à leur mise en service.

UNE DIRECTIVE QUI S'ADAPTE

La Directive sur la gestion des projets majeurs en infrastructures publiques, en application depuis 2014, établit des règles rigoureuses de gestion appuyant le processus décisionnel du Conseil des ministres pour la mise à l'étude, la planification et la réalisation des projets majeurs.

Une révision de la Directive a été entreprise afin d'accélérer la remise en état des infrastructures dans un mauvais état (IEG de D ou E) pour lesquelles une option est déjà déterminée. Les travaux réalisés démontrent qu'une révision plus importante s'impose pour tenir compte d'enjeux d'applications de la Directive rencontrés au cours des dernières années.

Par ailleurs, devant le nombre et l'envergure des projets d'investissements en transport collectif, majoritairement financés par le gouvernement du Québec, le Conseil du trésor a décidé d'assujettir à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructures publiques les projets dont le coût total est de 100,0 M\$ et plus, à l'exception des projets confiés à CDPQ Infra.

UNE REDDITION DE COMPTE SUR LES PROJETS D'INFRASTRUCTURE DE 20 M\$ ET PLUS

Depuis juillet 2018, le Secrétariat du Conseil du trésor diffuse sur son site Web⁴ différentes informations relatives aux projets d'infrastructures, dont le coût est de 50,0 M\$ et plus. Au cours de l'exercice financier 2020-2021, le Secrétariat verra à bonifier la plateforme électronique et y intégrera les informations relatives aux projets dont le coût est de 20,0 M\$ et plus et qui sont déjà publiés au PQI 2020-2030. Ces informations permettent à la population non seulement de prendre connaissance des projets d'infrastructure et de leurs objectifs, mais également d'en suivre la progression au rythme des décisions gouvernementales.

MAXIMISER L'EFFET DES INVESTISSEMENTS DU PQI

Depuis quelques mois, des ministères et des organismes constatent une effervescence significative de l'industrie de la construction. Cela s'est traduit notamment par une hausse du coût des projets d'infrastructures en cours de réalisation par rapport aux estimés produits lors la planification de ces projets, par une diminution la main-d'œuvre disponible dans l'industrie de la construction, par une baisse par rapport aux années précédentes, du nombre de soumissionnaires lors des appels d'offres ainsi que par l'annulation de certains appels d'offres.

Le gouvernement est attentif à l'incidence que peut avoir le nombre important de projets lancés simultanément sur la capacité de l'industrie de la construction à livrer ces projets aux dates et aux coûts attendus. C'est pourquoi le rehaussement de 15,1 G\$, annoncé dans le cadre du présent PQI, est planifié principalement sur le second quinquennat et qu'il suit la croissance de 3,0 % attendue pour l'ensemble des secteurs de l'économie.

Cette approche vise à permettre à l'industrie de la construction de s'adapter, à moyen et à long terme, à cette augmentation des investissements en infrastructures. Il s'agit là d'une mesure concrète visant à maximiser l'effet des investissements du PQI en limitant les aspects négatifs de l'effervescence dans l'industrie de la construction.

Par ailleurs, le gouvernement entend proposer d'autres mesures porteuses afin que chaque contrat puisse être accordé à un prix juste qui en maximise la valeur pour les citoyennes et citoyens. Pour ce faire, le Secrétariat du Conseil du trésor est responsable d'établir un état de la situation, de déterminer les causes de l'effervescence du marché de la construction et de cibler les solutions à privilégier en ce sens. Cette démarche comporte deux volets :

⁴ <https://www.tresor.gouv.qc.ca/infrastructures-publiques/tableau-de-bord/>

- la mise en place d'un comité interministériel, qui rassemble les principaux ministères et organismes concernés par la situation;
- la consultation des principaux acteurs de l'industrie de la construction pour obtenir leurs propositions.

Le gouvernement sera ainsi outillé pour annoncer un plan d'action à la fin du printemps.



UN PLAN D'INVESTISSEMENT EN SOUTIEN AUX SERVICES PUBLICS

Sommaire par mission par secteur

	PQI 2020-2030		PQI 2019-2029	
	M\$	%	M\$	%
Santé et Services sociaux				
Santé et Services sociaux	20 462,6	15,7	19 407,31 ¹	16,8
Éducation et culture				
Éducation	19 150,3	14,7	13 889,2	12,0
Enseignement supérieur	6 323,4	4,8	6 325,6 ¹	5,5
Culture	1 963,5	1,5	1 575,6	1,4
Développement du sport	653,3	0,5	718,0	0,6
Sous-total	28 090,6	21,5	22 508,4	19,5
Économie et environnement				
Réseau routier	26 832,1	20,6	24 580,0	21,3
Transport collectif	13 581,2	10,4	9 040,3	7,8
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres	4 053,9	3,1	2 935,6	2,5
Municipalités	7 536,5	5,8	7 216,7	6,3
Tourisme et activités récréatives	1 148,5	0,9	1 114,3	1,0
Logements sociaux et communautaires	2 510,0	1,9	2 442,4	2,1
Développement du territoire nordique	908,0	0,7	1 018,3	0,9
Recherche	1 006,5	0,8	985,8	0,9
Environnement	930,6	0,7	627,7	0,5
Agriculture, forêts, faune et autres	845,4	0,6	700,1	0,6
Sous-total	59 352,8	45,5	50 661,2	43,9
Soutien aux personnes et aux familles				
Services de garde éducatifs à l'enfance	374,8	0,3	401,8	0,4
Gouverne et justice				
Administration gouvernementale	3 919,6	3,0	3 881,0	3,4
Ressources informationnelles	7 394,3	5,7	6 578,1 ¹	5,6
Sous-total	11 313,9	8,7	10 459,1	9,0
Sous-total – enveloppe sectorielle	119 594,6	91,6	103 437,9	89,6
Enveloppe centrale²	10 905,4	8,4	11 962,1	10,4
Total	130 500,0	100,0	115 400,0	100,0

Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée

¹ Aux fins de comparaison, les données du PQI 2019-2029 ont été redressées pour tenir compte du transfert de 829,0 M\$ au secteur Ressources informationnelles, provenant des secteurs Santé et services sociaux (779,0 M\$) et Enseignement supérieur (50,0 M\$). Les montants publiés au PQI 2019-2029, avant ce redressement, s'établissaient à 20 186,3 M\$ pour le secteur Santé et services sociaux, à 6 375,6 M\$ pour le secteur Enseignement supérieur et à 5 749,1 M\$ pour le secteur Ressources informationnelles.

² Cette enveloppe permet d'assurer la contribution financière du gouvernement éventuellement requise pour mettre en œuvre, parmi les projets à l'étude, ceux que le gouvernement retiendra et priorisera. Le transfert aux secteurs exige une éventuelle décision du Conseil des ministres.

ANNEXES

DÉPENSES CONSOLIDÉES 2020-2021 PAR PORTEFEUILLE

Dépenses consolidées 2020-2021 par portefeuille¹

	Budget de dépenses	Mesures du Budget	Autres dépenses ²	Dépenses de portefeuilles
	M\$	M\$	M\$	M\$
Assemblée nationale	138	-	-	138
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	110	-	-	110
Affaires municipales et Habitation	2 315	56	707	3 078
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	996	10	60	1 066
Conseil du trésor et Administration gouvernementale ³	1 913	(340)	1 285	2 858
Conseil exécutif	527	5	-	533
Culture et Communications	861	-	583	1 444
Économie et Innovation	1 112	110	1 536	2 759
Éducation et Enseignement supérieur	22 196	-	3 539	25 734
Énergie et Ressources naturelles	145	28	575	748
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	282	-	1 365	1 646
Famille	2 904	14	4 018	6 936
Finances	190	3	3 242	3 434
Forêts, Faune et Parcs	564	15	495	1 074
Immigration, Francisation et Intégration	577	-	4	581
Justice	1 081	2	191	1 274
Relations internationales et Francophonie	118	7	7	132
Santé et Services sociaux	42 787	-	4 973	47 760
Sécurité publique	1 683	10	430	2 122
Tourisme	168	36	195	399
Transports	1 084	38	4 248	5 370
Travail, Emploi et Solidarité sociale	4 442	6	856	5 304
Éliminations interportefeuilles ⁴	-	-	(4 200)	(4 200)
Dépenses de portefeuilles	86 191	-	24 109	110 300
Service de la dette	5 859	-	2 407	8 266
Dépenses consolidées 2020-2021	92 050	-	26 516	118 566

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses des fonds spéciaux (volume 4), des organismes autres que budgétaires (volume 5), des comptes à fin déterminée (volume 1), des organismes du réseau de la santé et des services sociaux et de ceux de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi que les dépenses financées par le régime fiscal. Incluant également les ajustements de la consolidation résultant principalement des opérations réciproques entre entités d'un même portefeuille.

³ Les mesures de (340 M\$) au Fonds de suppléance sont présentées dans les autres portefeuilles

⁴ Les éliminations interportefeuilles résultent principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents portefeuilles.

Dépenses consolidées du portefeuille 2020-2021¹ : Assemblée nationale

(en millions de dollars)

	Dépenses de portefeuilles (1)	Service de la dette (2)	Total (3)=(1)+(2)	Mesures du Budget (4)
Ministère et organismes budgétaires (volume 6)				
Assemblée nationale	137,6	-	137,6	-
Sous-total	137,6	-	137,6	-
Total	137,6	-	137,6	-
Dépenses de portefeuilles	137,6			
Mesures du Budget	-			
Total des dépenses de portefeuilles (incluant les mesures du Budget non ventilées)	137,6			
Variation des dépenses du portefeuille (en %)	-			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

Dépenses consolidées du portefeuille 2020-2021¹ : Personnes désignées par l'Assemblée nationale

(en millions de dollars)

	Dépenses de portefeuilles	Service de la dette	Total	Mesures du Budget
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)
Ministère et organismes budgétaires (volume 6)				
Commissaire à l'éthique et à la déontologie	1,8	-	1,8	-
Commissaire au lobbying du Québec	4,2	-	4,2	-
Directeur général des élections	50,0	-	50,0	-
Protecteur du citoyen	19,2	-	19,2	-
Vérificateur général	35,0	-	35,0	-
Sous-total	110,0	-	110,0	-
Total	110,0	-	110,0	-
Dépenses de portefeuilles	110,0			
Mesures du Budget	-			
Total des dépenses de portefeuilles (incluant les mesures du Budget non ventilées)	110,0			
Variation des dépenses du portefeuille (en %)	2,8			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

Dépenses consolidées du portefeuille 2020-2021¹ : Affaires municipales et Habitation

(en millions de dollars)

	Dépenses de portefeuilles (1)	Service de la dette (2)	Total (3)=(1)+(2)	Mesures du Budget (4)
Ministère et organismes budgétaires (volume 3)				
Affaires municipales et Habitation	2 276,2	-	2 276,2	56,2
Commission municipale du Québec	11,7	-	11,7	-
Régie du logement	27,1	-	27,1	-
Sous-total	2 315,0	-	2 315,0	56,2
Fonds spéciaux (volume 4)				
Fonds régions et ruralité	261,2	-	261,2	-
Sous-total	261,2	-	261,2	-
Organismes autres que budgétaires (volume 5)				
Régie du bâtiment du Québec	75,8	0,2	76,0	-
Société d'habitation du Québec	1 272,5	82,1	1 354,5	50,2
Sous-total	1 348,3	82,2	1 430,5	50,2
Comptes à fin déterminée (volume 1)				
Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées	18,4	-	18,4	-
Programme d'infrastructure Investir dans le Canada	101,6	-	101,6	-
Projets d'infrastructures 2008	24,0	-	24,0	-
Projets d'infrastructures 2015	9,9	-	9,9	-
Sous-total	153,9	-	153,9	-
Dépenses financées par le régime fiscal²	1,1	-	1,1	-
Ajustement de consolidation²	(1 057,8)	-	(1 057,8)	(50,2)
Total	3 021,6	82,2	3 103,9	56,2
Dépenses de portefeuilles	3 021,6			
Mesures du Budget	56,2			
Total des dépenses de portefeuilles (incluant les mesures du Budget non ventilées)	3 077,8			
Variation des dépenses du portefeuille (en %)	(11,5)			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances.

Dépenses consolidées du portefeuille 2020-2021¹ : Agriculture, Pêcheries et Alimentation

(en millions de dollars)

	Dépenses de portefeuilles (1)	Service de la dette (2)	Total (3)=(1)+(2)	Mesures du Budget (4)
Ministère et organismes budgétaires (volume 3)				
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	981,8	-	981,8	9,7
Commission de protection du territoire agricole du Québec	9,6	-	9,6	-
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	4,3	-	4,3	-
Sous-total	995,7	-	995,7	9,7
Organismes autres que budgétaires (volume 5)				
La Financière agricole du Québec	455,0	3,7	458,7	-
Sous-total	455,0	3,7	458,7	-
Comptes à fin déterminée (volume 1)				
Financement des programmes de gestion des risques agricoles	109,6	-	109,6	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	2,2	-	2,2	-
Sous-total	111,8	-	111,8	-
Dépenses financées par le régime fiscal²	0,2	-	0,2	-
Ajustement de consolidation²	(506,7)	-	(506,7)	-
Total	1 056,0	3,7	1 059,7	9,7
Dépenses de portefeuilles	1 056,0			
Mesures du Budget	9,7			
Total des dépenses de portefeuilles (incluant les mesures du Budget non ventilées)	1 065,7			
Variation des dépenses du portefeuille (en %)	(14,7)			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances.

Dépenses consolidées du portefeuille 2020-2021¹ : Conseil du trésor et Administration gouvernementale

(en millions de dollars)

	Dépenses de portefeuilles	Service de la dette	Total	Mesures du Budget
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)
Ministère et organismes budgétaires (volume 3)				
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 907,6	-	1 907,6	(340,2) ²
Commission de la fonction publique	5,0	-	5,0	-
Sous-total	1 912,6	-	1 912,6	(340,2)
Organismes autres que budgétaires (volume 5)				
Autorité des marchés publics	20,4	-	20,4	-
Centre de services partagés du Québec	551,4	7,6	559,0	-
Société québécoise des infrastructures	941,4	146,8	1 088,2	-
Sous-total	1 513,1	154,5	1 667,6	-
Ajustement de consolidation³	(227,8)	-	(227,8)	-
Total	3 197,9	154,5	3 352,4	(340,2)
Dépenses de portefeuilles	3 197,9			
Mesures du Budget	(340,2)			
Total des dépenses de portefeuilles (incluant les mesures du Budget non ventilées)	2 857,7			
Variation des dépenses du portefeuille (en %)	14,3			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Mesures au Fonds de suppléance présentées dans les autres portefeuilles.

³ Source : ministère des Finances.

Dépenses consolidées du portefeuille 2020-2021¹ : Conseil exécutif

(en millions de dollars)

	Dépenses de portefeuilles (1)	Service de la dette (2)	Total (3)=(1)+(2)	Mesures du Budget (4)
Ministère et organismes budgétaires (volume 3)				
Conseil exécutif	519,6	-	519,6	4,6
Commission d'accès à l'information	7,7	-	7,7	0,6
Sous-total	527,3	-	527,3	5,2
Organismes autres que budgétaires (volume 5)				
Centre de la francophonie des Amériques	3,0	0,1	3,0	-
Sous-total	3,0	0,1	3,0	-
Comptes à fin déterminée (volume 1)				
Financement d'activités réalisées dans le cadre du Plan Nord	-	-	-	-
Financement de la Stratégie d'action jeunesse	-	-	-	-
Financement de la stratégie du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse	-	-	-	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Ajustement de consolidation²	(2,9)	-	(2,9)	-
Total	527,4	0,1	527,4	5,2
Dépenses de portefeuilles	527,4			
Mesures du Budget	5,2			
Total des dépenses de portefeuilles (incluant les mesures du Budget non ventilées)	532,6			
Variation des dépenses du portefeuille (en %)	4,3			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances.

Dépenses consolidées du portefeuille 2020-2021¹ : Culture et Communications

(en millions de dollars)

	Dépenses de portefeuilles (1)	Service de la dette (2)	Total (3)=(1)+(2)	Mesures du Budget (4)
Ministère et organismes budgétaires (volume 3)				
Culture et Communications	860,8	3,2	863,9	-
Conseil du patrimoine culturel du Québec	0,5	-	0,5	-
Sous-total	861,3	3,2	864,5	-
Fonds spéciaux (volume 4)				
Fonds Avenir Mécénat Culture	5,1	-	5,1	-
Fonds du patrimoine culturel québécois	31,6	-	31,6	-
Sous-total	36,8	-	36,8	-
Organismes autres que budgétaires (volume 5)				
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	91,3	4,7	95,9	-
Conseil des arts et des lettres du Québec	138,3	-	138,4	-
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	30,5	1,7	32,3	-
Musée d'Art contemporain de Montréal	13,9	0,2	14,1	-
Musée de la Civilisation	31,5	1,0	32,4	-
Musée national des beaux-arts du Québec	30,5	1,0	31,5	-
Société de développement des entreprises culturelles	140,7	1,0	141,7	-
Société de la Place des Arts de Montréal	39,7	2,5	42,2	-
Société de télédiffusion du Québec	84,6	1,3	85,9	-
Société du Grand Théâtre de Québec	13,5	1,0	14,5	-
Sous-total	614,5	14,4	628,9	-
Comptes à fin déterminée (volume 1)				
Application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics	1,4	-	1,4	-
Développement de la musique classique au Québec	-	-	-	-
Financement d'activités réalisées dans le cadre du Plan Nord	0,8	-	0,8	-
Financement des unités autonomes de service - Centre de conservation du Québec	1,2	-	1,2	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	-	-	-	-
Programme d'infrastructure Investir dans le Canada	-	-	-	-
Projets d'infrastructures 2008	9,4	-	9,4	-
Sous-total	12,8	-	12,8	-
Dépenses financées par le régime fiscal²	446,9	-	446,9	0,5
Ajustement de consolidation²	(528,4)	-	(528,4)	-
Total	1 443,9	17,5	1 461,4	0,5

Dépenses consolidées du portefeuille 2020-2021¹ : Culture et Communications

(en millions de dollars)

	Dépenses de portefeuilles (1)	Service de la dette (2)	Total (3)=(1)+(2)	Mesures du Budget (4)
Dépenses de portefeuilles	1 443,9			
Mesures du Budget		0,5		
Total des dépenses de portefeuilles (incluant les mesures du Budget non ventilées)	1 444,4			
Variation des dépenses du portefeuille (en %)	12,6			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances.

Dépenses consolidées du portefeuille 2020-2021¹ : Économie et Innovation

(en millions de dollars)

	Dépenses de portefeuilles (1)	Service de la dette (2)	Total (3)=(1)+(2)	Mesures du Budget (4)
Ministère et organismes budgétaires (volume 3)				
Économie et Innovation	1 111,5	-	1 111,5	110,0
Commission de l'éthique en science et en technologie	0,7	-	0,7	-
Sous-total	1 112,2	-	1 112,2	110,0
Fonds spéciaux (volume 4)				
Capital ressources naturelles et énergie	2,1	-	2,1	-
Fonds du développement économique	341,3	86,0	427,2	27,3
Fonds pour la croissance des entreprises québécoises	0,2	-	0,2	-
Sous-total	343,5	86,0	429,4	27,3
Organismes autres que budgétaires (volume 5)				
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	72,2	-	72,2	-
Fonds de recherche du Québec - Santé	127,7	-	127,7	-
Fonds de recherche du Québec - Société et culture	69,9	-	69,9	-
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	6,0	0,4	6,4	-
Sous-total	275,7	0,4	276,1	-
Comptes à fin déterminée (volume 1)				
Financement d'activités réalisées dans le cadre du Plan Nord	-	-	-	-
Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires	5,1	-	5,1	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	1,0	-	1,0	-
Programme d'infrastructure Investir dans le Canada	25,8	-	25,8	-
Sous-total	31,9	-	31,9	-
Dépenses financées par le régime fiscal²	1 370,4	-	1 370,4	12,4
Ajustement de consolidation²	(497,5)	-	(497,5)	(27,3)
Total	2 636,2	86,4	2 722,5	122,4
Dépenses de portefeuilles	2 636,2			
Mesures du Budget	122,4			
Total des dépenses de portefeuilles (incluant les mesures du Budget non ventilées)	2 758,6			
Variation des dépenses du portefeuille (en %)	(1,0)			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances.

Dépenses consolidées du portefeuille 2020-2021¹ : Éducation et Enseignement supérieur

(en millions de dollars)

	Dépenses de portefeuilles (1)	Service de la dette (2)	Total (3)=(1)+(2)	Mesures du Budget (4)
Ministère et organismes budgétaires (volume 3)				
Éducation et Enseignement supérieur	22 186,0	-	22 186,0	-
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	0,2	-	0,2	-
Commission consultative de l'enseignement privé	0,2	-	0,2	-
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2,5	-	2,5	-
Conseil du statut de la femme	3,4	-	3,4	-
Conseil supérieur de l'éducation	3,5	-	3,5	-
Sous-total	22 195,8	-	22 195,8	-
Fonds spéciaux (volume 4)				
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	93,1	-	93,1	10,0
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	25,0	-	25,0	-
Sous-total	118,1	-	118,1	10,0
Organismes autres que budgétaires (volume 5)				
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	42,2	2,0	44,2	-
Institut national des mines	1,1	-	1,1	-
Sous-total	43,3	2,0	45,3	-
Organismes des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur et de la santé et des services sociaux (volume 1)²				
Collège d'enseignement général et professionnel	2 853,8	79,5	2 933,3	-
Commissions scolaires	14 798,2	336,8	15 135,0	-
Université du Québec et ses constituantes	1 779,6	23,5	1 803,1	-
Sous-total	19 431,6	439,8	19 871,4	-
Comptes à fin déterminée (volume 1)				
Enseignement dans la langue de la minorité et enseignement de la langue seconde	26,3	-	26,3	-
Financement d'activités réalisées dans le cadre du Plan Nord	2,9	-	2,9	-
Financement des immobilisations des commissions scolaires Crie et Kativik et de l'école des Naskapis	89,9	-	89,9	-
Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires	14,5	-	14,5	-
Formation dans les pénitenciers fédéraux	-	-	-	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	0,9	-	0,9	-
Sous-total	134,5	-	134,5	-
Dépenses financées par le régime fiscal²	155,2	-	155,2	-
Ajustement de consolidation²	(16 354,2)	-	(16 354,2)	-
Total	25 724,3	441,8	26 166,1	10,0

Dépenses consolidées du portefeuille 2020-2021¹ : Éducation et Enseignement supérieur

(en millions de dollars)

	Dépenses de portefeuilles (1)	Service de la dette (2)	Total (3)=(1)+(2)	Mesures du Budget (4)
Dépenses de portefeuilles	25 724,3			
Mesures du Budget		10,0		
Total des dépenses de portefeuilles (incluant les mesures du Budget non ventilées)	25 734,3			
Variation des dépenses du portefeuille (en %)	4,5			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances.

Dépenses consolidées du portefeuille 2020-2021¹ : Énergie et Ressources naturelles

(en millions de dollars)

	Dépenses de portefeuilles (1)	Service de la dette (2)	Total (3)=(1)+(2)	Mesures du Budget (4)
Ministère et organismes budgétaires (volume 3)				
Énergie et Ressources naturelles	145,4	-	145,4	28,3
Sous-total	145,4	-	145,4	28,3
Fonds spéciaux (volume 4)				
Fonds des ressources naturelles	43,9	-	43,9	18,0
Fonds de transition énergétique	1,3	-	1,3	-
Fonds d'information sur le territoire	117,9	-	117,9	4,0
Sous-total	163,1	-	163,1	22,0
Organismes autres que budgétaires (volume 5)				
Régie de l'énergie	18,1	-	18,1	-
Société de développement de la Baie-James	40,4	3,1	43,4	-
Société du Plan Nord	139,2	-	139,2	-
Transition énergétique Québec	155,7	-	155,7	3,0
Sous-total	353,4	3,1	356,5	3,0
Comptes à fin déterminée (volume 1)				
Financement de mesures de protection, de sécurisation, de réaménagement et de restauration de sites miniers	-	-	-	-
Financement d'infrastructures 2018	40,4	-	40,4	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	0,6	-	0,6	-
Programme d'infrastructure Investir dans le Canada	5,1	-	5,1	-
Sous-total	46,1	-	46,1	-
Dépenses financées par le régime fiscal²	38,0	-	38,0	-
Ajustement de consolidation²	(47,9)	-	(47,9)	(3,0)
Total	698,1	3,1	701,2	50,3
Dépenses de portefeuilles	698,1			
Mesures du Budget	50,3			
Total des dépenses de portefeuilles (incluant les mesures du Budget non ventilées)	748,4			
Variation des dépenses du portefeuille (en %)	20,8			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances.

Dépenses consolidées du portefeuille 2020-2021¹ : Environnement et Lutte contre les changements climatiques

(en millions de dollars)

	Dépenses de portefeuilles (1)	Service de la dette (2)	Total (3)=(1)+(2)	Mesures du Budget (4)
Ministère et organismes budgétaires (volume 3)				
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	275,5	-	275,5	-
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	6,0	-	6,0	-
Sous-total	281,5	-	281,5	-
Fonds spéciaux (volume 4)				
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	36,7	-	36,7	-
Fonds vert	1 138,8	-	1 138,8	121,0
Sous-total	1 175,5	-	1 175,5	121,0
Organismes autres que budgétaires (volume 5)				
Conseil de gestion du Fonds vert ²	-	-	-	-
Société québécoise de récupération et de recyclage	92,4	-	92,4	-
Sous-total	92,4	-	92,4	-
Comptes à fin déterminée (volume 1)				
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	1,1	-	1,1	-
Sous-total	1,1	-	1,1	-
Dépenses financées par le régime fiscal³	15,0	-	15,0	-
Ajustement de consolidation³	(40,1)	-	(40,1)	-
Total	1 525,3	-	1 525,3	121,0
Dépenses de portefeuilles	1 525,3			
Mesures du Budget	121,0			
Total des dépenses de portefeuilles (incluant les mesures du Budget non ventilées)	1 646,3			
Variation des dépenses du portefeuille (en %)	28,5			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les dépenses de 1,0 M\$ du Conseil de gestion du Fonds vert sont imputées au Fonds vert.

³ Source : ministère des Finances.

Dépenses consolidées du portefeuille 2020-2021¹ : Famille

(en millions de dollars)

	Dépenses de portefeuilles (1)	Service de la dette (2)	Total (3)=(1)+(2)	Mesures du Budget (4)
Ministère et organismes budgétaires (volume 3)				
Famille	2 839,1	-	2 839,1	14,2
Curateur public	64,7	-	64,7	-
Sous-total	2 903,8	-	2 903,8	14,2
Fonds spéciaux (volume 4)				
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	2 650,1	-	2 650,1	13,2
Sous-total	2 650,1	-	2 650,1	-
Dépenses financées par le régime fiscal²	4 017,9	-	4 017,9	-
Ajustement de consolidation²	(2 649,8)	-	(2 649,8)	(13,2)
Total	6 922,0	-	6 922,0	14,2
Dépenses de portefeuilles	6 922,0			
Mesures du Budget	14,2			
Total des dépenses de portefeuilles (incluant les mesures du Budget non ventilées)	6 936,2			
Variation des dépenses du portefeuille (en %)	7,9			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances.

Dépenses consolidées du portefeuille 2020-2021¹ : Finances

(en millions de dollars)

	Dépenses de portefeuilles (1)	Service de la dette (2)	Total (3)=(1)+(2)	Mesures du Budget (4)
Ministère et organismes budgétaires (volume 3)				
Finances	189,7	5 856,0	6 045,7	2,5
Sous-total	189,7	5 856,0	6 045,7	2,5
Fonds spéciaux (volume 4)				
Fonds de financement	2,8	1 929,1	1 931,9	-
Fonds des générations	-	-	-	-
Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis	98,0	0,2	98,3	-
Fonds du centre financier de Montréal	1,4	-	1,4	-
Fonds du Plan Nord	99,9	-	99,9	-
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers	3,7	-	3,7	-
Fonds relatif à l'administration fiscale	1 024,8	-	1 024,8	1,1
Sous-total	1 230,6	1 929,3	3 159,9	1,1
Organismes autres que budgétaires (volume 5)				
Agence du revenu du Québec	1 259,8	4,5	1 264,2	1,1
Autorité des marchés financiers	155,9	-	155,9	-
Financement-Québec	0,3	223,2	223,5	-
Institut de la statistique du Québec	39,3	-	39,3	2,5
Société de financement des infrastructures locales du Québec	864,3	-	864,3	-
Sous-total	2 319,6	227,7	2 547,3	3,6
Comptes à fin déterminée (volume 1)				
Transfert des revenus d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et d'un montant additionnel prévu en vertu de la loi C-66	495,8	-	495,8	-
Sous-total	495,8	-	495,8	-
Dépenses financées par le régime fiscal²	755,1	-	755,1	-
Ajustement de consolidation²	(1 560,6)	-	(1 560,6)	(3,6)
Total	3 430,3	8 013,0	11 443,3	3,6
Dépenses de portefeuilles	3 430,3			
Mesures du Budget	3,6			
Total des dépenses de portefeuilles (incluant les mesures du Budget non ventilées)	3 433,9			
Variation des dépenses du portefeuille (en %)	21,7			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances.

Dépenses consolidées du portefeuille 2020-2021¹ : Forêts, Faune et Parcs

(en millions de dollars)

	Dépenses de portefeuilles (1)	Service de la dette (2)	Total (3)=(1)+(2)	Mesures du Budget (4)
Ministère et organismes budgétaires (volume 3)				
Forêts, Faune et Parcs	563,9	-	563,9	15,3
Sous-total	563,9	-	563,9	15,3
Fonds spéciaux (volume 4)				
Fonds des ressources naturelles - volet Aménagement durable du territoire forestier	586,9	-	586,9	5,0
Sous-total	586,9	-	586,9	5,0
Organismes autres que budgétaires (volume 5)				
Fondation de la faune du Québec	11,4	-	11,4	-
Société des établissements de plein air du Québec	160,1	5,2	165,3	-
Sous-total	171,5	5,2	176,7	-
Comptes à fin déterminée (volume 1)				
Financement d'activités réalisées dans le cadre du Plan Nord	-	-	-	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	4,4	-	4,4	-
Sous-total	4,4	-	4,4	-
Dépenses financées par le régime fiscal²	14,9	-	14,9	-
Ajustement de consolidation²	(283,1)	-	(283,1)	(5,0)
Total	1 058,5	5,2	1 063,7	15,3
Dépenses de portefeuilles	1 058,5			
Mesures du Budget	15,3			
Total des dépenses de portefeuilles (incluant les mesures du Budget non ventilées)	1 073,8			
Variation des dépenses du portefeuille (en %)	5,8			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances.

Dépenses consolidées du portefeuille 2020-2021¹ : Immigration, Francisation et Intégration (en millions de dollars)

	Dépenses de portefeuilles (1)	Service de la dette (2)	Total (3)=(1)+(2)	Mesures du Budget (4)
Ministère et organismes budgétaires (volume 3)				
Immigration, Francisation et Intégration	545,5	-	545,5	-
Conseil supérieur de la langue française	1,2	-	1,2	-
Office québécois de la langue française	30,0	-	30,0	-
Sous-total	576,8	-	576,8	-
Comptes à fin déterminée (volume 1)				
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	3,8	-	3,8	-
Sous-total	3,8	-	3,8	-
Total	580,5	-	580,5	-
Dépenses de portefeuilles	580,5			
Mesures du Budget	-			
Total des dépenses de portefeuilles (incluant les mesures du Budget non ventilées)	580,5			
Variation des dépenses du portefeuille (en %)	43,5			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

Dépenses consolidées du portefeuille 2020-2021¹ : Justice

(en millions de dollars)

	Dépenses de portefeuilles (1)	Service de la dette (2)	Total (3)=(1)+(2)	Mesures du Budget (4)
Ministère et organismes budgétaires (volume 3)				
Justice	879,3	-	879,3	2,1
Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales	0,4	-	0,4	-
Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales	0,3	-	0,3	-
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	17,8	-	17,8	-
Conseil de la justice administrative	0,7	-	0,7	-
Conseil de la magistrature	3,1	-	3,1	-
Directeur des poursuites criminelles et pénales	170,2	-	170,2	-
Office de la protection du consommateur	8,9	-	8,9	-
Tribunal des droits de la personne	0,3	-	0,3	-
Sous-total	1 080,9	-	1 080,9	2,1
Fonds spéciaux (volume 4)				
Fonds Accès Justice	19,9	-	19,9	-
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	34,4	-	34,4	-
Fonds des registres du ministère de la Justice	59,5	-	59,5	-
Fonds du Tribunal administratif du Québec	46,4	-	46,4	-
Fonds relatif aux contrats publics	-	-	-	-
Sous-total	160,1	-	160,1	-
Organismes autres que budgétaires (volume 5)				
Commission des services juridiques	193,0	-	193,0	-
Fonds d'aide aux actions collectives	4,3	-	4,3	-
Office des professions du Québec	12,8	-	12,8	-
Société québécoise d'information juridique	19,2	-	19,2	-
Sous-total	229,3	-	229,3	-
Comptes à fin déterminée (volume 1)				
Accord relatif à la Loi sur les contraventions	0,6	-	0,6	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	0,3	-	0,3	-
Sous-total	0,9	-	0,9	-
Ajustement de consolidation²	(198,9)	-	(198,9)	-
Total	1 272,3	-	1 272,3	2,1

Dépenses consolidées du portefeuille 2020-2021¹ : Justice

(en millions de dollars)

	Dépenses de portefeuilles	Service de la dette	Total	Mesures du Budget
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)
Dépenses de portefeuilles	1 272,3			
Mesures du Budget	2,1			
Total des dépenses de portefeuilles (incluant les mesures du Budget non ventilées)	1 274,4			
Variation des dépenses du portefeuille (en %)	4,2			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances.

Dépenses consolidées du portefeuille 2020-2021¹ : Relations internationales et Francophonie
(en millions de dollars)

	Dépenses de portefeuilles (1)	Service de la dette (2)	Total (3)=(1)+(2)	Mesures du Budget (4)
Ministère et organismes budgétaires (volume 3)				
Relations internationales et Francophonie	117,7	-	117,7	7,0
Sous-total	117,7	-	117,7	7,0
Organismes autres que budgétaires (volume 5)				
Office Québec-Monde pour la jeunesse	10,3	-	10,3	-
Sous-total	10,3	-	10,3	-
Ajustement de consolidation²	(3,0)	-	(3,0)	-
Total	125,1	-	125,1	7,0
Dépenses de portefeuilles	125,1			
Mesures du Budget	7,0			
Total des dépenses de portefeuilles (incluant les mesures du Budget non ventilées)	132,1			
Variation des dépenses du portefeuille (en %)	7,3			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances.

Dépenses consolidées du portefeuille 2020-2021¹ : Santé et Services sociaux

(en millions de dollars)

	Dépenses de portefeuilles (1)	Service de la dette (2)	Total (3)=(1)+(2)	Mesures du Budget (4)
Ministère et organismes budgétaires (volume 3)				
Santé et Services sociaux	42 769,7	-	42 769,7	-
Commissaire à la santé et au bien-être	3,2	-	3,2	-
Office des personnes handicapées du Québec	14,0	-	14,0	-
Sous-total	42 787,0	-	42 787,0	-
Fonds spéciaux (volume 4)				
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	72,7	-	72,7	-
Fonds de soutien aux proches aidants	18,0	-	18,0	-
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	320,3	0,3	320,5	-
Sous-total	411,0	0,3	411,2	-
Organismes autres que budgétaires (volume 5)				
Corporation d'urgences-santé	165,4	0,8	166,1	-
Fonds de l'assurance médicaments	3 886,2	8,4	3 894,5	-
Héma-Québec	458,2	1,4	459,6	-
Institut national de santé publique du Québec	81,3	0,6	81,9	-
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	30,7	-	30,7	-
Régie de l'assurance maladie du Québec	13 223,8	0,8	13 224,6	-
Sous-total	17 845,5	12,0	17 857,4	-
Organismes des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur et de la santé et des services sociaux (volume 1)²				
Réseau de la santé et des services sociaux	29 614,4	622,1	30 236,5	-
Sous-total	29 614,4	622,1	30 236,5	-
Comptes à fin déterminée (volume 1)				
Coûts des services de santé occasionnés par les accidents d'automobile	104,0	-	104,0	-
Financement d'activités réalisées dans le cadre du Plan Nord	-	-	-	-
Financement du programme d'aide aux joueurs pathologiques	22,0	-	22,0	-
Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires	-	-	-	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	14,4	-	14,4	-
Mise en oeuvre du plan d'informatisation du réseau de la santé et des services sociaux	20,0	-	20,0	-
Sous-total	160,3	-	160,3	-

Dépenses consolidées du portefeuille 2020-2021¹ : Santé et Services sociaux

(en millions de dollars)

	Dépenses de portefeuilles	Service de la dette	Total	Mesures du Budget
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)
Dépenses financées par le régime fiscal ²	897,1	-	897,1	102,3
Ajustement de consolidation ²	(44 057,6)	-	(44 057,6)	-
Total	47 657,6	634,3	48 291,9	102,3
Dépenses de portefeuilles	47 657,6			
Mesures du Budget	102,3			
Total des dépenses de portefeuilles (incluant les mesures du Budget non ventilées)	47 759,9			
Variation des dépenses du portefeuille (en %)	5,3			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances.

Dépenses consolidées du portefeuille 2020-2021¹ : Sécurité publique

(en millions de dollars)

	Dépenses de portefeuilles	Service de la dette	Total	Mesures du Budget
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)
Ministère et organismes budgétaires (volume 3)				
Sécurité publique	1 616,2	-	1 616,2	9,7
Bureau des enquêtes indépendantes	7,9	-	7,9	-
Bureau du coroner	9,5	-	9,5	-
Comité de déontologie policière	2,0	-	2,0	-
Commissaire à la déontologie policière	3,8	-	3,8	-
Commissaire à la lutte contre la corruption	22,1	-	22,1	-
Commission québécoise des libérations conditionnelles	5,2	-	5,2	-
Régie des alcools, des courses et des jeux	15,9	-	15,9	-
Sous-total	1 682,6	-	1 682,6	9,7
Fonds spéciaux (volume 4)				
Fonds de la région de la Capitale-Nationale	21,1	-	21,1	-
Fonds des services de police	717,7	0,3	718,0	-
Sous-total	738,8	0,3	739,0	-
Organismes autres que budgétaires (volume 5)				
Commission de la capitale nationale du Québec	23,2	2,3	25,4	-
École nationale de police du Québec	44,0	-	44,0	-
École nationale des pompiers du Québec	2,3	-	2,3	-
Sous-total	69,5	2,3	71,8	-
Comptes à fin déterminée (volume 1)				
Administration de la Loi sur les armes à feu	5,9	-	5,9	-
Financement des unités autonomes de service - Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	3,7	-	3,7	-
Financement du programme d'aide aux joueurs pathologiques	3,2	-	3,2	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	27,5	-	27,5	-
Sous-total	40,2	-	40,2	-
Ajustement de consolidation²	(418,4)	-	(418,4)	-
Total	2 112,7	2,5	2 115,2	9,7
Dépenses de portefeuilles	2 112,7			
Mesures du Budget	9,7			
Total des dépenses de portefeuilles (incluant les mesures du Budget non ventilées)	2 122,4			
Variation des dépenses du portefeuille (en %)	(6,1)			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances.

Dépenses consolidées du portefeuille 2020-2021¹ : Tourisme

(en millions de dollars)

	Dépenses de portefeuilles (1)	Service de la dette (2)	Total (3)=(1)+(2)	Mesures du Budget (4)
Ministère et organismes budgétaires (volume 3)				
Tourisme	167,6	-	167,6	36,0
Sous-total	167,6	-	167,6	36,0
Fonds spéciaux (volume 4)				
Fonds de partenariat touristique	220,2	-	220,2	36,0
Sous-total	220,2	-	220,2	36,0
Organismes autres que budgétaires (volume 5)				
Régie des installations olympiques	65,5	9,5	75,1	-
Société du Centre des congrès de Québec	28,3	1,8	30,1	-
Société du Palais des congrès de Montréal	57,1	6,0	63,1	-
Sous-total	150,9	17,3	168,3	-
Ajustement de consolidation²	(176,0)	-	(176,0)	(36,0)
Total	362,8	17,3	380,1	36,0
Dépenses de portefeuilles	362,8			
Mesures du Budget	36,0			
Total des dépenses de portefeuilles (incluant les mesures du Budget non ventilées)	398,8			
Variation des dépenses du portefeuille (en %)	5,8			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances.

Dépenses consolidées du portefeuille 2020-2021¹ : Transports

(en millions de dollars)

	Dépenses de portefeuilles (1)	Service de la dette (2)	Total (3)=(1)+(2)	Mesures du Budget (4)
Ministère et organismes budgétaires (volume 3)				
Transports	1 072,9	-	1 072,9	37,8
Commission des transports du Québec	11,3	-	11,3	-
Sous-total	1 084,2	-	1 084,2	37,8
Fonds spéciaux (volume 4)				
Fonds aérien	76,9	0,9	77,8	-
Fonds de gestion de l'équipement roulant	128,1	6,5	134,6	-
Fonds de la sécurité routière	45,3	-	45,3	-
Fonds des réseaux de transport terrestre	4 128,7	705,2	4 833,8	30,0
Sous-total	4 379,0	712,6	5 091,6	30,0
Organismes autres que budgétaires (volume 5)				
Société de l'assurance automobile du Québec	284,2	3,9	288,1	-
Société des Traversiers du Québec	192,2	20,2	212,4	-
Sous-total	476,3	24,2	500,5	-
Comptes à fin déterminée (volume 1)				
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Dépenses financées par le régime fiscal²	4,6	-	4,6	-
Ajustement de consolidation²	(612,0)	-	(612,0)	(30,0)
Total	5 332,1	736,8	6 068,9	37,8
Dépenses de portefeuilles	5 332,1			
Mesures du Budget	37,8			
Total des dépenses de portefeuilles (incluant les mesures du Budget non ventilées)	5 369,9			
Variation des dépenses du portefeuille (en %)	(3,6)			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances.

Dépenses consolidées du portefeuille 2020-2021¹ : Travail, Emploi et Solidarité sociale

(en millions de dollars)

	Dépenses de portefeuilles (1)	Service de la dette (2)	Total (3)=(1)+(2)	Mesures du Budget (4)
Ministère et organismes budgétaires (volume 3)				
Travail, Emploi et Solidarité sociale	4 439,5	-	4 439,5	6,2
Commission des partenaires du marché du travail	2,9	-	2,9	-
Sous-total	4 442,4	-	4 442,4	6,2
Fonds spéciaux (volume 4)				
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	40,9	-	40,9	-
Fonds de développement du marché du travail	1 269,9	-	1 269,9	5,8
Fonds des biens et des services	121,8	-	121,8	-
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	20,7	1,2	21,9	-
Fonds du Tribunal administratif du travail	80,6	0,1	80,6	-
Fonds québécois d'initiatives sociales	31,8	-	31,8	-
Sous-total	1 565,6	1,3	1 566,9	5,8
Organismes autres que budgétaires (volume 5)				
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	28,5	-	28,5	-
Sous-total	28,5	-	28,5	-
Comptes à fin déterminée (volume 1)				
Financement du Bureau d'évaluation médicale	6,0	-	6,0	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	0,4	-	0,4	-
Sous-total	6,4	-	6,4	-
Dépenses financées par le régime fiscal²	482,4	-	482,4	0,6
Ajustement de consolidation²	(1 227,8)	-	(1 227,8)	(5,8)
Total	5 297,5	1,3	5 298,8	6,8
Dépenses de portefeuilles	5 297,5			
Mesures du Budget	6,8			
Total des dépenses de portefeuilles (incluant les mesures du Budget non ventilées)	5 304,3			
Variation des dépenses du portefeuille (en %)	0,4			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances.



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES



LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES 2019-2020 ET LE BUDGET DE DÉPENSES 2020-2021

1. LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES 2019-2020

Pour l'exercice financier 2019-2020, les dépenses budgétaires du gouvernement s'établissent à 88 092,7 M\$. Les dépenses de programmes s'élèvent à 82 532,4 M\$ et le service de la dette à 5 560,3 M\$.

Les dépenses budgétaires de 88 092,7 M\$ sont en hausse de 152,7 M\$ par rapport à l'objectif initial de 87 940,0 M\$.

Ainsi, les dépenses de programmes de 82 532,4 M\$ sont en hausse de 1 181,7 M\$ par rapport à l'objectif initial de 81 350,7 M\$. Cette révision s'explique par des dépenses additionnelles annoncées au Point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2019 et par de nouvelles initiatives, lesquelles seront en partie financées par des crédits supplémentaires.

Quant au service de la dette du fonds général du fonds consolidé du revenu, il est révisé à la baisse de 1 029,0 M\$ en 2019-2020, en raison principalement de taux d'intérêt plus faibles que prévu, de l'amélioration de la situation budgétaire et du rendement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite, qui a été plus élevé que prévu en 2018-2019, et dont les revenus sont déduits du service de la dette.

Évolution des dépenses budgétaires 2019-2020

(en millions de dollars)

	Dépenses de programmes	Service de la dette	Dépenses budgétaires
Budget de dépenses 2019-2020	81 350,7	6 589,3	87 940,0
Variation :			
Service de la dette	-	(1 029,0)	(1 029,0)
Le Point de l'automne 2019	693,4	-	693,4
Nouvelles initiatives	488,3	-	488,3
	1 181,7	(1 029,0)	152,7
Dépense probable 2019-2020	82 532,4	5 560,3	88 092,7

Les dépenses de programmes sont en hausse de 6 147,4 M\$ ou de 8,0 %, s'élevant à 82 532,4 M\$ en 2019-2020 comparativement à 76 385,0 M\$ en 2018-2019.

Le service de la dette s'établit à 5 560,3 M\$, ce qui représente une diminution de 1 104,0 M\$ ou de 16,6 % par rapport à 2018-2019.

Ainsi, les dépenses budgétaires du gouvernement encourues au cours de l'exercice financier 2019-2020 s'établissent à 88 092,7 M\$, en hausse de 5 043,4 M\$ ou de 6,1 % par rapport à l'exercice financier précédent.

Variation des dépenses budgétaires 2019-2020

(en millions de dollars)

	2019-2020	2018-2019	Variation	
			M\$	%
Dépenses de programmes	82 532,4	76 385,0	6 147,4	8,0
Service de la dette	5 560,3	6 664,3	(1 104,0)	(16,6)
Dépenses budgétaires	88 092,7	83 049,3	5 043,4	6,1

2. LE BUDGET DE DÉPENSES 2020-2021

Les dépenses de programmes s'élèvent à 86 191,1 M\$ en 2020-2021, soit une augmentation de 3 658,7 M\$ ou de 4,4 % par rapport à 2019-2020.

Le service de la dette s'établit à 5 859,2 M\$, soit une augmentation de 298,9 M\$ par rapport à 2019-2020 qui s'explique, notamment, par la hausse prévue des taux d'intérêt.

Au total, les dépenses budgétaires du gouvernement pour l'exercice financier 2020-2021 présentent une croissance de 4,5 % par rapport à 2019-2020, pour s'établir à 92 050,3 M\$.

Variation des dépenses budgétaires 2020-2021

(en millions de dollars)

	2020-2021	2019-2020	Variation	
			M\$	%
Dépenses de programmes	86 191,1	82 532,4	3 658,7	4,4
Service de la dette	5 859,2	5 560,3	298,9	5,4
Dépenses budgétaires	92 050,3	88 092,7	3 957,6	4,5

La variation des dépenses de programmes de 3 658,7 M\$ en 2020-2021 est attribuable aux variations suivantes :

- hausse de 2 161,9 M\$ au portefeuille « Santé et Services sociaux », soit de 5,4 %;
- hausse de 988,9 M\$ au portefeuille « Éducation et Enseignement supérieur », soit de 5,1 %;

- baisse de 295,7 M\$ dans les autres portefeuilles, soit de 1,7 %, en excluant 603,0 M\$ pour l'inscription, en 2019-2020, d'une provision pour pertes estimées sur investissement dans la CSeries;
- hausse de 803,6 M\$ au Fonds de suppléance.

Répartition de la croissance des dépenses de programmes 2020-2021

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2020-2021	Dépense probable 2019-2020	Variation	
			M\$	%
Santé et Services sociaux	42 787,0	40 625,1	2 161,9	5,4 ¹
Éducation et Enseignement supérieur	22 195,8	21 206,9	988,9	5,1 ²
Autres portefeuilles	20 048,9	20 344,6	(295,7)	(1,7) ³
Fonds de suppléance ⁴	1 159,4	355,8	803,6	
Total	86 191,1	82 532,4	3 658,7	4,4

¹ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2019-2020, les transferts provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et les transferts provenant de la provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé du ministère des Finances.

² Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2019-2020, les transferts provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

³ Le pourcentage de variation a été calculé en incluant, à la dépense probable 2019-2020, les transferts de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et les transferts de la provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé du ministère des Finances, ainsi qu'en excluant, de la dépense probable 2019-2020, l'inscription d'une provision pour pertes estimées sur investissement dans la CSeries. Par ailleurs, ce pourcentage a été calculé en excluant, du budget de dépenses 2020-2021 et de la dépense probable 2019-2020, les coûts reliés à l'aide financière aux sinistrés.

⁴ Visé à pourvoir aux dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux et aux coûts de certaines mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Hausse de 2 161,9 M\$ du budget de dépenses en 2020-2021

La croissance allouée au ministère de la Santé et des Services sociaux s'élève à 2 161,9 M\$ en 2020-2021.

En excluant, de la dépense probable 2019-2020, un montant de 12,2 M\$ provenant annuellement de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ainsi qu'un montant de 26,0 M\$ provenant de la provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé du ministère des Finances, la croissance des dépenses du Ministère totalise 2 200,1 M\$, soit 5,4 %. Cette croissance permet notamment :

- de couvrir les ajustements salariaux et l'indexation des dépenses autres que salariales au 1^{er} avril 2020;

- d'augmenter les services à la population, notamment pour renforcer le développement du soutien à domicile, pour consolider les services aux jeunes en difficulté, pour bonifier les soins et services aux personnes handicapées, pour offrir plus de 900 lits et places d'hébergement supplémentaires, pour instaurer de nouvelles initiatives en santé mentale, pour poursuivre et renforcer le projet Agir tôt, pour rehausser le financement du Programme de soutien aux organismes communautaires, ainsi que pour la prévention en milieu scolaire;
- de financer la révision à la baisse de la tarification des stationnements dans l'ensemble des établissements de santé et de services sociaux;
- de bonifier l'aide aux proches aidants;
- d'assurer les paiements du service de dette découlant des investissements réalisés dans le réseau de la santé et des services sociaux;
- de couvrir la croissance des coûts relatifs à la consommation de médicaments et de services pharmaceutiques.

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Hausse de 988,9 M\$ du budget de dépenses en 2020-2021

Les dépenses du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur augmentent de 988,9 M\$ en 2020-2021.

En excluant, de la dépense probable 2019-2020, un montant de 78,5 M\$ provenant annuellement de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la croissance des dépenses 2020-2021 du Ministère est de 1 067,4 M\$, soit de 5,1 %.

La croissance permet d'assurer le financement :

- des mesures prévues au Budget 2020-2021, notamment :
 - à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, l'ajout de professionnels pour intervenir hâtivement dans le parcours scolaire des enfants, la bonification de mesures destinées aux clientèles vulnérables et l'amélioration des niveaux de vie et d'apprentissage pour les rendre plus innovants, stimulants, accueillants, sains et sécuritaires;
 - à l'enseignement supérieur, au soutien pour l'accès et la réussite des étudiants en enseignement supérieur tout en considérant les besoins du marché du travail.
- des engagements des exercices antérieurs dont le déploiement graduel de la maternelle 4 ans à temps plein pour tous et l'offre d'une heure de plus par jour au secondaire pour les activités parascolaires;
- des principaux facteurs de croissance des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, notamment les coûts liés à la rémunération, aux effets de clientèle et à la dette subventionnée;

- de l'indexation des paramètres de calcul de chacune des composantes de la subvention d'équilibre fiscal et de l'impact de l'implantation graduelle d'un taux unique de taxation scolaire sur le territoire québécois.

Le budget de dépenses 2020-2021 permet également de financer les programmes liés à la condition féminine et au secteur du loisir et du sport de même que de soutenir le fonctionnement des organismes relevant du ministre et des divers organismes œuvrant en éducation.

AUTRES MINISTÈRES

Diminution globale de 1,7 %

En excluant le Fonds de suppléance, les principales variations des autres ministères sont les suivantes :

- le budget de l'**Assemblée nationale** diminue de 0,6 M\$. Cette variation résulte principalement de la baisse du coût des régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale;
- le budget des **Personnes désignées par l'Assemblée nationale** augmente de 2,9 M\$. Cette hausse s'explique principalement par la bonification de l'offre de services aux clientèles du Directeur général des élections et par l'ajout d'effectifs au Protecteur du citoyen pour le traitement des divulgations d'actes répréhensibles et des plaintes en matière de représailles;
- le budget du ministère des **Affaires municipales et de l'Habitation** diminue de 266,1 M\$. Cette baisse s'explique principalement par la prise en compte d'un soutien ponctuel à la Ville de Montréal en 2019-2020 s'inscrivant selon les principes établis par l'Entente-cadre Réflexe Montréal, de l'octroi à la Ville de Montréal du transfert annuel prévu pour ses exercices financiers 2019 et 2020 en vertu de l'Entente-cadre pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole, de la dotation spéciale de fonctionnement accordée aux municipalités dans le cadre du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes, d'un soutien aux municipalités pour certains projets d'habitation ainsi que des ententes sur les trames vertes et bleues et d'un soutien à des réseaux cyclables. Ces éléments sont toutefois compensés par la considération, en 2020-2021, de la hausse de la subvention gouvernementale versée à la Société d'habitation du Québec afin de financer la construction de logements abordables et de couvrir la baisse des revenus provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Au budget du Ministère s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021;
- le budget du ministère de l'**Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation** augmente de 24,0 M\$. Cette variation s'explique essentiellement par les sommes additionnelles obtenues dans les budgets des années antérieures s'appliquant à 2020-2021, notamment pour les investissements en bien-être animal et en efficacité énergétique ainsi que pour réduire l'impact de la hausse de la valeur des terres agricoles. Au budget du Ministère s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021;
- en excluant le Fonds de suppléance, le budget du **Conseil du trésor et de l'Administration gouvernementale** diminue de 346,0 M\$. Cette variation est principalement attribuable aux impacts financiers pour 2019-2020 des offres gouvernementales proposées dans le cadre du renouvellement des conventions collectives. À ce budget s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021;

- le budget du ministère du **Conseil exécutif** augmente de 34,6 M\$. Cette variation est principalement liée aux indexations relatives aux grandes ententes nordiques ainsi qu'à la mise en œuvre de la quatrième année du programme Fonds d'initiatives autochtones III du Secrétariat aux affaires autochtones. À ce budget s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021;
- le budget du ministère de la **Culture et des Communications** augmente de 94,9 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'ajout de sommes additionnelles afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021, notamment pour stimuler l'ambition et l'innovation culturelles et par la révision à la hausse de l'aide financière versée en remboursement de service de dette;
- en excluant la dépense de 603,0 M\$ pour permettre au Fonds du développement économique d'inscrire en 2019-2020 une provision pour pertes estimées sur investissement dans la C-Series, le budget du ministère de l'**Économie et de l'Innovation** diminue de 86,8 M\$. Cette baisse s'explique essentiellement par des aides allouées en 2019-2020 dans le cadre de mesures ciblées visant à appuyer les sciences de la vie et par la fin de la mesure visant à soutenir la réalisation de projets mobilisateurs stratégiques au Québec. Ces diminutions sont partiellement compensées par l'ajout de sommes annoncées au Budget 2019-2020, s'appliquant à 2020-2021, pour les mesures d'appui à la recherche et au développement liées à l'intelligence artificielle. Au budget du Ministère s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021;
- le budget du ministère de l'**Énergie et des Ressources naturelles** augmente de 4,1 M\$. Cette hausse s'explique principalement par des dépenses additionnelles visant à financer des projets d'extension du réseau de distribution de gaz naturel et pour appuyer la mise en place d'une logistique de transport pour le gaz naturel sur la Côte-Nord. Au budget du Ministère s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021;
- le budget du ministère de l'**Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques** augmente de 69,7 M\$. La variation s'explique notamment par la mesure visant l'amélioration de la gestion des matières résiduelles ainsi que par l'ajout d'une somme additionnelle afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021;
- le budget du ministère de la **Famille** augmente de 26,7 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'ajout d'une somme additionnelle afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021, notamment pour la bonification du soutien aux organismes communautaires œuvrant auprès des familles. Au budget du Ministère s'ajoutera une somme supplémentaire prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte d'autres mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021;
- en excluant le service de la dette, le budget du ministère des **Finances** augmente de 75,8 M\$. Cette variation s'explique principalement par des transferts effectués en 2019-2020 en provenance de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État et de la provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé, ainsi que par l'ajout d'une somme additionnelle dans le cadre du Budget 2020-2021. Au budget du Ministère s'ajoutera une somme supplémentaire prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte d'une mesure annoncée dans le cadre du Budget 2020-2021;

- le budget du ministère des **Forêts, de la Faune et des Parcs** augmente de 17,8 M\$. Cette hausse s'explique principalement par les sommes dédiées aux efforts pour protéger les populations de caribous forestiers et leurs habitats et par les investissements dans les parcs nationaux gérés par la Société des établissements de plein air du Québec annoncés dans le Budget 2019-2020. Au budget du Ministère s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021;
- le budget du ministère de l'**Immigration, de la Francisation et de l'Intégration** augmente de 184,4 M\$. En incluant, dans la dépense probable 2019-2020, la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants, et en excluant l'effet combiné des modifications au crédit au net et des sommes ajoutées à titre compensatoire, cette augmentation est ramenée à 33,2 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'ajout d'une somme additionnelle afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021 pour intensifier les efforts d'intégration et de francisation des personnes immigrantes;
- le budget du ministère de la **Justice** augmente de 22,7 M\$. Cette augmentation s'explique principalement par la mise en œuvre du Plan pour moderniser le système de justice, de même que par le financement des mesures d'accompagnement des victimes de violence sexuelle et de la hausse du coût de l'indemnisation des victimes d'actes criminels. Au budget du Ministère s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021;
- le budget du ministère des **Relations internationales et de la Francophonie** augmente de 3,9 M\$. Cette augmentation s'explique par le renforcement de l'action internationale du Ministère et par l'ajout de moyens pour mieux performer à l'étranger. Au budget du Ministère s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021;
- le budget du ministère de la **Sécurité publique** diminue de 111,5 M\$. En excluant, de la dépense probable 2019-2020 et du budget de dépenses 2020-2021, les coûts reliés à l'aide financière aux sinistrés, de même que le transfert des sommes, au cours de 2019-2020, de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, la diminution des dépenses du Ministère totalise plutôt 9,6 M\$. Au budget du Ministère s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021;
- le budget du ministère du **Tourisme** est en hausse de 6,4 M\$. La variation s'explique principalement par une augmentation des sommes allouées au remboursement des services de dette et par la diminution des sommes allouées pour l'évolution de l'écosystème numérique de la destination. Au budget du Ministère s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021;
- le budget du ministère des **Transports** présente une hausse de 39,8 M\$. Cette variation s'explique notamment par l'enveloppe budgétaire consacrée à l'entretien d'hiver. Au budget du Ministère s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021;



- le budget du ministère du **Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale** diminue de 92,3 M\$. En excluant de la dépense probable 2019-2020 un montant de 75,0 M\$, provenant annuellement de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la diminution du budget de dépenses est de 17,3 M\$. Cette réduction est due principalement à une baisse anticipée de la clientèle à l'assistance sociale en 2020-2021. Au budget du Ministère s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021.



ANNEXE 1

Variation entre le budget de dépenses 2020-2021 et la dépense probable 2019-2020¹
 (en millions de dollars)

	Dépense probable 2019-2020	Budget de dépenses 2020-2021	Variation		Mesures du Budget	Budget de dépenses 2020-2021 (incluant les mesures)	Variation	
			M\$	%			M\$	%
Assemblée nationale	138,2	137,6	(0,6)	(0,4)	-	137,6	(0,6)	(0,4)
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	107,1	110,0	2,9	2,7	-	110,0	2,9	2,7
Affaires municipales et Habitation	2 581,1	2 315,0	(266,1)	(10,3)	56,2	2 371,2	(209,9)	(8,1)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	971,7	995,7	24,0	2,5	9,7	1 005,4	33,7	3,5
Conseil du trésor et Administration gouvernementale ²	1 455,0	1 912,6	457,6	(31,5)	(340,2)	1 572,4	117,4	(27,6)
Conseil exécutif	492,7	527,3	34,6	7,0	5,2	532,5	39,8	8,1
Culture et Communications ³	766,4	861,3	94,9	12,4	-	861,3	94,9	12,4
Économie et Innovation ⁴	1 802,0	1 112,2	(689,8)	(7,2)	110,0	1 222,2	(579,8)	1,9
Éducation et Enseignement supérieur ⁵	21 206,9	22 195,8	988,9	5,1	-	22 195,8	988,9	5,1
Énergie et Ressources naturelles	141,3	145,4	4,1	2,9	28,3	173,7	32,4	22,9
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	211,8	281,5	69,7	32,9	-	281,5	69,7	32,9
Famille	2 877,2	2 903,8	26,7	0,9	14,2	2 918,0	40,9	1,4
Finances ^{3,6}	114,0	189,7	75,8	(3,0)	2,5	192,2	78,3	(1,7)
Forêts, Faune et Parcs	546,1	563,9	17,8	3,3	15,3	579,2	33,1	6,1
Immigration, Francisation et Intégration ⁷	392,4	576,8	184,4	3,3	-	576,8	184,4	3,3
Justice ⁸	1 058,3	1 080,9	22,7	2,5	2,1	1 083,0	24,8	2,7
Relations internationales et Francophonie	113,9	117,7	3,9	3,4	7,0	124,7	10,9	9,5
Santé et Services sociaux ⁹	40 625,1	42 787,0	2 161,9	5,4	-	42 787,0	2 161,9	5,4
Sécurité publique ¹⁰	1 794,1	1 682,6	(111,5)	(0,6)	9,7	1 692,3	(101,8)	-
Tourisme	161,2	167,6	6,4	4,0	36,0	203,6	42,4	26,3
Transports	1 044,4	1 084,2	39,8	3,8	37,8	1 122,0	77,6	7,4
Travail, Emploi et Solidarité sociale ¹¹	4 534,7	4 442,4	(92,3)	(0,2)	6,2	4 448,6	(86,1)	(0,1)
Pertes estimées sur investissement dans la CSeries	(603,0)	-	603,0		-	-	603,0	
Dépenses de programmes	82 532,4	86 191,1	3 658,7	4,4	-	86 191,1	3 658,7	4,4
Service de la dette	5 560,3	5 859,2	298,9	5,4	-	5 859,2	298,9	5,4
Dépenses budgétaires	88 092,7	92 050,3	3 957,6	4,5	-	92 050,3	3 957,6	4,5

- ¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total. Les dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2020-2021. Concernant les références 5 à 11, une provision est un élément d'un programme pour laquelle une loi sur les crédits donne au Conseil du trésor le pouvoir d'autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes ou portefeuilles pour les objets et, s'il y a lieu, selon les conditions qui sont déterminées au volume **Crédits des ministères et organismes**.
- ² Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, du budget de dépenses 2020-2021 et de la dépense probable 2019-2020, le programme 5 – Fonds de suppléance.
- ³ Pour les fins de ce tableau, le service de la dette est exclu des dépenses des portefeuilles « Finances » et « Culture et Communications ».
- ⁴ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2019-2020, l'inscription d'une provision pour pertes estimées sur investissement dans la CSeries.
- ⁵ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2019-2020, les transferts provenant annuellement de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.
- ⁶ Le pourcentage de variation a été calculé en incluant, à la dépense probable 2019-2020, la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État et la provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé.
- ⁷ Le pourcentage de variation a été calculé en incluant, à la dépense probable 2019-2020, la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants.
- ⁸ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2019-2020, les transferts provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances.
- ⁹ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2019-2020, les transferts provenant annuellement de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et les transferts provenant de la provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé du ministère des Finances.
- ¹⁰ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, du budget de dépenses 2020-2021 et de la dépense probable 2019-2020, les coûts reliés à l'aide financière aux sinistrés et en excluant, de la dépense probable 2019-2020, les transferts provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances.
- ¹¹ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2019-2020, les transferts provenant annuellement de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et les transferts provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances.

LES RÉSULTATS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES

1. LES RÉSULTATS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES EN 2020-2021

Les revenus et les dépenses prévus des entités consolidées s'élèvent respectivement à 97 140,8 M\$ et à 94 631,3 M\$ pour l'exercice financier 2020-2021, avant les ajustements de la consolidation, pour un impact favorable de 2 509,5 M\$ sur les résultats financiers du gouvernement. Par rapport à 2019-2020, ces résultats représentent une détérioration de 730,9 M\$ qui se répartit ainsi :

- une détérioration de 348,4 M\$ des résultats prévus des fonds spéciaux;
- une diminution de 127,2 M\$ des résultats prévus des organismes autres que budgétaires;
- une détérioration de 337,0 M\$ des résultats prévus des entités des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur et aucune variation des résultats prévus de celles du réseau de la santé et des services sociaux;
- une amélioration de 81,8 M\$ des résultats prévus des comptes à fin déterminée.

Résultats des entités consolidées en 2020-2021^{1,2,3}

(en millions de dollars)

	2020-2021			2019-2020 ⁴			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Fonds spéciaux ⁵	19 167,8	16 770,0	2 397,8	19 394,6	16 648,4	2 746,2	(348,4)
Organismes autres que budgétaires ⁵	26 630,7	26 549,3	81,5	25 490,2	25 281,5	208,7	(127,2)
Réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur ⁶	19 840,0	19 871,0	(31,0)	19 269,0	18 963,0	306,0	(337,0)
Réseau de la santé et des services sociaux ⁶	30 237,0	30 237,0	-	29 241,0	29 241,0	-	-
	95 875,5	93 427,3	2 448,2	93 394,8	90 133,9	3 260,9	(812,7)
Comptes à fin déterminée ⁵	1 265,3	1 204,0	61,3	1 833,0	1 853,5	(20,5)	81,8
Résultats des entités consolidées	97 140,8	94 631,3	2 509,5	95 227,8	91 987,4	3 240,4	(730,9)

¹ Les résultats des entités consolidées sont présentés avant les ajustements de la consolidation. Ces ajustements ont pour effet d'éliminer les opérations conclues entre les entités du périmètre comptable du gouvernement et envers le fonds général du fonds consolidé du revenu, d'harmoniser les conventions comptables en usage dans les entités consolidées avec celles utilisées par le gouvernement et d'effectuer les reclassifications adéquates.

² À ces montants s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021.

³ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

⁴ Les données sont présentées conformément à la structure 2020-2021.

⁵ Les changements survenus à la liste des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires et des comptes à fin déterminée par portefeuille sont présentés à l'annexe 1.

⁶ Source : ministère des Finances.

2. LES RÉSULTATS DES FONDS SPÉCIAUX EN 2020-2021

Les fonds spéciaux présentent un surplus prévu de 2 397,8 M\$ avant les ajustements de la consolidation pour l'exercice financier 2020-2021, soit une variation à la baisse de 348,4 M\$ par rapport à 2019-2020. En excluant la hausse des résultats de 96,0 M\$ au Fonds des générations, les résultats des fonds spéciaux sont en baisse de 444,4 M\$. Cette diminution s'explique en grande partie par les facteurs suivants :

- un surplus prévu de 39,0 M\$ au Fonds vert en 2020-2021 comparativement à un surplus prévu de 315,6 M\$ en 2019-2020. Cette diminution des résultats de 276,6 M\$ est attribuable à des revenus découlant du marché du carbone plus élevés que prévu en 2019-2020 et à une accélération du rythme de réalisation des mesures du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques en 2020-2021;
- un surplus prévu de 2,4 M\$ au fonds Capital ressources naturelles et énergie en 2020-2021 comparativement à un surplus prévu de 130,7 M\$ en 2019-2020. Cette variation à la baisse des résultats de 128,3 M\$ s'explique essentiellement par un gain réalisé, en 2019-2020, à la suite de la disposition d'actions et par une moins-value durable anticipée, pour cet exercice, sur des actions détenues;
- un surplus prévu de 5,4 M\$ au Fonds de financement en 2020-2021 comparativement à un surplus prévu de 43,7 M\$ en 2019-2020. Cette variation à la baisse des résultats de 38,3 M\$ est attribuable notamment à une diminution des revenus en raison d'une baisse de la tarification;
- un déficit prévu de 23,6 M\$ au Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis en 2020-2021 comparativement à un surplus de 3,7 M\$ en 2019-2020. Cette variation à la baisse des résultats de 27,2 M\$ s'explique par des dépenses additionnelles prévues en 2020-2021 permises par l'utilisation du surplus cumulé.

Résultats en 2020-2021 des fonds spéciaux^{1,2} (en millions de dollars)

	2020-2021			2019-2020			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Fonds vert	1 177,8	1 138,8	39,0	1 250,2	934,6	315,6	(276,6)
Capital ressources naturelles et énergie	4,5	2,1	2,4	167,8	37,1	130,7	(128,3)
Fonds de financement	1 937,3	1 931,9	5,4	1 854,0	1 810,4	43,7	(38,3)
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	49,1	72,7	(23,6)	28,7	25,0	3,7	(27,2)
Autres fonds spéciaux	13 270,1	13 624,5	(354,4)	13 460,9	13 841,3	(380,5)	26,1
	16 438,8	16 770,0	(331,2)	16 761,6	16 648,4	113,2	(444,4)
Fonds des générations	2 729,0	-	2 729,0	2 633,0	-	2 633,0	96,0
Résultats avant les ajustements de la consolidation	19 167,8	16 770,0	2 397,8	19 394,6	16 648,4	2 746,2	(348,4)

¹ Les résultats des fonds spéciaux sont présentés à l'annexe 2.

² Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

3. LES RÉSULTATS DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES EN 2020-2021

Les résultats prévus des organismes autres que budgétaires affichent un surplus de 81,5 M\$ en 2020-2021 avant les ajustements de la consolidation comparativement à un surplus prévu de 208,7 M\$ en 2019-2020. Cette diminution de 127,2 M\$ des résultats prévus s'explique en grande partie par les facteurs suivants :

- un déficit prévu de 52,5 M\$ à la Société de financement des infrastructures locales du Québec en 2020-2021 comparativement à un surplus prévu de 17,8 M\$ en 2019-2020. Cette variation à la baisse des résultats de 70,3 M\$ est attribuable notamment à la hausse de la valeur des projets d'infrastructures, bénéficiant d'un soutien financier de la Société, prévus par les municipalités et les organismes municipaux;
- un déficit prévu de 24,4 M\$ à la Société des Traversiers du Québec en 2020-2021 comparativement à un surplus prévu de 11,1 M\$ en 2019-2020. Cette variation à la baisse des résultats de 35,5 M\$ s'explique principalement par une subvention plus importante du ministère des Transports en 2019-2020 pour permettre à la Société d'assumer les coûts nécessaires pour la remise en service d'un navire;
- un déficit prévu de 33,7 M\$ à la Société québécoise de récupération et de recyclage en 2020-2021 comparativement à un déficit prévu de 2,8 M\$ en 2019-2020. Cette variation à la baisse de 30,9 M\$ s'explique principalement par les dépenses des nouveaux programmes du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et les nouvelles initiatives projetées par la Société;
- un surplus prévu de 5,4 M\$ à la Société québécoise des infrastructures en 2020-2021 comparativement à un surplus prévu de 34,6 M\$ en 2019-2020. Cette variation à la baisse des résultats de 29,2 M\$ s'explique principalement par l'augmentation attendue du coût du service de la dette et des frais de fonctionnement, par la hausse de la dépense d'amortissement à la suite de la livraison de nouveaux projets ainsi que par un gain sur disposition d'immeuble enregistré en 2019-2020;
- une amélioration des résultats d'Héma-Québec de 27,7 M\$ s'expliquant par l'utilisation du surplus cumulé en 2019-2020 pour le financement des dépenses au cours de cet exercice.

Résultats en 2020-2021 des organismes autres que budgétaires^{1,2} (en millions de dollars)

	2020-2021			2019-2020			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Société de financement des infrastructures locales du Québec	811,8	864,3	(52,5)	511,7	493,9	17,8	(70,3)
Société des Traversiers du Québec	188,0	212,4	(24,4)	233,4	222,4	11,1	(35,5)
Société québécoise de récupération et de recyclage	58,6	92,4	(33,7)	46,7	49,5	(2,8)	(30,9)
Société québécoise des infrastructures	1 093,6	1 088,2	5,4	1 068,7	1 034,1	34,6	(29,2)
Héma-Québec	459,6	459,6	-	424,2	451,9	(27,7)	27,7
Autres organismes ³	24 019,1	23 832,4	186,7	23 205,5	23 029,7	175,7	11,0
Résultats avant les ajustements de la consolidation	26 630,7	26 549,3	81,5	25 490,2	25 281,5	208,7	(127,2)

¹ Les résultats des organismes autres que budgétaires sont présentés à l'annexe 3.

² Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

³ Incluant, entre autres, la Régie de l'assurance maladie du Québec dont les revenus et les dépenses s'établissent à 13 224,6 M\$ en 2020-2021 et le Fonds de l'assurance médicaments dont les revenus et les dépenses s'établissent à 3 894,5 M\$ pour ce même exercice.

4. LES RÉSULTATS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE CEUX DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 2020-2021

Les résultats prévus du réseau de la santé et des services sociaux et de ceux de l'éducation et de l'enseignement supérieur présentent un déficit de 31,0 M\$ pour l'exercice financier 2020-2021, comparativement à un surplus de 306,0 M\$ en 2019-2020, soit une détérioration de 337,0 M\$.

Résultats en 2020-2021 des entités du réseau de la santé et des services sociaux et de ceux de l'éducation et de l'enseignement supérieur¹ (en millions de dollars)

	2020-2021			2019-2020			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur	19 840,0	19 871,0	(31,0)	19 269,0	18 963,0	306,0	(337,0)
Réseau de la santé et des services sociaux	30 237,0	30 237,0	-	29 241,0	29 241,0	-	-
Résultats avant les ajustements de la consolidation	50 077,0	50 108,0	(31,0)	48 510,0	48 204,0	306,0	(337,0)

¹ Source : ministère des Finances.

5. LES RÉSULTATS DES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE EN 2020-2021

Les résultats prévus des comptes à fin déterminée présentent un surplus de 61,3 M\$ pour l'exercice financier 2020-2021, comparativement à un déficit de 20,5 M\$ en 2019-2020, soit une amélioration de 81,8 M\$.

Résultats en 2020-2021 des comptes à fin déterminée¹

(en millions de dollars)

	2020-2021			2019-2020			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Résultats avant les ajustements de la consolidation	1 265,3	1 204,0	61,3	1 833,0	1 853,5	(20,5)	81,8

¹ Les résultats des comptes à fin déterminée sont présentés à l'annexe 4.

6. L'ÉVOLUTION DE LA PRÉVISION DES RÉSULTATS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES EN 2019-2020

Les résultats prévus des entités consolidées avant les ajustements de la consolidation sont supérieurs de 417,7 M\$ à ceux présentés au Budget de dépenses 2019-2020 :

- les résultats prévus des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires se sont améliorés de 160,1 M\$;
- les résultats prévus des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur se sont améliorés de 337,0 M\$;
- les résultats prévus du réseau de la santé et des services sociaux demeurent à l'équilibre;
- les résultats prévus des comptes à fin déterminée sont en baisse de 79,4 M\$.

Évolution de la prévision des résultats des entités consolidées en 2019-2020¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Fonds spéciaux	19 394,6	16 648,4	2 746,2	18 858,3 ²	16 097,7 ²	2 760,6 ²	(14,4)
Organismes autres que budgétaires ³	25 490,2	25 281,5	208,7	25 787,3	25 753,1	34,2	174,5
	44 884,8	41 929,9	2 954,9	44 645,6	41 850,8	2 794,8	160,1
Réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur ⁴	19 269,0	18 963,0	306,0	18 741,0	18 772,0	(31,0)	337,0
Réseau de la santé et des services sociaux ⁴	29 241,0	29 241,0	-	28 973,0	28 973,0	-	-
Comptes à fin déterminée	1 833,0	1 853,5	(20,5)	1 190,3	1 131,4	58,9	(79,4)
Résultats avant les ajustements de la consolidation	95 227,8	91 987,4	3 240,4	93 549,9	90 727,2	2 822,7	417,7

¹ Les résultats probables des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires sont présentés respectivement aux annexes 5 et 6.

² Ces données comprennent celles présentées à la section Budget des fonds spéciaux par portefeuille du volume **Crédits supplémentaires 2019-2020**.

³ Excluant les dépenses du Conseil de gestion du Fonds vert qui sont financées par le Fonds vert.

⁴ Source : ministère des Finances.

Plus précisément, les principales variations des résultats prévus des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires avant les ajustements de la consolidation s'expliquent par les facteurs suivants :

- Pour les fonds spéciaux :

- un déficit prévu de 340,5 M\$ en 2019-2020 au Fonds des réseaux de transport terrestre comparativement à un surplus de 67,5 M\$ au Budget de dépenses 2019-2020. Cette détérioration des résultats de 408,0 M\$ s'explique par des dépenses additionnelles résultant notamment du versement d'une aide financière pour la modernisation de l'industrie du taxi;
- un surplus prévu de 315,6 M\$ au Fonds vert en 2019-2020 comparativement à un surplus prévu de 151,0 M\$ au Budget de dépenses 2019-2020. Cette amélioration des résultats de 164,7 M\$ s'explique par des revenus découlant du marché du carbone plus élevés que prévu en 2019-2020;
- un surplus prévu de 130,7 M\$ en 2019-2020 au fonds Capital ressources naturelles et énergie comparativement à un déficit prévu de 1,0 M\$ au Budget de dépenses 2019-2020. Cette amélioration des résultats de 131,7 M\$ s'explique essentiellement par un gain réalisé à la suite de la disposition d'actions et par une moins-value durable anticipée sur des actions détenues;
- un déficit prévu de 27,8 M\$ en 2019-2020 au Fonds de développement du marché du travail comparativement à un surplus prévu de 42,1 M\$ au Budget de dépenses 2019-2020. Cette diminution des résultats de 70,0 M\$ résulte principalement de l'intensification des mesures en matière d'emploi financées en partie à même le surplus cumulé;
- un surplus prévu de 3,7 M\$ au Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis comparativement à un déficit prévu de 17,9 M\$ au Budget de dépenses 2019-2020. Cette amélioration des résultats de 21,6 M\$ s'explique par le report de certaines dépenses en 2020-2021.

- Pour les organismes autres que budgétaires :
 - un surplus prévu de 3,1 M\$ en 2019-2020 à la Société d'habitation du Québec comparativement à un déficit prévu de 76,7 M\$ au Budget de dépenses 2019-2020. Cette amélioration des résultats de 79,8 M\$ est principalement attribuable aux délais de réalisation de construction de logements abordables;
 - un surplus prévu de 17,8 M\$ en 2019-2020 à la Société de financement des infrastructures locales du Québec comparativement à un déficit prévu de 3,7 M\$ au Budget de dépenses 2019-2020. Cette amélioration des résultats de 21,5 M\$ est attribuable notamment à la croissance des revenus d'intérêts.

Évolution de la prévision des résultats des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires en 2019-2020¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Fonds spéciaux							
Fonds des réseaux de transport terrestre	4 530,8	4 871,3	(340,5)	4 561,5 ²	4 494,0 ²	67,5 ²	(408,0)
Fonds vert	1 250,2	934,6	315,6	1 070,6	919,6	151,0	164,7
Capital ressources naturelles et énergie	167,8	37,1	130,7	1,2	2,2	(1,0)	131,7
Fonds de développement du marché du travail	1 175,9	1 203,8	(27,8)	1 157,1	1 115,0	42,1	(70,0)
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	28,7	25,0	3,7	25,0	42,9	(17,9)	21,6
Autres fonds spéciaux	12 241,2	9 576,6	2 664,5	12 042,9 ²	9 524,0 ²	2 518,9 ²	145,6
	19 394,6	16 648,4	2 746,2	18 858,3	16 097,7	2 760,6	(14,4)
Organismes autres que budgétaires							
Société d'habitation du Québec	1 263,1	1 260,0	3,1	1 215,8	1 292,5	(76,7)	79,8
Société de financement des infrastructures locales du Québec	511,7	493,9	17,8	450,6	450,3	(3,7)	21,5
Autres organismes autres que budgétaires ³	23 715,4	23 527,6	187,8	24 120,9	24 010,3	114,6	73,2
	25 490,2	25 281,5	208,7	25 787,3	25 753,1	34,2	174,5
Résultats avant les ajustements de la consolidation	44 884,8	41 929,9	2 954,9	44 645,6	41 850,8	2 794,8	160,1

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Ces données comprennent celles présentées à la section Budget des fonds spéciaux par portefeuille du volume **Crédits supplémentaires 2019-2020**.

³ Excluant les résultats du Conseil de gestion du Fonds vert qui sont financés par le Fonds vert.



ANNEXE 1

CHANGEMENTS À LA LISTE DES ENTITÉS CONSOLIDÉES

FONDS SPÉCIAUX ET ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Certains fonds spéciaux et organismes autres que budgétaires se sont ajoutés sous la responsabilité d'un titulaire ou ont été déplacés sous la responsabilité d'un autre, ont changé de statut, de dénomination ou n'apparaissent plus au Budget de dépenses 2020-2021 par rapport à celui de 2019-2020.

Un signe (+) indique l'ajout d'un fonds spécial ou d'un organisme autre que budgétaire et un signe (-) son retrait.

Affaires municipales et Habitation

Le Fonds de développement des territoires se nomme dorénavant Fonds régions et ruralité.

Économie et Innovation

Le fonds Capital Mines Hydrocarbures se nomme dorénavant Capital ressources naturelles et énergie.

(+) Le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises a été ajouté à ce portefeuille.

(-) Le Centre de recherche industrielle du Québec a été fusionné avec Investissement Québec.



ANNEXE 1 (suite)

COMPTES À FIN DÉTERMINÉE

À l'égard des comptes à fin déterminée, deux nouveaux comptes ont été approuvés par rapport à l'exercice précédent.

- (+) Le Compte relatif au programme d'infrastructure Investir dans le Canada a été ajouté aux portefeuilles « Affaires municipales et Habitation », « Culture et Communications », « Économie et Innovation » et « Énergie et Ressources naturelles ». Ce compte a été constitué pour permettre de comptabiliser des sommes versées par le gouvernement du Canada pour le financement de projets d'infrastructures québécois.
- (+) Le Compte relatif au financement d'infrastructures 2018 a été ajouté au portefeuille « Énergie et Ressources naturelles » afin de lui permettre de comptabiliser des sommes versées par le gouvernement du Canada pour le financement de projets d'infrastructures.

Deux nouvelles demandes d'utilisation au compte général « Compte pour la formation, le partenariat et l'organisation d'événements spéciaux » ont été accordées au portefeuille « Sécurité publique ».

ENTITÉS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE CEUX DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La liste des organismes du réseau de la santé et des services sociaux et de ceux de l'éducation et de l'enseignement supérieur du gouvernement est disponible à l'annexe 3 du volume 1 des Comptes publics.

ANNEXE 2

Résultats des fonds spéciaux¹

(en millions de dollars)

	2020-2021			2019-2020			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Affaires municipales et Habitation							
Fonds régions et ruralité	252,3	261,2	(8,8)	117,3	115,6	1,8	(10,6)
	252,3	261,2	(8,8)	117,3	115,6	1,8	(10,6)
Culture et Communications							
Fonds Avenir Mécénat Culture	5,0	5,1	(0,1)	5,0	6,2	(1,2)	1,1
Fonds du patrimoine culturel québécois	20,0	31,6	(11,6)	20,0	16,2	3,8	(15,4)
	25,0	36,8	(11,7)	25,0	22,4	2,6	(14,3)
Économie et Innovation							
Capital ressources naturelles et énergie	4,5	2,1	2,4	167,8	37,1	130,7	(128,3)
Fonds du développement économique	427,2	427,2	-	1 120,8	1 120,8	-	-
Fonds pour la croissance des entreprises québécoises	1,0	0,2	0,9	-	-	-	0,9
	432,7	429,4	3,3	1 288,5	1 157,8	130,7	(127,4)
Éducation et Enseignement supérieur							
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	81,9	93,1	(11,2)	72,0	88,9	(16,9)	5,6
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	25,0	25,0	-	25,0	25,0	-	-
	106,9	118,1	(11,2)	97,0	113,9	(16,9)	5,6
Énergie et Ressources naturelles							
Fonds des ressources naturelles	32,9	43,9	(10,9)	31,9	35,7	(3,8)	(7,1)
Fonds de transition énergétique	1,3	1,3	-	1,3	4,2	(3,0)	3,0
Fonds d'information sur le territoire	148,5	117,9	30,6	145,7	112,5	33,2	(2,6)
	182,8	163,1	19,7	178,9	152,4	26,5	(6,8)
Environnement et Lutte contre les changements climatiques							
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	46,9	36,7	10,3	46,6	32,2	14,4	(4,1)
Fonds vert	1 177,8	1 138,8	39,0	1 250,2	934,6	315,6	(276,6)
	1 224,8	1 175,5	49,3	1 296,8	966,8	330,0	(280,7)
Famille							
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	2 650,1	2 650,1	-	2 656,8	2 661,9	(5,1)	5,1
Fonds pour le développement des jeunes enfants	-	-	-	15,2	7,5	7,7	(7,7)
	2 650,1	2 650,1	-	2 672,0	2 669,4	2,6	(2,6)

ANNEXE 2 (suite)

Résultats des fonds spéciaux¹
(en millions de dollars)

	2020-2021			2019-2020			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Finances							
Fonds de financement	1 937,3	1 931,9	5,4	1 854,0	1 810,4	43,7	(38,3)
Fonds des générations	2 729,0	-	2 729,0	2 633,0	-	2 633,0	96,0
Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis	98,3	98,3	-	56,5	56,5	-	-
Fonds du centre financier de Montréal	1,5	1,4	0,1	1,5	1,4	0,2	(0,1)
Fonds du Plan Nord	94,1	99,9	(5,8)	95,4	87,7	7,7	(13,5)
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers	2,1	3,7	(1,7)	3,6	2,4	1,2	(2,8)
Fonds relatif à l'administration fiscale	1 024,8	1 024,8	-	981,3	981,3	-	-
	5 887,0	3 159,9	2 727,0	5 625,3	2 939,6	2 685,7	41,3
Forêts, Faune et Parcs							
Fonds des ressources naturelles - volet Aménagement durable du territoire forestier	571,7	586,9	(15,2)	515,5	542,0	(26,5)	11,3
	571,7	586,9	(15,2)	515,5	542,0	(26,5)	11,3
Justice							
Fonds Accès Justice	17,9	19,9	(2,0)	18,0	17,9	0,1	(2,1)
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	23,8	34,4	(10,6)	22,0	29,9	(7,9)	(2,7)
Fonds des registres du ministère de la Justice	40,5	59,5	(19,0)	43,6	56,6	(13,0)	(6,0)
Fonds du Tribunal administratif du Québec	45,5	46,4	(0,9)	40,5	42,0	(1,5)	0,6
Fonds relatif aux contrats publics	0,1	-	0,1	0,1	-	0,1	-
	127,8	160,1	(32,3)	124,3	146,4	(22,1)	(10,2)
Santé et Services sociaux							
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	49,1	72,7	(23,6)	28,7	25,0	3,7	(27,2)
Fonds de soutien aux proches aidants	0,6	18,0	(17,4)	13,3	16,2	(2,9)	(14,5)
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	318,1	320,5	(2,4)	242,6	249,8	(7,2)	4,8
	367,8	411,2	(43,4)	284,5	290,9	(6,4)	(37,0)
Sécurité publique							
Fonds de la région de la Capitale-Nationale	21,0	21,1	(0,1)	19,0	19,0	-	(0,1)
Fonds des services de police	718,0	718,0	-	689,9	689,9	-	-
	739,0	739,0	(0,1)	708,9	708,9	-	(0,1)
Tourisme							
Fonds de partenariat touristique	215,6	220,2	(4,7)	213,3	216,2	(2,9)	(1,7)
	215,6	220,2	(4,7)	213,3	216,2	(2,9)	(1,7)

ANNEXE 2 (suite)

Résultats des fonds spéciaux¹

(en millions de dollars)

	2020-2021			2019-2020			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Transports							
Fonds aérien	79,1	77,8	1,2	80,5	79,4	1,1	0,1
Fonds de gestion de l'équipement roulant	135,1	134,6	0,5	131,3	130,1	1,2	(0,7)
Fonds de la sécurité routière	55,1	45,3	9,8	47,8	40,2	7,5	2,2
Fonds des réseaux de transport terrestre	4 587,1	4 833,8	(246,8)	4 530,8	4 871,3	(340,5)	93,7
	4 856,3	5 091,6	(235,3)	4 790,3	5 121,0	(330,7)	95,4
Travail, Emploi et Solidarité sociale							
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	39,9	40,9	(1,0)	38,6	38,4	0,2	(1,2)
Fonds de développement du marché du travail	1 238,0	1 269,9	(31,9)	1 175,9	1 203,8	(27,8)	(4,0)
Fonds des biens et des services	116,8	121,8	(5,0)	113,8	109,2	4,7	(9,7)
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	21,9	21,9	-	21,9	21,9	-	-
Fonds du Tribunal administratif du travail	80,6	80,6	-	76,9	76,9	-	-
Fonds québécois d'initiatives sociales	30,8	31,8	(1,0)	29,9	35,0	(5,2)	4,1
	1 528,0	1 566,9	(38,9)	1 456,9	1 485,1	(28,2)	(10,7)
Total avant les ajustements de la consolidation	19 167,8	16 770,0	2 397,8	19 394,6	16 648,4	2 746,2	(348,4)

¹ Les données étant arrondies, les montants inscrits peuvent ne pas correspondre au total. Les résultats des entités consolidées sont présentés avant les ajustements de la consolidation.

ANNEXE 3

Résultats des organismes autres que budgétaires¹
 (en millions de dollars)

	2020-2021			2019-2020			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Affaires municipales et Habitation							
Régie du bâtiment du Québec	81,6	76,0	5,6	79,0	67,3	11,7	(6,1)
Société d'habitation du Québec	1 382,4	1 354,5	27,9	1 263,1	1 260,0	3,1	24,8
	1 464,0	1 430,5	33,5	1 342,1	1 327,3	14,8	18,7
Agriculture, Pêcheries et Alimentation							
La Financière agricole du Québec	552,7	458,7	94,0	533,6	458,4	75,2	18,7
	552,7	458,7	94,0	533,6	458,4	75,2	18,7
Conseil du trésor et Administration gouvernementale							
Autorité des marchés publics	19,1	20,4	(1,2)	17,6	12,7	4,9	(6,2)
Centre de services partagés du Québec	552,7	559,0	(6,3)	541,0	550,1	(9,1)	2,8
Société québécoise des infrastructures	1 093,6	1 088,2	5,4	1 068,7	1 034,1	34,6	(29,2)
	1 665,4	1 667,6	(2,2)	1 627,3	1 596,9	30,4	(32,6)
Conseil exécutif							
Centre de la francophonie des Amériques	2,6	3,0	(0,4)	2,6	2,8	(0,2)	(0,3)
	2,6	3,0	(0,4)	2,6	2,8	(0,2)	(0,3)
Culture et Communications							
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	92,4	95,9	(3,6)	91,0	95,3	(4,3)	0,7
Conseil des arts et des lettres du Québec	138,1	138,4	(0,3)	130,7	130,6	0,1	(0,4)
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	32,3	32,3	-	32,2	31,7	0,5	(0,5)
Musée d'Art contemporain de Montréal	14,0	14,1	(0,1)	14,4	14,1	0,3	(0,4)
Musée de la Civilisation	33,2	32,4	0,8	33,6	32,6	1,0	(0,2)
Musée national des beaux-arts du Québec	31,2	31,5	(0,3)	29,9	30,4	(0,6)	0,3
Société de développement des entreprises culturelles	141,6	141,7	(0,1)	89,0	89,0	-	(0,2)
Société de la Place des Arts de Montréal	44,7	42,2	2,5	44,1	42,0	2,0	0,4
Société de télédiffusion du Québec	88,4	85,9	2,5	84,5	83,5	1,0	1,5
Société du Grand Théâtre de Québec	15,6	14,5	1,0	13,5	14,6	(1,1)	2,2
	631,3	628,9	2,4	562,7	563,9	(1,1)	3,5

ANNEXE 3 (suite)

Résultats des organismes autres que budgétaires¹

(en millions de dollars)

	2020-2021			2019-2020			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Économie et Innovation							
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	72,2	72,2	-	72,2	75,0	(2,9)	2,9
Fonds de recherche du Québec - Santé	127,7	127,7	-	127,7	130,6	(2,9)	2,9
Fonds de recherche du Québec - Société et culture	69,9	69,9	-	74,0	74,4	(0,3)	0,3
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	9,3	6,4	2,9	8,2	6,0	2,2	0,7
	279,0	276,1	2,9	282,1	286,0	(3,9)	6,8
Éducation et Enseignement supérieur							
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	44,1	44,2	(0,1)	43,8	44,6	(0,7)	0,6
Institut national des mines	1,0	1,1	(0,1)	1,0	1,2	(0,2)	0,1
	45,1	45,3	(0,3)	44,8	45,7	(0,9)	0,7
Énergie et Ressources naturelles							
Régie de l'énergie	17,1	18,1	(1,0)	15,6	16,5	(0,9)	(0,2)
Société de développement de la Baie-James	48,2	43,4	4,8	51,1	45,7	5,3	(0,5)
Société du Plan Nord	147,1	139,2	7,9	123,9	114,2	9,7	(1,8)
Transition énergétique Québec	155,7	155,7	-	112,1	112,1	-	-
	368,1	356,5	11,7	302,7	288,5	14,1	(2,5)
Environnement et Lutte contre les changements climatiques							
Conseil de gestion du Fonds vert ²	-	-	-	-	-	-	-
Société québécoise de récupération et de recyclage	58,6	92,4	(33,7)	46,7	49,5	(2,8)	(30,9)
	58,6	92,4	(33,7)	46,7	49,5	(2,8)	(30,9)
Finances							
Agence du revenu du Québec	1 264,2	1 264,2	-	1 226,9	1 226,9	-	-
Autorité des marchés financiers	206,6	155,9	50,6	184,5	146,9	37,6	13,0
Financement-Québec	248,3	223,5	24,8	256,0	227,5	28,5	(3,7)
Institut de la statistique du Québec	39,3	39,3	-	33,3	30,9	2,4	(2,4)
Société de financement des infrastructures locales du Québec	811,8	864,3	(52,5)	511,7	493,9	17,8	(70,3)
	2 570,2	2 547,3	22,9	2 212,4	2 126,1	86,3	(63,4)

ANNEXE 3 (suite)

Résultats des organismes autres que budgétaires¹

(en millions de dollars)

	2020-2021			2019-2020			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Forêts, Faune et Parcs							
Fondation de la faune du Québec	11,4	11,4	-	10,2	10,3	(0,1)	0,2
Société des établissements de plein air du Québec	165,3	165,3	-	159,1	159,1	-	-
	176,8	176,7	-	169,3	169,4	(0,1)	0,2
Justice							
Commission des services juridiques	180,2	193,0	(12,8)	181,0	188,9	(7,9)	(5,0)
Fonds d'aide aux actions collectives	3,3	4,3	(1,0)	5,7	4,2	1,5	(2,5)
Office des professions du Québec	11,8	12,8	(1,0)	11,8	12,3	(0,5)	(0,5)
Société québécoise d'information juridique	19,2	19,2	-	17,9	17,8	0,1	(0,1)
	214,5	229,3	(14,8)	216,5	223,2	(6,8)	(8,1)
Relations internationales et Francophonie							
Office Québec-Monde pour la jeunesse	10,3	10,3	-	9,9	9,9	-	-
	10,3	10,3	-	9,9	9,9	-	-
Santé et Services sociaux							
Corporation d'urgences-santé	166,1	166,1	-	162,7	156,3	6,4	(6,4)
Fonds de l'assurance médicaments	3 894,5	3 894,5	-	3 664,6	3 664,6	-	-
Héma-Québec	459,6	459,6	-	424,2	451,9	(27,7)	27,7
Institut national de santé publique du Québec	80,6	81,9	(1,3)	77,6	76,4	1,2	(2,5)
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	27,5	30,7	(3,2)	25,4	26,9	(1,5)	(1,7)
Régie de l'assurance maladie du Québec	13 224,6	13 224,6	-	12 996,6	12 996,6	-	-
	17 852,9	17 857,4	(4,5)	17 351,0	17 372,7	(21,6)	17,1
Sécurité publique							
Commission de la capitale nationale du Québec	25,4	25,4	-	35,5	22,3	13,2	(13,2)
École nationale de police du Québec	43,9	44,0	(0,1)	42,2	42,3	(0,1)	-
École nationale des pompiers du Québec	2,2	2,3	(0,2)	2,5	2,1	0,4	(0,5)
	71,5	71,8	(0,3)	80,2	66,7	13,5	(13,7)
Tourisme							
Régie des installations olympiques	71,0	75,1	(4,1)	70,8	74,5	(3,7)	(0,4)
Société du Centre des congrès de Québec	27,9	30,1	(2,2)	28,4	29,1	(0,8)	(1,4)
Société du Palais des congrès de Montréal	63,6	63,1	0,4	63,7	64,2	(0,5)	0,9
	162,4	168,3	(5,9)	162,8	167,8	(4,9)	(0,9)

ANNEXE 3 (suite)

Résultats des organismes autres que budgétaires¹

(en millions de dollars)

	2020-2021			2019-2020			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Transports							
Société de l'assurance automobile du Québec	288,8	288,1	0,7	282,2	276,4	5,8	(5,1)
Société des Traversiers du Québec	188,0	212,4	(24,4)	233,4	222,4	11,1	(35,5)
	476,8	500,5	(23,7)	515,6	498,7	16,9	(40,6)
Travail, Emploi et Solidarité sociale							
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs crïs	28,5	28,5	-	27,8	28,0	(0,2)	0,2
	28,5	28,5	-	27,8	28,0	(0,2)	0,2
Total avant les ajustements de la consolidation	26 630,7	26 549,3	81,5	25 490,2	25 281,5	208,7	(127,2)

¹ Les données étant arrondies, les montants inscrits peuvent ne pas correspondre au total. Les résultats des entités consolidées sont présentés avant les ajustements de la consolidation.

² Les dépenses du Conseil de gestion du Fonds vert sont imputées au Fonds vert.

ANNEXE 4

Résultats des comptes à fin déterminée¹

(en millions de dollars)

	2020-2021			2019-2020			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Affaires municipales et Habitation							
Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées	18,4	18,4	-	96,6	96,6	-	-
Programme d'infrastructure Investir dans le Canada	101,6	101,6	-	1,1	1,1	-	-
Projets d'infrastructures 2008	24,0	24,0	-	60,8	60,8	-	-
Projets d'infrastructures 2015	9,9	9,9	-	122,8	122,8	-	-
	153,9	153,9	-	281,3	281,3	-	-
Agriculture, Pêcheries et Alimentation							
Financement des programmes de gestion des risques agricoles	109,6	109,6	-	117,4	117,4	-	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	2,1	2,2	(0,1)	2,1	2,1	-	(0,1)
	111,7	111,8	(0,1)	119,5	119,5	-	(0,1)
Conseil exécutif							
Financement d'activités réalisées dans le cadre du Plan Nord	-	-	-	-	-	-	-
Financement de la Stratégie d'action jeunesse	-	-	-	-	-	-	-
Financement de la stratégie du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse	-	-	-	-	-	-	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-
Culture et Communications							
Application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics	1,4	1,4	-	1,7	1,4	0,3	(0,3)
Développement de la musique classique au Québec	-	-	-	-	-	-	-
Financement d'activités réalisées dans le cadre du Plan Nord	0,8	0,8	-	1,0	1,0	-	-
Financement des unités autonomes de service - Centre de conservation du Québec	1,3	1,2	0,1	0,7	1,2	(0,5)	0,6
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	-	-	-	-	-	-	-
Programme d'infrastructure Investir dans le Canada	-	-	-	-	-	-	-
Projets d'infrastructures 2008	9,4	9,4	-	3,9	3,9	-	-
	12,9	12,8	0,1	7,3	7,5	(0,2)	0,3

ANNEXE 4 (suite)

Résultats des comptes à fin déterminée¹

(en millions de dollars)

	2020-2021			2019-2020			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Économie et Innovation							
Financement d'activités réalisées dans le cadre du Plan Nord	-	-	-	0,1	0,1	-	-
Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires	7,5	5,1	2,4	30,8	13,7	17,1	(14,7)
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	1,0	1,0	-	1,0	1,0	-	-
Programme d'infrastructure Investir dans le Canada	25,8	25,8	-	5,7	5,7	-	-
	34,3	31,9	2,4	37,6	20,5	17,1	(14,7)
Éducation et Enseignement supérieur							
Enseignement dans la langue de la minorité et enseignement de la langue seconde	29,9	26,3	3,6	24,6	28,7	(4,1)	7,7
Financement d'activités réalisées dans le cadre du Plan Nord	2,8	2,9	-	4,2	5,1	(0,9)	0,9
Financement des immobilisations des commissions scolaires Crie et Kativik et de l'école des Naskapis	89,9	89,9	-	76,0	93,3	(17,3)	17,3
Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires	13,2	14,5	(1,3)	10,1	21,2	(11,1)	9,8
Formation dans les pénitenciers fédéraux	-	-	-	0,3	0,3	-	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	0,8	0,9	(0,1)	0,9	1,1	(0,2)	0,1
	136,6	134,5	2,2	116,1	149,7	(33,6)	35,8
Énergie et Ressources naturelles							
Financement de mesures de protection, de sécurisation, de réaménagement et de restauration de sites miniers	-	-	-	-	-	-	-
Financement d'infrastructures 2018	40,4	40,4	-	29,0	29,0	-	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	0,6	0,6	-	0,6	0,6	-	-
Programme d'infrastructure Investir dans le Canada	5,1	5,1	-	-	-	-	-
	46,1	46,1	-	29,6	29,6	-	-
Environnement et Lutte contre les changements climatiques							
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	1,1	1,1	-	1,3	1,4	(0,1)	0,1
	1,1	1,1	-	1,3	1,4	(0,1)	0,1

ANNEXE 4 (suite)

Résultats des comptes à fin déterminée¹

(en millions de dollars)

	2020-2021			2019-2020			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Finances							
Transfert des revenus d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et d'un montant additionnel prévu en vertu de la loi C-66	495,8	495,8	-	999,8	999,8	-	-
	495,8	495,8	-	999,8	999,8	-	-
Forêts, Faune et Parcs							
Financement d'activités réalisées dans le cadre du Plan Nord	-	-	-	11,1	11,2	(0,1)	0,1
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	3,8	4,4	(0,6)	2,3	2,9	(0,6)	-
	3,8	4,4	(0,6)	13,4	14,1	(0,7)	0,1
Immigration, Francisation et Intégration							
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	4,9	3,8	1,1	2,5	2,7	(0,2)	1,3
	4,9	3,8	1,1	2,5	2,7	(0,2)	1,3
Justice							
Accord relatif à la Loi sur les contraventions	0,6	0,6	-	0,6	0,6	-	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	0,3	0,3	-	0,3	0,3	-	-
	0,9	0,9	-	0,9	0,9	-	-
Santé et Services sociaux							
Coûts des services de santé occasionnés par les accidents d'automobile	104,0	104,0	-	104,0	104,0	-	-
Financement d'activités réalisées dans le cadre du Plan Nord	-	-	-	0,5	0,7	(0,2)	0,2
Financement du programme d'aide aux joueurs pathologiques	22,0	22,0	-	22,0	24,1	(2,1)	2,1
Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires	-	-	-	-	0,6	(0,6)	0,6
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	10,2	14,4	(4,2)	8,8	15,2	(6,4)	2,2
Mise en oeuvre du plan d'informatisation du réseau de la santé et des services sociaux	9,2	20,0	(10,8)	4,5	0,1	4,4	(15,2)
	145,4	160,4	(15,0)	139,8	144,7	(4,9)	(10,1)

ANNEXE 4 (suite)

Résultats des comptes à fin déterminée¹

(en millions de dollars)

	2020-2021			2019-2020			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Sécurité publique							
Administration de la Loi sur les armes à feu	5,9	5,9	-	5,9	5,9	-	-
Financement des unités autonomes de service - Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	3,7	3,7	-	3,7	3,7	-	-
Financement du programme d'aide aux joueurs pathologiques	3,0	3,2	(0,2)	3,0	3,1	(0,1)	(0,1)
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	98,9	27,5	71,4	66,3	63,8	2,5	68,9
	111,5	40,3	71,2	78,9	76,5	2,4	68,8
Transports							
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	-	-	-	-	0,3	(0,3)	0,3
	-	-	-	-	0,3	(0,3)	0,3
Travail, Emploi et Solidarité sociale							
Financement du Bureau d'évaluation médicale	6,0	6,0	-	4,8	4,8	-	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	0,4	0,4	-	0,2	0,2	-	-
	6,4	6,4	-	5,0	5,0	-	-
Total avant les ajustements de la consolidation	1 265,3	1 204,0	61,3	1 833,0	1 853,5	(20,5)	81,8

¹ Les données étant arrondies, les montants inscrits peuvent ne pas correspondre au total. Les résultats des comptes à fin déterminée sont présentés avant les ajustements de la consolidation.

ANNEXE 5

Résultats probables 2019-2020 des fonds spéciaux¹
 (en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2019-2020			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Affaires municipales et Habitation							
Fonds régions et ruralité	117,3	115,6	1,8	117,3	123,6	(6,2)	8,0
	117,3	115,6	1,8	117,3	123,6	(6,2)	8,0
Culture et Communications							
Fonds Avenir Mécénat Culture	5,0	6,2	(1,2)	5,0	5,5	(0,4)	(0,7)
Fonds du patrimoine culturel québécois	20,0	16,2	3,8	19,7	22,1	(2,4)	6,2
	25,0	22,4	2,6	24,7	27,5	(2,8)	5,5
Économie et Innovation							
Capital ressources naturelles et énergie	167,8	37,1	130,7	1,2	2,2	(1,0)	131,7
Fonds du développement économique	1 120,8	1 120,8	-	976,1 ²	976,1 ²	-	-
	1 288,5	1 157,8	130,7	977,3	978,3	(1,0)	131,7
Éducation et Enseignement supérieur							
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	72,0	88,9	(16,9)	72,0	84,3	(12,3)	(4,5)
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	25,0	25,0	-	25,0	25,0	-	-
	97,0	113,9	(16,9)	97,0	109,3	(12,3)	(4,5)
Énergie et Ressources naturelles							
Fonds des ressources naturelles	31,9	35,7	(3,8)	29,7	40,0	(10,3)	6,5
Fonds de transition énergétique	1,3	4,2	(3,0)	2,8	2,8	-	(3,0)
Fonds d'information sur le territoire	145,7	112,5	33,2	145,7	116,2	29,5	3,7
	178,9	152,4	26,5	178,2	159,0	19,2	7,3
Environnement et Lutte contre les changements climatiques							
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	46,6	32,2	14,4	44,1	26,6	17,4	(3,0)
Fonds vert	1 250,2	934,6	315,6	1 070,6	919,6	151,0	164,7
	1 296,8	966,8	330,0	1 114,6	946,2	168,4	161,6
Famille							
Fonds services de garde éducatifs à l'enfance	2 656,8	2 661,9	(5,1)	2 657,6 ²	2 657,6 ²	-	(5,1)
Fonds pour le développement des jeunes enfants	15,2	7,5	7,7	-	8,3	(8,2)	15,9
	2 672,0	2 669,4	2,6	2 657,6	2 665,8	(8,2)	10,8

ANNEXE 5 (suite)

Résultats probables 2019-2020 des fonds spéciaux¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2019-2020			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Finances							
Fonds de financement	1 854,0	1 810,4	43,7	1 963,4	1 924,8	38,6	5,0
Fonds des générations	2 633,0	-	2 633,0	2 504,0	-	2 504,0	129,0
Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis	56,5	56,5	-	49,6	49,6	-	-
Fonds du centre financier de Montréal	1,5	1,4	0,2	0,8	1,4	(0,6)	0,8
Fonds du Plan Nord	95,4	87,7	7,7	97,0	87,2	9,8	(2,1)
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers	3,6	2,4	1,2	3,9	3,9	-	1,2
Fonds relatif à l'administration fiscale	981,3	981,3	-	981,3	981,3	-	-
	5 625,3	2 939,6	2 685,7	5 600,0	3 048,1	2 551,9	133,9
Forêts, Faune et Parcs							
Fonds des ressources naturelles - volet Aménagement durable du territoire forestier	515,5	542,0	(26,5)	534,6	534,6	-	(26,5)
	515,5	542,0	(26,5)	534,6	534,6	-	(26,5)
Justice							
Fonds Accès Justice	18,0	17,9	0,1	15,9	19,1	(3,1)	3,2
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	22,0	29,9	(7,9)	19,0	32,6	(13,6)	5,6
Fonds des registres du ministère de la Justice	43,6	56,6	(13,0)	40,5	56,2	(15,6)	2,7
Fonds du Tribunal administratif du Québec	40,5	42,0	(1,5)	40,5	42,0	(1,5)	-
Fonds relatif aux contrats publics	0,1	-	0,1	0,1	-	0,1	-
	124,3	146,4	(22,1)	116,1	149,8	(33,7)	11,6
Santé et Services sociaux							
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	28,7	25,0	3,7	25,0	42,9	(17,9)	21,6
Fonds de soutien aux proches aidants	13,3	16,2	(2,9)	0,7	16,2	(15,5)	12,6
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	242,6	249,8	(7,2)	239,3	230,8	8,5	(15,7)
	284,5	290,9	(6,4)	265,0	289,9	(24,9)	18,5
Sécurité publique							
Fonds de la région de la Capitale-Nationale	19,0	19,0	-	19,0	19,0	-	-
Fonds des services de police	689,9	689,9	-	687,1	687,1	-	-
	708,9	708,9	-	706,1	706,1	-	-
Tourisme							
Fonds de partenariat touristique	213,3	216,2	(2,9)	205,5	206,5	(1,0)	(1,9)
	213,3	216,2	(2,9)	205,5	206,5	(1,0)	(1,9)

ANNEXE 5 (suite)

Résultats probables 2019-2020 des fonds spéciaux¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2019-2020			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Transports							
Fonds aérien	80,5	79,4	1,1	69,4	68,5	1,0	0,1
Fonds de gestion de l'équipement roulant	131,3	130,1	1,2	135,0	133,8	1,2	-
Fonds de la sécurité routière	47,8	40,2	7,5	55,6	47,0	8,6	(1,0)
Fonds des réseaux de transport terrestre	4 530,8	4 871,3	(340,5)	4 561,5 ²	4 494,0 ²	67,5	(408,0)
	4 790,3	5 121,0	(330,7)	4 821,4	4 743,2	78,2	(408,9)
Travail, Emploi et Solidarité sociale							
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	38,6	38,4	0,2	38,5	39,8	(1,3)	1,5
Fonds de développement du marché du travail	1 175,9	1 203,8	(27,8)	1 157,1	1 115,0	42,1	(70,0)
Fonds des biens et des services	113,8	109,2	4,7	117,6	122,6	(5,0)	9,7
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	21,9	21,9	-	21,3	21,3	-	-
Fonds du Tribunal administratif du travail	76,9	76,9	-	78,5	78,5	-	-
Fonds québécois d'initiatives sociales	29,9	35,0	(5,2)	29,7	32,4	(2,7)	(2,5)
	1 456,9	1 485,1	(28,2)	1 442,8	1 409,6	33,2	(61,4)
Total avant les ajustements de la consolidation	19 394,6	16 648,4	2 746,2	18 858,3	16 097,7	2 760,6	(14,4)

¹ Les données étant arrondies, les montants inscrits peuvent ne pas correspondre au total. Les résultats des entités consolidées sont présentés avant les ajustements de la consolidation.

² Ces données comprennent celles présentées à la section Budget des fonds spéciaux par portefeuille du volume **Crédits supplémentaires 2019-2020**.

ANNEXE 6

Résultats probables 2019-2020 des organismes autres que budgétaires¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2019-2020			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Affaires municipales et Habitation							
Régie du bâtiment du Québec	79,0	67,3	11,7	77,5	67,3	10,2	1,5
Société d'habitation du Québec	1 263,1	1 260,0	3,1	1 215,8	1 292,5	(76,7)	79,8
	1 342,1	1 327,3	14,8	1 293,2	1 359,8	(66,5)	81,3
Agriculture, Pêcheries et Alimentation							
La Financière agricole du Québec	533,6	458,4	75,2	547,8	488,6	59,2	16,0
	533,6	458,4	75,2	547,8	488,6	59,2	16,0
Conseil du trésor et Administration gouvernementale							
Autorité des marchés publics	17,6	12,7	4,9	16,8	16,8	-	4,9
Centre de services partagés du Québec	541,0	550,1	(9,1)	541,1	551,7	(10,6)	1,5
Société québécoise des infrastructures	1 068,7	1 034,1	34,6	1 039,4	1 023,5	15,9	18,7
	1 627,3	1 596,9	30,4	1 597,3	1 592,0	5,3	25,1
Conseil exécutif							
Centre de la francophonie des Amériques	2,6	2,8	(0,2)	2,9	3,1	(0,2)	0,1
	2,6	2,8	(0,2)	2,9	3,1	(0,2)	0,1
Culture et Communications							
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	91,0	95,3	(4,3)	90,3	92,8	(2,4)	(1,9)
Conseil des arts et des lettres du Québec	130,7	130,6	0,1	127,0	127,0	-	0,1
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	32,2	31,7	0,5	32,0	32,2	(0,1)	0,6
Musée d'Art contemporain de Montréal	14,4	14,1	0,3	12,7	12,3	0,4	(0,1)
Musée de la Civilisation	33,6	32,6	1,0	32,4	31,5	0,9	0,1
Musée national des beaux-arts du Québec	29,9	30,4	(0,6)	30,0	29,9	-	(0,6)
Société de développement des entreprises culturelles	89,0	89,0	-	83,0	83,2	(0,2)	0,2
Société de la Place des Arts de Montréal	44,1	42,0	2,0	41,5	41,0	0,5	1,5
Société de télédiffusion du Québec	84,5	83,5	1,0	83,0	83,4	(0,4)	1,4
Société du Grand Théâtre de Québec	13,5	14,6	(1,1)	12,9	13,7	(0,8)	(0,4)
	562,7	563,9	(1,1)	544,9	546,9	(2,0)	0,9
Économie et Innovation							
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	72,2	75,0	(2,9)	78,0	78,0	-	(2,9)
Fonds de recherche du Québec - Santé	127,7	130,6	(2,9)	125,8	125,8	-	(2,9)
Fonds de recherche du Québec - Société et culture	74,0	74,4	(0,3)	70,3	70,3	-	(0,3)
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	8,2	6,0	2,2	8,0	5,9	2,1	0,2
	282,1	286,0	(3,9)	282,1	280,0	2,1	(5,9)

ANNEXE 6 (suite)

Résultats probables 2019-2020 des organismes autres que budgétaires¹
 (en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2019-2020			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Éducation et Enseignement supérieur							
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	43,8	44,6	(0,7)	41,6	42,7	(1,1)	0,4
Institut national des mines	1,0	1,2	(0,2)	1,0	1,1	(0,1)	(0,1)
	44,8	45,7	(0,9)	42,6	43,8	(1,2)	0,3
Énergie et Ressources naturelles							
Régie de l'énergie	15,6	16,5	(0,9)	16,1	17,7	(1,6)	0,8
Société de développement de la Baie-James	51,1	45,7	5,3	43,7	40,3	3,4	1,9
Société du Plan Nord	123,9	114,2	9,7	145,6	143,1	2,5	7,2
Transition énergétique Québec	112,1	112,1	-	102,8	102,8	-	-
	302,7	288,5	14,1	308,2	303,9	4,2	9,9
Environnement et Lutte contre les changements climatiques							
Conseil de gestion du Fonds vert ²	-	-	-	-	-	-	-
Société québécoise de récupération et de recyclage	46,7	49,5	(2,8)	49,7	52,5	(2,8)	-
	46,7	49,5	(2,8)	49,7	52,5	(2,8)	-
Finances							
Agence du revenu du Québec	1 226,9	1 226,9	-	1 226,9	1 226,9	-	-
Autorité des marchés financiers	184,5	146,9	37,6	182,6	149,2	33,4	4,3
Financement-Québec	256,0	227,5	28,5	277,8	250,5	27,3	1,2
Institut de la statistique du Québec	33,3	30,9	2,4	31,5	31,5	-	2,4
Société de financement des infrastructures locales du Québec	511,7	493,9	17,8	450,6	454,3	(3,7)	21,5
	2 212,4	2 126,1	86,3	2 169,3	2 112,3	56,9	29,4
Forêts, Faune et Parcs							
Fondation de la faune du Québec	10,2	10,3	(0,1)	6,9	6,9	-	(0,2)
Société des établissements de plein air du Québec	159,1	159,1	-	163,5	162,0	1,5	(1,5)
	169,3	169,4	(0,1)	170,4	168,9	1,5	(1,6)
Justice							
Commission des services juridiques	181,0	188,9	(7,9)	179,0	193,2	(14,2)	6,3
Fonds d'aide aux actions collectives	5,7	4,2	1,5	1,8	4,3	(2,5)	4,0
Office des professions du Québec	11,8	12,3	(0,5)	11,6	12,5	(0,9)	0,4
Société québécoise d'information juridique	17,9	17,8	0,1	19,5	19,4	0,1	-
	216,5	223,2	(6,8)	211,9	229,4	(17,5)	10,7
Relations internationales et Francophonie							
Office Québec-Monde pour la jeunesse	9,9	9,9	-	9,1	9,1	-	-
	9,9	9,9	-	9,1	9,1	-	-

ANNEXE 6 (suite)

Résultats probables 2019-2020 des organismes autres que budgétaires¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2019-2020			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Santé et Services sociaux							
Corporation d'urgences-santé	162,7	156,3	6,4	156,3	156,3	-	6,4
Fonds de l'assurance médicaments	3 664,6	3 664,6	-	3 809,1	3 809,1	-	-
Héma-Québec	424,2	451,9	(27,7)	455,0	455,0	-	(27,7)
Institut national de santé publique du Québec	77,6	76,4	1,2	77,9	79,0	(1,1)	2,3
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	25,4	26,9	(1,5)	24,6	27,4	(2,8)	1,3
Régie de l'assurance maladie du Québec	12 996,6	12 996,6	-	13 311,1	13 311,1	-	-
	17 351,0	17 372,7	(21,6)	17 834,0	17 837,9	(3,9)	(17,7)
Sécurité publique							
Commission de la capitale nationale du Québec	35,5	22,3	13,2	21,1	23,9	(2,8)	16,0
École nationale de police du Québec	42,2	42,3	(0,1)	39,5	39,5	(0,1)	-
École nationale des pompiers du Québec	2,5	2,1	0,4	2,4	2,4	0,1	0,3
	80,2	66,7	13,5	63,0	65,8	(2,8)	16,3
Tourisme							
Régie des installations olympiques	70,8	74,5	(3,7)	72,4	76,3	(3,9)	0,2
Société du Centre des congrès de Québec	28,4	29,1	(0,8)	27,7	29,4	(1,7)	0,9
Société du Palais des congrès de Montréal	63,7	64,2	(0,5)	61,0	59,0	1,9	(2,4)
	162,8	167,8	(4,9)	161,1	164,8	(3,7)	(1,2)
Transports							
Société de l'assurance automobile du Québec	282,2	276,4	5,8	284,3	278,5	5,8	-
Société des Traversiers du Québec	233,4	222,4	11,1	187,8	187,9	(0,2)	11,3
	515,6	498,7	16,9	472,0	466,4	5,6	11,3
Travail, Emploi et Solidarité sociale							
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	27,8	28,0	(0,2)	27,8	27,8	-	(0,2)
	27,8	28,0	(0,2)	27,8	27,8	-	(0,2)
Total avant les ajustements de la consolidation	25 490,2	25 281,5	208,7	25 787,3	25 753,1	34,2	174,5

¹ Les données étant arrondies, les montants inscrits peuvent ne pas correspondre au total. Les résultats des entités consolidées sont présentés avant les ajustements de la consolidation.

² Les dépenses du Conseil de gestion du Fonds vert sont imputées au Fonds vert.

LES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES, DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC ET DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

1. L'ÉVOLUTION PRÉVUE DES EFFECTIFS EN 2019-2020

Pour l'exercice financier 2019-2020, les heures rémunérées prévues des organismes publics sur la base des données réelles des mois d'avril à décembre 2019 s'élèvent à 932,5 millions d'heures, ce qui correspond à 510 573 équivalents temps complet (ETC) convertis sur une base annuelle. Comparativement à l'exercice financier 2018-2019, ce total représente une hausse de 11 499 ETC, soit de 2,3 %. Cette variation est composée :

- d'une augmentation de 1 675 ETC attribuable aux organismes publics dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1), ou de 2,4 % comparativement à l'exercice financier 2018-2019. Cette hausse s'explique entre autres par les investissements en matière d'immigration, par la mise en œuvre de mesures annoncées aux budgets antérieurs en lien notamment avec la réforme du régime d'autorisation environnementale et l'exploitation sécuritaire des barrages publics, par la réalisation de mandats additionnels au ministère de la Santé et des Services sociaux, par le soutien aux suites de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, par le renforcement de l'expertise interne, notamment en matière de planification et de gestion des projets majeurs d'infrastructure, de même que par le Plan pour moderniser le système de justice;
- d'une augmentation de 9 824 ETC attribuable aux organismes publics dont le personnel n'est pas nommé en vertu de cette loi, ou de 2,3 % comparativement à l'exercice financier 2018-2019. Cette hausse s'explique principalement par des investissements annoncés en 2019-2020 dans le réseau de la santé et des services sociaux relativement à l'ajout de ressources humaines pour les soins de courte durée, les mesures de soutien à domicile, la protection de la jeunesse et les mesures visant à prendre soin du personnel du réseau, ainsi que ceux annoncés dans les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur en lien avec le déploiement graduel de la maternelle 4 ans à temps plein pour tous, l'ajout de classes spéciales, les seuils minimaux de services pour les écoles et l'accompagnement et le soutien à la réussite. Cette croissance s'explique également par la hausse de la clientèle à l'éducation préscolaire, primaire et secondaire.

La hausse prévue de 11 499 ETC est inférieure à celle anticipée au Budget de dépenses 2019-2020, laquelle se chiffrait alors à 15 478 ETC. Le gouvernement anticipe donc une croissance des effectifs en deçà de ce qu'il avait initialement prévu. Cette croissance globale des effectifs en 2019-2020 serait ainsi à un niveau inférieur à celui de 12 932 ETC observé en 2017-2018.

Finalement, un portrait redressé du dénombrement des effectifs des organismes publics est présenté à l'annexe 1 du présent chapitre. De plus, des définitions relatives aux effectifs sont présentées à l'annexe 2.

Variation des effectifs utilisés^{1,2} (en milliers d'heures rémunérées et ETC)

	Fonction publique		Hors fonction publique		Total	
	Heures rémunérées	ETC	Heures rémunérées	ETC	Heures rémunérées	ETC
Effectifs utilisés en 2014-2015	123 881,5	67 832	745 442,7	408 171	869 324,2	476 003
Variation	(4 939,5)	(2 705)	(9 802,0)	(5 367)	(14 741,5)	(8 072)
Effectifs utilisés en 2015-2016 ³	118 942,0	65 127	735 640,7	402 804	854 582,7	467 931
Variation	(641,5)	(351)	8 925,8	4 887	8 284,3	4 536
Effectifs utilisés en 2016-2017	118 300,5	64 776	744 566,5	407 691	862 867,0	472 467
Variation	2 874,7	1 574	20 743,4	11 358	23 618,1	12 932
Effectifs utilisés en 2017-2018 ⁴	121 175,2	66 350	765 309,9	419 049	886 485,1	485 399
Variation	4 141,3	2 268	20 831,6	11 407	24 972,9	13 675
Effectifs utilisés en 2018-2019 ⁴	125 316,5	68 618	786 141,5	430 456	911 458,0	499 074
Variation	3 059,6	1 675	17 942,7	9 824	21 002,3	11 499
Effectifs utilisés en 2019-2020 (prévision)	128 376,1	70 293	804 084,2	440 280	932 460,3	510 573

¹ Du point de vue du contrôle des effectifs, l'Assemblée nationale et les personnes désignées par cette dernière, l'Université du Québec et ses universités constituantes, les instituts de recherche et écoles supérieures, les commissions scolaires visées par la Loi sur l'instruction publique pour les Autochtones cris, inuit et naskapis (RLRQ, chapitre I-14), de même que le Commissaire à la lutte contre la corruption et Investissement Québec sont exclus. Sont également exclues les heures rémunérées concernant le personnel embauché pour combler un emploi étudiant ou pour effectuer un stage dans les ministères et les organismes assujettis à la Loi sur la fonction publique.

² Les données historiques tiennent compte de redressements effectués au cours des exercices financiers antérieurs, notamment :

- en 2016-2017, pour la soustraction des établissements privés conventionnés visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) de l'application de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011);
- en 2018-2019, pour les employés de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (auparavant assujettis à la Loi sur la fonction publique) qui se retrouvent maintenant hors fonction publique, à la suite de la sanction de la Loi visant l'amélioration des performances de la Société de l'assurance automobile du Québec, favorisant un meilleur encadrement de l'économie numérique en matière de commerce électronique, de transport rémunéré de personnes et d'hébergement touristique et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 2018, chapitre 18);
- en 2019-2020, pour tenir compte de la soustraction, en partie, d'Investissement Québec de l'application de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État et de la fusion du Centre de recherche industrielle du Québec à Investissement Québec à compter du 1^{er} avril 2020, à la suite de la sanction de la Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation (L.Q. 2019, chapitre 29).

³ La période couverte comporte 262 jours ouvrables. Des ajustements ont été apportés afin de ramener les données des effectifs sur une base comparable de 261 jours ouvrables.

⁴ La période couverte comporte 260 jours ouvrables. Des ajustements ont été apportés afin de ramener les données des effectifs sur une base comparable de 261 jours ouvrables.

2. LA DÉTERMINATION DES NIVEAUX D'EFFECTIFS 2020-2021

Pour l'exercice financier 2020-2021, l'allocation des effectifs continuera de s'effectuer en fonction des priorités gouvernementales, en considérant les investissements qui seront réalisés pour répondre aux besoins de la population et lui assurer des services publics de qualité. Entre autres, les mesures annoncées pour la protection de la jeunesse, les centres d'hébergement et de soins de longue durée, la prestation de soins à domicile, l'ajout d'enseignants-spécialistes au préscolaire, l'ajout d'intervenants en soutien aux élèves ainsi que l'ajout de classes spéciales pour mieux soutenir et accompagner les élèves dont les besoins ne peuvent être satisfaits en classe ordinaire nécessitent des effectifs additionnels.

Par ailleurs, les niveaux initiaux d'effectifs 2020-2021 ont été établis en tenant compte de mesures d'optimisation qui s'inscrivent dans la volonté du gouvernement de procéder, d'ici 2022-2023, à une réduction de 5 000 ETC, dont 1 211 ETC en 2020-2021. Ces réductions, combinées à celles déterminées pour l'exercice financier 2019-2020, portent l'optimisation cumulative à 2 718 ETC, représentant 54,4 % de l'atteinte de l'objectif.

Cette optimisation continuera de viser principalement des postes administratifs. Elle s'effectuera principalement par attrition ou en ne comblant pas des postes qui étaient déjà vacants ainsi que par la mise en œuvre de mesures spécifiques par les ministères et les organismes. Les économies générées par cette optimisation seront d'ailleurs redirigées vers des services directs aux citoyens.

De plus, afin de permettre une meilleure planification de la mise en œuvre des mesures et d'en assurer la pérennité dans le temps, des cibles de réduction ont été déterminées annuellement jusqu'en 2022-2023. Ces cibles ont été transmises aux ministères, ceux-ci devant produire un plan triennal de réalisation. En ce qui concerne les deux prochains exercices financiers, les réductions pourraient être revues en fonction des résultats obtenus pour l'ensemble de l'administration publique.

Ainsi, pour l'exercice financier 2020-2021, en adéquation avec la croissance des dépenses de programmes et en tenant compte des mesures d'optimisation des effectifs de 1 211 ETC, une croissance de 10 800 ETC ou de 2,1 %, des effectifs est prévue, portant leur nombre à 521 373 ETC.

ANNEXE 1

DÉNOMBREMENT DES EFFECTIFS DES ORGANISMES PUBLICS

Dénombrement redressé des effectifs des organismes publics^{1,2} (en ETC)

	2016-2017	2017-2018 ³	2018-2019 ³	2019-2020 (prévision)
Personnel d'encadrement	24 669	24 717	25 235	25 734
Personnel professionnel	75 943	79 026	82 870	87 568
Personnel infirmier	62 629	64 556	66 337	67 571
Personnel enseignant	77 445	78 774	80 348	81 292
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	182 484	187 751	193 218	197 251
Agents de la paix	11 000	11 184	11 386	11 280
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	46 995	48 154	48 644	48 865
Étudiants et stagiaires	2 419	2 581	2 781	2 907
Effectifs utilisés – dénombrement	483 584	496 743	510 819	522 468
Moins : Effectifs exclus du contrôle ⁴	(11 117)	(11 344)	(11 745)	(11 895)
Effectifs utilisés – contrôle	472 467	485 399	499 074	510 573

¹ Les données historiques tiennent compte de redressements effectués au cours des exercices antérieurs qui sont détaillés à la note 2 du tableau « Variation des effectifs utilisés ».

² Pour le dénombrement des effectifs des commissions scolaires visées par la Loi sur l'instruction publique pour les Autochtones cris, inuit et naskapis, ce sont les données de l'exercice financier 2014-2015 qui ont été utilisées. En ce qui concerne l'Université du Québec et ses universités constituantes ainsi que les instituts de recherche et écoles supérieures, les données correspondent à la période du 1^{er} mai au 30 avril de chacun des exercices financiers. Aucun ajustement n'a été apporté à ces données.

³ La période couverte comporte 260 jours ouvrables. Des ajustements ont été apportés afin de ramener les données des effectifs sur une base comparable de 261 jours ouvrables.

⁴ Du point de vue du contrôle des effectifs, l'Assemblée nationale et les personnes désignées par cette dernière, l'Université du Québec et ses universités constituantes, les instituts de recherche et écoles supérieures, les commissions scolaires visées par la Loi sur l'instruction publique pour les Autochtones cris, inuit et naskapis, de même que le Commissaire à la lutte contre la corruption et Investissement Québec sont exclus. Sont également exclues les heures rémunérées concernant le personnel embauché pour combler un emploi étudiant ou pour effectuer un stage dans les ministères et les organismes assujettis à la Loi sur la fonction publique.

ANNEXE 1 (suite)

Du point de vue du dénombrement, les organismes publics comprennent :

- les ministères et les organismes budgétaires et autres que budgétaires assujettis ou non à la Loi sur la fonction publique;
- l'Université du Québec et ses universités constituantes, les instituts de recherche et écoles supérieures;
- les cégeps et les commissions scolaires;
- les centres intégrés de santé et de services sociaux, les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, les établissements publics de santé et de services sociaux de même que le conseil régional institué par la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les Autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5);
- les sociétés d'État.

Sont exclus du dénombrement, les effectifs de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière ainsi que les établissements privés conventionnés visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Par ailleurs, en décembre 2019, le nombre de salariés des organismes publics atteignait 625 076. Ce nombre constitue un portrait réalisé à une date donnée et il est donc affecté par un effet de saisonnalité.

ANNEXE 2

LEXIQUE

Niveau d'effectifs :	Niveau maximal d'heures rémunérées qu'un organisme doit respecter.
Heures rémunérées :	Nombre d'heures travaillées et heures effectuées en temps supplémentaire.
Heures travaillées :	<p>Nombre d'heures associées au corps d'emploi dans les conditions de travail duquel sont déduites les périodes de congé sans traitement (autres que celles décrites au paragraphe suivant) et d'aménagement de temps de travail entraînant une diminution du nombre d'heures. Pour le personnel dont le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme détermine l'horaire de travail, le nombre d'heures travaillées est réputé être de 35 heures par semaine.</p> <p>Pour plus de précision, sont comptabilisées dans les heures travaillées les périodes où l'employé reçoit de l'assurance-salaire ou des indemnités pour accident de travail ou pour maladie professionnelle, celles où il est en retrait préventif ou bénéficie de périodes de congé liées aux dispositions des droits parentaux, de même que celles où il est en préretraite (totale ou partielle).</p>
Heures effectuées en temps supplémentaire :	Heures payées au-delà des heures habituelles du corps d'emploi. Les heures payées à taux majoré sont comptabilisées de la même manière que les heures supplémentaires payées à taux simple.
ETC :	Nombre d'heures rémunérées converti en équivalent temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine. Pour ce faire, le total des heures rémunérées est divisé par 1 826,3.

LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2020-2021 PAR CATÉGORIE ET PAR BÉNÉFICIAIRE

1. LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES PAR CATÉGORIE

Pour l'exercice financier 2020-2021, le budget de dépenses du gouvernement s'établit à 92 050,3 M\$, dont 86 191,1 M\$ ou 93,6 % sont consacrés aux dépenses de programmes et 5 859,2 M\$ ou 6,4 % au service de la dette.

Les dépenses de programmes 2020-2021 se ventilent principalement entre les catégories suivantes :

- 49 613,1 M\$ ou 57,6 % en dépenses de rémunération;
- 14 844,2 M\$ ou 17,2 % en dépenses de fonctionnement;
- 16 968,5 M\$ ou 19,7 % en dépenses relatives au support.

Budget de dépenses 2020-2021 par supercatégorie et catégorie¹

(en millions de dollars)

	Catégories						Total	
	Rémunération	Fonctionnement	Capital	Intérêt	Support	Créances douteuses et autres provisions	M\$	%
Supercatégories								
Rémunération	3 448,0	-	-	-	-	-	3 448,0	3,7
Fonctionnement	-	3 646,2	-	-	-	-	3 646,2	4,0
Transfert	45 612,8	10 722,4	3 356,7	1 189,0	12 588,0	-	73 469,0	79,8
Affectation à un fonds spécial	552,4	475,6	71,9	17,1	4 380,4	-	5 497,3	6,0
Créances douteuses et autres provisions	-	-	-	-	-	130,6	130,6	0,1
Dépenses de programmes	49 613,1	14 844,2	3 428,6	1 206,1	16 968,5	130,6	86 191,1	93,6
%	57,6	17,2	4,0	1,4	19,7	0,2	100,0	
Service de la dette	-	-	-	5 859,2	-	-	5 859,2	6,4
Dépenses budgétaires	49 613,1	14 844,2	3 428,6	7 065,3	16 968,5	130,6	92 050,3	100,0
Dépenses comparatives 2019-2020	47 826,6	13 366,6	3 290,7	6 670,9	16 777,8	160,1	88 092,7	

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total. La répartition du budget de dépenses par portefeuille et par catégorie est présentée à l'annexe 1.

LES DÉPENSES DE RÉMUNÉRATION

La rémunération englobe les honoraires des professionnels de la santé et les salaires des employés du réseau de la santé et des services sociaux, des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi que de la fonction publique. Elle comprend également les traitements et les indemnités encourus envers les membres de l'Assemblée nationale, toute personne nommée ou désignée par cette dernière pour exercer une fonction en relevant et le personnel qu'elle dirige, les juges, ainsi que les membres de la Sûreté du Québec. Finalement, elle comprend tous les avantages sociaux fournis aux employés ainsi que les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur.

Pour l'exercice financier 2020-2021, les dépenses de rémunération s'établissent à 49 613,1 M\$, se répartissant comme suit :

- 19 934,4 M\$, soit 40,2 %, consacrés aux établissements de santé et de services sociaux;
- 16 576,0 M\$, soit 33,4 %, destinés aux institutions d'enseignement;
- 8 613,6 M\$, soit 17,4 %, alloués aux professionnels de la santé;
- 4 489,1 M\$, soit 9,0 %, associés au personnel des ministères et aux autres bénéficiaires.

Globalement, la hausse de 1 786,5 M\$ prévue aux dépenses de rémunération par rapport aux dépenses comparatives 2019-2020 est partagée notamment entre ces principaux secteurs :

- une croissance de 1 287,9 M\$ au portefeuille « Santé et Services sociaux », s'expliquant principalement par les ajustements salariaux au 1^{er} avril 2020, la progression dans les échelles salariales, la hausse des coûts des régimes de retraite ainsi que l'ajout de sommes additionnelles pour augmenter les services à la population, notamment pour renforcer le développement du soutien à domicile, pour consolider les services aux jeunes en difficulté et pour offrir des places d'hébergement supplémentaires;
- une augmentation de 799,1 M\$ au portefeuille « Éducation et Enseignement supérieur », s'expliquant principalement par les ajustements salariaux au 1^{er} avril 2020, la progression dans les échelles salariales du personnel des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, la hausse des coûts des régimes de retraite et les effets de clientèle sur les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Elle s'explique également par les engagements des exercices antérieurs, dont le déploiement graduel de la maternelle 4 ans à temps plein pour tous. De plus, la croissance comprend les sommes additionnelles afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021, notamment l'ajout d'enseignants-spécialistes au préscolaire, l'ajout d'intervenants en soutien aux élèves, l'ajout de classes spéciales pour mieux soutenir et accompagner les élèves dont les besoins ne peuvent être satisfaits en classe ordinaire, l'embauche de ressources pour soutenir et accompagner certains élèves ayant des besoins particuliers, y compris les élèves doués ainsi que pour soutenir l'accès et la réussite des étudiants en enseignement supérieur tout en considérant les besoins du marché du travail de même que l'impact de l'implantation graduelle d'un taux unique de taxation scolaire sur le territoire québécois;
- dans les autres portefeuilles ainsi que pour les autres bénéficiaires, en excluant les impacts financiers de 400,0 M\$ pour 2019-2020 des offres gouvernementales proposées dans le cadre du renouvellement des conventions collectives, une hausse de 99,6 M\$ s'expliquant principalement par les ajustements salariaux au 1^{er} avril 2020.

Dépenses de rémunération prévues en 2020-2021 par portefeuille et par bénéficiaire^{1,2}

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2020-2021					Dépenses comparatives 2019-2020	Variation
	Salaires et honoraires	Contributions d'employeur		Total			
		Régimes de retraite	Autres	M\$	%		
Santé et Services sociaux							
Établissements de santé et de services sociaux	16 657,4	1 219,8	2 055,4	19 932,6	40,2	18 714,2	1 218,4
Professionnels de la santé	8 613,6	-	-	8 613,6	17,4	8 562,8	50,8
Entreprises et organismes d'État	157,5	-	30,9	188,4	0,4	182,2	6,2
Ministère	101,4	-	9,5	110,9	0,2	98,4	12,5
	25 529,8	1 219,8	2 095,8	28 845,4	58,1	27 557,6	1 287,9
Éducation et Enseignement supérieur							
Institutions d'enseignement	13 780,7	1 263,5	1 508,4	16 552,6	33,4	15 756,5	796,2
Ministère	100,5	-	10,3	110,8	0,2	108,1	2,7
Autres bénéficiaires	14,6	-	17,0	31,6	0,1	31,4	0,2
	13 895,9	1 263,5	1 535,7	16 695,1	33,7	15 896,0	799,1
Conseil du trésor et Administration gouvernementale							
Ministère	115,3	377,5	38,1	531,0	1,1	918,9	(387,9)
Institutions d'enseignement	-	21,8	1,6	23,4	-	23,4	-
Établissements de santé et de services sociaux	-	-	1,8	1,8	-	1,8	-
	115,3	399,4	41,5	556,2	1,1	944,1	(387,9)
Autres portefeuilles							
Ministères	2 944,2	6,0	276,4	3 226,7	6,5	3 141,3	85,4
Entreprises et organismes d'État	253,1	-	36,5	289,7	0,6	287,6	2,1
	3 197,4	6,0	313,0	3 516,4	7,1	3 428,9	87,5
Total	42 738,4	2 888,8	3 986,0	49 613,1	100,0	47 826,6	1 786,5
Dépenses comparatives 2019-2020	41 210,8	2 856,3	3 759,5	47 826,6			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Comprend les crédits de la supercatégorie « Rémunération » et de la catégorie « Rémunération » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial ».

Dépenses de rémunération prévues en 2020-2021 par portefeuille^{1,2}

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2020-2021					Dépenses comparatives 2019-2020	Variation
	Salaires et honoraires	Contributions d'employeur		Total			
		Régimes de retraite	Autres	M\$	%		
Assemblée nationale	84,5	5,6	9,0	99,1	0,2	100,4	(1,3)
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	65,9	0,4	6,7	73,0	0,1	71,8	1,2
Affaires municipales et Habitation	87,5	-	9,0	96,5	0,2	94,9	1,5
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	142,1	-	12,3	154,4	0,3	154,3	0,1
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	115,3	399,4	41,5	556,2	1,1	944,1	(387,9)
Conseil exécutif	100,5	-	9,7	110,2	0,2	103,9	6,3
Culture et Communications	102,9	-	17,8	120,6	0,2	119,0	1,6
Économie et Innovation	48,2	-	6,2	54,4	0,1	54,5	(0,1)
Éducation et Enseignement supérieur	13 895,9	1 263,5	1 535,7	16 695,1	33,7	15 896,0	799,1
Énergie et Ressources naturelles	43,7	-	4,7	48,4	0,1	48,7	(0,2)
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	101,3	-	10,8	112,0	0,2	108,9	3,1
Famille	68,5	-	7,0	75,5	0,2	71,4	4,1
Finances	81,4	-	7,6	89,0	0,2	84,8	4,2
Forêts, Faune et Parcs	174,8	-	21,1	195,9	0,4	194,8	1,1
Immigration, Francisation et Intégration	140,4	-	12,0	152,4	0,3	122,0	30,3
Justice	503,2	-	54,8	558,0	1,1	548,4	9,6
Relations internationales et Francophonie	56,7	-	2,6	59,3	0,1	55,8	3,5
Santé et Services sociaux	25 529,8	1 219,8	2 095,8	28 845,4	58,1	27 557,6	1 287,9
Sécurité publique	942,9	-	74,1	1 017,1	2,1	991,7	25,4
Tourisme	25,6	-	2,4	28,0	0,1	28,0	-
Transports	98,9	-	12,5	111,5	0,2	109,4	2,1
Travail, Emploi et Solidarité sociale	328,4	-	32,7	361,1	0,7	366,1	(4,9)
Total	42 738,4	2 888,8	3 986,0	49 613,1	100,0	47 826,6	1 786,5
Dépenses comparatives 2019-2020	41 210,8	2 856,3	3 759,5	47 826,6			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Comprend les crédits de la supercatégorie « Rémunération » et de la catégorie « Rémunération » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial ».

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement comprennent les dépenses de soutien et d'administration des ministères et organismes, incluant le Fonds de suppléance, celles du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que celles des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Elles incluent, notamment, le coût estimatif lié à la réévaluation et aux nouvelles obligations du gouvernement relatives à la réhabilitation de sites contaminés, l'amortissement des immobilisations de même que les dépenses découlant d'une opération de restructuration. Elles comprennent également les sommes pouvant être virées à un fonds spécial par un ministère ou un organisme budgétaire en application d'une disposition législative à cet effet jusqu'à concurrence des sommes portées au débit du fonds pour des biens ou des services fournis à ce ministère ou à cet organisme.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 14 844,2 M\$ en 2020-2021 et se ventilent comme suit :

- 7 956,5 M\$ pour les établissements de santé et de services sociaux, soit 53,6 %;
- 2 349,6 M\$ pour les institutions d'enseignement, soit 15,8 %;
- 4 117,7 M\$ pour les ministères, soit 27,7 %;
- 420,4 M\$ pour les autres bénéficiaires, soit 2,9 %.

En 2020-2021, les dépenses de fonctionnement augmentent de 1 477,6 M\$ par rapport aux dépenses comparatives 2019-2020. La hausse résulte principalement des variations suivantes :

- au portefeuille « Santé et Services sociaux », une augmentation de 643,4 M\$ par rapport à 2019-2020 découlant principalement de l'indexation des dépenses non salariales, des sommes additionnelles allouées pour augmenter les services à la population, notamment afin de renforcer le développement du soutien à domicile, consolider les services aux jeunes en difficulté et offrir des places en hébergement supplémentaires, ainsi que pour amorcer la transformation numérique dans le secteur de la santé et des services sociaux;
- au portefeuille « Éducation et Enseignement supérieur », une augmentation de 160,6 M\$ s'expliquant principalement par l'indexation des dépenses non salariales des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur et par des sommes additionnelles afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021, notamment de l'impact de l'implantation graduelle d'un taux unique de taxation scolaire sur le territoire québécois et les mesures pour offrir des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants, accueillants, sains et sécuritaires, dont des cours d'écoles plus vivantes et animées;
- au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale », une augmentation de 555,6 M\$, dont 523,4 M\$ au programme « Fonds de suppléance » s'expliquant principalement par les sommes qui y sont prévues pour des mesures du Budget 2020-2021 non ventilées dans les portefeuilles.

Dépenses de fonctionnement prévues en 2020-2021 par portefeuille et par bénéficiaire¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2020-2021					Dépenses comparatives 2019-2020	Variation
	Fonctionnement ²	Transfert		Total			
		Réseaux	Autres	M\$	%		
Santé et Services sociaux							
Établissements de santé et de services sociaux	-	7 956,5	-	7 956,5	53,6	7 359,7	596,8
Ministère	244,6	-	-	244,6	1,6	213,4	31,2
Autres bénéficiaires	-	-	217,5	217,5	1,5	202,2	15,4
	244,6	7 956,5	217,5	8 418,6	56,7	7 775,3	643,4
Éducation et Enseignement supérieur							
Institutions d'enseignement	4,1	2 345,5	-	2 349,6	15,8	2 189,4	160,1
Ministère	134,9	-	-	134,9	0,9	135,2	(0,3)
Entreprises et organismes d'État	-	-	8,6	8,6	0,1	7,9	0,7
	139,0	2 345,5	8,6	2 493,1	16,8	2 332,5	160,6
Conseil du trésor et Administration gouvernementale							
Ministère	1 338,4	-	-	1 338,4	9,0	782,8	555,6
	1 338,4	-	-	1 338,4	9,0	782,8	555,6
Autres portefeuilles							
Ministères	2 399,8	-	-	2 399,8	16,2	2 284,6	115,2
Autres bénéficiaires	-	-	194,3	194,3	1,3	191,4	2,8
	2 399,8	-	194,3	2 594,0	17,5	2 476,0	118,0
Total	4 121,8	10 302,0	420,4	14 844,2	100,0	13 366,6	1 477,6
Dépenses comparatives 2019-2020	3 420,1	9 545,0	401,5	13 366,6			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la supercatégorie « Fonctionnement » et de la catégorie « Fonctionnement » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

Dépenses de fonctionnement prévues en 2020-2021 par portefeuille¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2020-2021					Dépenses comparatives 2019-2020	Variation
	Fonctionnement ²	Transfert		Total			
		Réseaux	Autres	M\$	%		
Assemblée nationale	38,4	-	-	38,4	0,3	37,8	0,7
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	25,6	-	-	25,6	0,2	22,9	2,8
Affaires municipales et Habitation	34,5	-	12,1	46,7	0,3	44,2	2,5
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	70,6	-	7,0	77,6	0,5	78,6	(1,0)
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 338,4	-	-	1 338,4	9,0	782,8	555,6
Conseil exécutif	24,2	-	2,4	26,6	0,2	25,8	0,8
Culture et Communications	33,9	-	109,5	143,4	1,0	138,5	4,9
Économie et Innovation	101,5	-	3,0	104,5	0,7	104,4	0,1
Éducation et Enseignement supérieur	139,0	2 345,5	8,6	2 493,1	16,8	2 332,5	160,6
Énergie et Ressources naturelles	25,5	-	-	25,5	0,2	24,8	0,7
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	69,2	-	-	69,2	0,5	59,2	10,0
Famille	87,6	-	-	87,6	0,6	83,5	4,1
Finances	42,6	-	3,5	46,1	0,3	46,4	(0,3)
Forêts, Faune et Parcs	220,4	-	-	220,4	1,5	215,3	5,1
Immigration, Francisation et Intégration	248,8	-	-	248,8	1,7	233,4	15,5
Justice	280,4	-	19,6	300,0	2,0	290,2	9,8
Relations internationales et Francophonie	28,0	-	0,1	28,1	0,2	27,7	0,4
Santé et Services sociaux	244,6	7 956,5	217,5	8 418,6	56,7	7 775,3	643,4
Sécurité publique	463,3	-	13,5	476,9	3,2	480,4	(3,6)
Tourisme	5,8	-	22,8	28,6	0,2	28,2	0,4
Transports	420,3	-	-	420,3	2,8	346,9	73,5
Travail, Emploi et Solidarité sociale	179,1	-	0,7	179,8	1,2	188,0	(8,2)
Total	4 121,8	10 302,0	420,4	14 844,2	100,0	13 366,6	1 477,6
Dépenses comparatives 2019-2020	3 420,1	9 545,0	401,5	13 366,6			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la supercatégorie « Fonctionnement » et de la catégorie « Fonctionnement » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

LES DÉPENSES DE CAPITAL

Les dépenses de capital sont affectées suivant trois modes d'intervention utilisés par le gouvernement : le remboursement du principal, les subventions pour fins d'immobilisations et les dépenses en capital affectées à un fonds spécial. Ainsi, les dépenses de capital incluent les immobilisations subventionnées et les sommes versées aux fonds spéciaux aux fins des engagements inhérents à leurs immobilisations. Le gouvernement subventionne, selon le cas, le coût des immobilisations des bénéficiaires ou le remboursement du principal inhérent aux emprunts contractés par ses partenaires.

Les dépenses pour le remboursement du principal servent à assumer le financement de la quote-part gouvernementale sur les immobilisations subventionnées par le service de la dette. Ce mode d'intervention s'applique aux investissements réalisés par les institutions d'enseignement, par les établissements de santé et de services sociaux, par les municipalités, dans le cas du transport en commun et de l'assainissement des eaux, ainsi que par les institutions culturelles dans le cas des équipements culturels.

Pour ces secteurs, les projets d'immobilisations achevés sont financés par des emprunts à long terme. Le calendrier de remboursement peut, selon le cas, s'étendre sur une période de 25 ans. Pour assumer sa part, le gouvernement s'engage à effectuer, en tout ou en partie, le remboursement du principal.

Les dépenses prévues pour le capital passent de 3 290,7 M\$ en 2019-2020 à 3 428,6 M\$ en 2020-2021, en hausse de 137,9 M\$.

Remboursement du principal

En 2020-2021, les dépenses servant au remboursement du principal sur la dette subventionnée représentent 85,1 % de l'ensemble des dépenses de capital.

Ces dépenses s'élèvent à 2 919,3 M\$ en 2020-2021 comparativement à 2 879,2 M\$ en 2019-2020, ce qui représente une augmentation de 40,1 M\$ s'expliquant notamment par une hausse au portefeuille « Éducation et Enseignement supérieur » en lien avec les investissements annoncés dans les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, compensée par une baisse au portefeuille « Affaires municipales et Habitation » principalement en lien avec la réévaluation du service de la dette.

Subventions pour fins d'immobilisations

Les subventions pour fins d'immobilisations représentent 12,8 % de l'ensemble des dépenses de capital en 2020-2021. Elles sont principalement destinées aux organismes à but non lucratif, aux institutions d'enseignement et à d'autres bénéficiaires, dont les entreprises.

Elles s'élèvent à 437,4 M\$ en 2020-2021 par rapport à 343,9 M\$ en 2019-2020, en hausse de 93,5 M\$. Cette variation est attribuable notamment à une hausse au portefeuille « Affaires municipales et Habitation », plus spécifiquement à la Société d'habitation du Québec, compte tenu de la hausse prévue des dépenses pour la construction de logements abordables et au portefeuille « Éducation et Enseignement supérieur » en lien avec les investissements autorisés dans les commissions scolaires à statut particulier.

Dépenses en capital affectées à un fonds spécial

Les dépenses en capital à l'égard desquelles les ministères allouent des sommes aux fonds spéciaux représentent 2,1 % de l'ensemble des dépenses de capital en 2020-2021. Ainsi, les ministères, par l'entremise de leurs fonds spéciaux, sont les uniques bénéficiaires de ces dépenses. Ces dépenses s'élèvent à 71,9 M\$ en 2020-2021 par rapport à 67,6 M\$ en 2019-2020, en hausse de 4,3 M\$.

Dépenses de capital prévues en 2020-2021 par portefeuille et par bénéficiaire^{1,2}

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2020-2021					Dépenses comparatives 2019-2020	Variation
	Affectation à un fonds spécial	Immobilisations subventionnées		Total			
		Remboursement du principal	Subventions	M\$	%		
Éducation et Enseignement supérieur							
Institutions d'enseignement	-	1 307,2	100,9	1 408,0	41,1	1 329,3	78,7
Entreprises et organismes d'État	-	2,8	-	2,8	0,1	2,8	0,1
	-	1 310,0	100,9	1 410,9	41,2	1 332,1	78,8
Santé et Services sociaux							
Établissements de santé et de services sociaux	-	1 000,6	15,1	1 015,7	29,6	1 015,6	0,1
Entreprises et organismes d'État	-	-	7,8	7,8	0,2	7,8	-
	-	1 000,6	22,9	1 023,4	29,8	1 023,4	0,1
Affaires municipales et Habitation							
Municipalités	-	302,6	-	302,6	8,8	306,2	(3,6)
Organismes à but non lucratif	-	11,2	215,3	226,5	6,6	188,7	37,9
Autres bénéficiaires	-	5,1	-	5,1	0,1	12,5	(7,4)
	-	319,0	215,3	534,3	15,6	507,4	26,8
Autres portefeuilles							
Entreprises et organismes d'État	-	148,3	5,1	153,4	4,5	134,3	19,1
Ministères	71,9	-	-	71,9	2,1	67,6	4,2
Municipalités	-	57,4	14,0	71,4	2,1	69,7	1,7
Entreprises	-	1,1	63,6	64,7	1,9	54,8	9,8
Organismes à but non lucratif	-	55,8	-	55,8	1,6	54,2	1,5
Autres bénéficiaires	-	27,2	15,8	42,9	1,3	47,1	(4,2)
	71,9	289,8	98,4	460,0	13,4	427,8	32,2
Total	71,9	2 919,3	437,4	3 428,6	100,0	3 290,7	137,9
Dépenses comparatives 2019-2020	67,6	2 879,2	343,9	3 290,7			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la catégorie « Capital » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial ».

Dépenses de capital prévues en 2020-2021 par portefeuille^{1,2}

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2020-2021					Dépenses comparatives 2019-2020	Variation
	Affectation à un fonds spécial	Immobilisations subventionnées		Total			
		Remboursement du principal	Subventions	M\$	%		
Affaires municipales et Habitation	-	319,0	215,3	534,3	15,6	507,4	26,8
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	-	0,2	63,6	63,8	1,9	54,8	8,9
Conseil exécutif	-	13,8	-	13,8	0,4	11,2	2,6
Culture et Communications	-	151,3	-	151,3	4,4	143,4	7,9
Économie et Innovation	1,0	31,6	0,7	33,2	1,0	37,7	(4,4)
Éducation et Enseignement supérieur	-	1 310,0	100,9	1 410,9	41,2	1 332,1	78,8
Énergie et Ressources naturelles	-	1,7	-	1,7	-	1,8	(0,1)
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	-	5,8	-	5,8	0,2	6,2	(0,4)
Famille	34,6	-	-	34,6	1,0	34,3	0,3
Forêts, Faune et Parcs	1,9	23,4	-	25,3	0,7	21,7	3,5
Justice	0,2	-	0,3	0,5	-	0,5	-
Santé et Services sociaux	-	1 000,6	22,9	1 023,4	29,8	1 023,4	0,1
Sécurité publique	8,8	8,1	-	16,9	0,5	12,8	4,1
Tourisme	9,7	47,2	-	56,9	1,7	48,4	8,5
Transports	-	6,6	33,7	40,4	1,2	39,1	1,3
Travail, Emploi et Solidarité sociale	15,8	-	-	15,8	0,5	15,8	-
Total	71,9	2 919,3	437,4	3 428,6	100,0	3 290,7	137,9
Dépenses comparatives 2019-2020	67,6	2 879,2	343,9	3 290,7			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la catégorie « Capital » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial ».

LES DÉPENSES D'INTÉRÊT

Les dépenses d'intérêt considèrent le paiement des intérêts sur des emprunts contractés pour des immobilisations, lorsque le service de la dette d'un organisme, d'une institution ou d'un établissement bénéficiaire est assumé en tout ou en partie par le gouvernement, incluant les affectations à un fonds spécial. Elles comprennent aussi les dépenses servant au paiement des intérêts sur la dette du gouvernement.

Pour l'exercice financier 2020-2021, les dépenses d'intérêt assumées par le gouvernement s'établissent à 7 065,3 M\$, comparativement à 6 670,9 M\$ pour 2019-2020.

Intérêts sur la dette imputable aux dépenses de programmes

Les intérêts sur la dette imputable aux dépenses de programmes s'élèvent à 1 206,1 M\$, ce qui représente une augmentation de 95,5 M\$ comparativement à l'exercice financier 2019-2020, s'expliquant notamment par des hausses aux investissements autorisés dans le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que dans les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Intérêts sur la dette du fonds général du fonds consolidé du revenu

Les dépenses 2020-2021 affectées au service de la dette augmentent de 298,9 M\$ par rapport à 2019-2020, pour s'établir à 5 859,2 M\$. Cette augmentation s'explique notamment par la hausse prévue des taux d'intérêt.

Dépenses d'intérêt prévues en 2020-2021 par portefeuille et par bénéficiaire¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2020-2021				Dépenses comparatives 2019-2020	Variation
	Dette subventionnée et autres ²	Dette gouvernementale	Total			
			M\$	%		
Éducation et Enseignement supérieur						
Institutions d'enseignement	512,2	-	512,2	42,5	434,6	77,6
Entreprises et organismes d'État	2,1	-	2,1	0,2	2,0	0,1
	514,3	-	514,3	42,6	436,6	77,7
Santé et Services sociaux						
Établissements de santé et de services sociaux	425,2	-	425,2	35,3	399,1	26,2
	425,2	-	425,2	35,3	399,1	26,2
Autres portefeuilles						
Municipalités	124,2	-	124,2	10,3	126,5	(2,3)
Organismes à but non lucratif	80,5	-	80,5	6,7	82,9	(2,4)
Autres bénéficiaires	61,9	-	61,9	5,1	65,6	(3,7)
	266,6	-	266,6	22,1	274,9	(8,4)
Dépenses de programmes	1 206,1	-	1 206,1	100,0	1 110,6	95,5
Service de la dette						
Dette directe	-	5 217,2	5 217,2		4 648,3	568,9
Compte des régimes de retraite	-	709,0	709,0		978,0	(269,0)
Avantages sociaux futurs	-	(67,0)	(67,0)		(66,0)	(1,0)
	-	5 859,2	5 859,2		5 560,3	298,9
Total	1 206,1	5 859,2	7 065,3		6 670,9	394,4
Dépenses comparatives 2019-2020	1 110,6	5 560,3	6 670,9			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la catégorie « Intérêt » de la supercatégorie « Transfert » et de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

Dépenses d'intérêt prévues en 2020-2021 par portefeuille¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2020-2021				Dépenses comparatives 2019-2020	Variation
	Dette subventionnée et autres ²	Dette gouvernementale	Total			
			M\$	%		
Affaires municipales et Habitation	170,2	-	170,2	14,1	172,2	(2,0)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	-	-	-	-	-	-
Conseil exécutif	2,1	-	2,1	0,2	1,7	0,4
Culture et Communications	45,3	-	45,3	3,8	46,1	(0,8)
Économie et Innovation	3,9	-	3,9	0,3	5,4	(1,5)
Éducation et Enseignement supérieur	514,3	-	514,3	42,6	436,6	77,7
Énergie et Ressources naturelles	0,2	-	0,2	-	0,4	(0,2)
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	1,4	-	1,4	0,1	1,9	(0,5)
Famille	14,0	-	14,0	1,2	14,8	(0,8)
Forêts, Faune et Parcs	7,1	-	7,1	0,6	9,3	(2,2)
Santé et Services sociaux	425,2	-	425,2	35,3	399,1	26,2
Sécurité publique	2,4	-	2,4	0,2	2,8	(0,4)
Tourisme	15,4	-	15,4	1,3	13,6	1,8
Transports	3,6	-	3,6	0,3	5,7	(2,1)
Travail, Emploi et Solidarité sociale	0,9	-	0,9	0,1	0,9	-
Dépenses de programmes	1 206,1	-	1 206,1	100,0	1 110,6	95,5
Service de la dette						
Dette directe	-	5 217,2	5 217,2		4 648,3	568,9
Compte des régimes de retraite	-	709,0	709,0		978,0	(269,0)
Avantages sociaux futurs	-	(67,0)	(67,0)		(66,0)	(1,0)
	-	5 859,2	5 859,2		5 560,3	298,9
Total	1 206,1	5 859,2	7 065,3		6 670,9	394,4
Dépenses comparatives 2019-2020	1 110,6	5 560,3	6 670,9			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la catégorie « Intérêt » de la supercatégorie « Transfert » et de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

LES DÉPENSES DE SUPPORT

Les dépenses de support comprennent les diverses autres subventions destinées à fournir une aide financière sous différentes formes aux personnes, aux entreprises, aux organismes publics et parapublics et aux autres partenaires du gouvernement, mais ne constituant pas pour le gouvernement une acquisition directe de biens ou de services, un prêt ou un placement. Plus de 40,0 % de ces dépenses sont versées à des personnes.

Pour l'exercice financier 2020-2021, les dépenses de support s'élèvent à 16 968,5 M\$, soit une hausse de 190,7 M\$ par rapport à 2019-2020, dont :

- au portefeuille « Santé et Services sociaux », une augmentation de 245,2 M\$ s'expliquant principalement par le rehaussement du Programme de soutien aux organismes communautaires et par l'augmentation du coût des médicaments;
- au portefeuille « Affaires municipales et Habitation », une diminution de 200,5 M\$ s'expliquant par un soutien ponctuel à la Ville de Montréal en 2019-2020 s'inscrivant selon les principes établis par l'Entente-cadre Réflexe Montréal, par l'octroi à la Ville de Montréal du transfert annuel prévu pour ses exercices financiers 2019 et 2020 en vertu de l'Entente-cadre pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole, par la dotation spéciale de fonctionnement accordée aux municipalités dans le cadre du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes, par un soutien aux municipalités pour certains projets d'habitation ainsi que par des ententes sur les trames vertes et bleues et un soutien à des réseaux cyclables. Ces éléments sont toutefois compensés par la considération, en 2020-2021, de la hausse de la subvention gouvernementale versée à la Société d'habitation du Québec afin de financer la construction de logements abordables et de couvrir la baisse des revenus provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et par la mise en œuvre de certains engagements découlant du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes;
- au portefeuille « Économie et Innovation », une diminution de 104,9 M\$ s'expliquant essentiellement par des aides allouées en 2019-2020 dans le cadre de mesures ciblées visant à appuyer les sciences de la vie et par la fin de la mesure visant à soutenir la réalisation de projets mobilisateurs stratégiques au Québec;
- au portefeuille « Transports », une augmentation de 67,1 M\$ s'expliquant principalement par le versement, en 2020-2021, d'une contribution du ministère au Fonds des réseaux de transport terrestre pour le financement des infrastructures routières et de transport collectif et par la modulation, entre les exercices financiers 2019-2020 et 2020-2021, des sommes consacrées à l'aide à la voirie locale dans le cadre du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes;
- au portefeuille « Culture et Communications », une augmentation de 80,4 M\$ s'expliquant principalement par l'obtention de sommes additionnelles afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021, notamment pour stimuler l'ambition et l'innovation culturelles et par la révision à la hausse de l'aide financière versée en remboursement de service de dette.

Dépenses de support prévues en 2020-2021 par portefeuille et par bénéficiaire¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2020-2021				Dépenses comparatives 2019-2020	Variation
	Transfert	Affectation à un fonds spécial	Total			
			M\$	%		
Santé et Services sociaux						
Personnes	2 621,7	-	2 621,7	15,5	2 492,8	128,9
Organismes à but non lucratif	770,5	-	770,5	4,5	712,1	58,4
Entreprises	564,1	105,3	669,4	3,9	612,3	57,1
Autres bénéficiaires	12,6	-	12,6	0,1	11,8	0,8
	3 969,0	105,3	4 074,2	24,0	3 829,1	245,2
Affaires municipales et Habitation						
Municipalités	907,3	214,1	1 121,4	6,6	1 381,6	(260,1)
Personnes	260,1	-	260,1	1,5	229,0	31,1
Organismes à but non lucratif	46,1	33,3	79,4	0,5	52,0	27,4
Autres bénéficiaires	1,6	5,0	6,6	-	5,4	1,2
	1 215,1	252,3	1 467,5	8,6	1 667,9	(200,5)
Économie et Innovation						
Organismes à but non lucratif	263,5	-	263,5	1,6	352,6	(89,0)
Entreprises	147,8	88,8	236,6	1,4	266,7	(30,1)
Institutions d'enseignement	150,5	-	150,5	0,9	150,6	(0,2)
Personnes	61,7	-	61,7	0,4	61,7	-
Municipalités	45,4	-	45,4	0,3	32,1	13,4
Autres bénéficiaires	45,8	-	45,8	0,3	44,8	1,0
	714,8	88,8	803,6	4,7	908,5	(104,9)
Transports						
Municipalités	107,5	140,0	247,5	1,5	285,3	(37,8)
Entreprises et organismes d'État	130,3	-	130,3	0,8	131,9	(1,6)
Entreprises	6,3	120,0	126,3	0,7	11,3	115,0
Autres bénéficiaires	4,2	-	4,2	-	12,7	(8,5)
	248,3	260,0	508,3	3,0	441,2	67,1
Culture et Communications						
Organismes à but non lucratif	260,0	-	260,0	1,5	232,1	27,9
Entreprises	111,2	-	111,2	0,7	58,8	52,4
Autres bénéficiaires	29,4	-	29,4	0,2	29,2	0,1
	400,5	-	400,5	2,4	320,2	80,4

Dépenses de support prévues en 2020-2021 par portefeuille et par bénéficiaire¹ (suite)

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2020-2021				Dépenses comparatives 2019-2020	Variation
	Transfert	Affectation à un fonds spécial	Total			
			M\$	%		
Autres portefeuilles						
Personnes	4 062,2	261,1	4 323,3	25,5	4 365,9	(42,6)
Organismes à but non lucratif	739,8	2 519,4	3 259,2	19,2	3 104,9	154,2
Entreprises	713,4	726,9	1 440,3	8,5	1 464,9	(24,6)
Municipalités	415,3	56,5	471,8	2,8	451,5	20,2
Autres bénéficiaires	109,6	110,2	219,8	1,3	223,7	(3,8)
	6 040,3	3 674,0	9 714,3	57,2	9 610,9	103,4
Total	12 588,0	4 380,4	16 968,5	100,0	16 777,8	190,7
Dépenses comparatives 2019-2020	12 654,6	4 123,2	16 777,8			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

Dépenses de support prévues en 2020-2021 par portefeuille¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2020-2021				Dépenses comparatives 2019-2020	Variation
	Transfert	Affectation à un fonds spécial	Total			
			M\$	%		
Assemblée nationale	0,1	-	0,1	-	0,1	-
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	11,4	-	11,4	0,1	11,3	0,1
Affaires municipales et Habitation	1 215,1	252,3	1 467,5	8,6	1 667,9	(200,5)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	699,8	-	699,8	4,1	683,9	15,9
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	18,0	-	18,0	0,1	16,2	1,8
Conseil exécutif	373,6	-	373,6	2,2	348,0	25,7
Culture et Communications	400,5	-	400,5	2,4	320,2	80,4
Économie et Innovation	714,8	88,8	803,6	4,7	908,5	(104,9)
Éducation et Enseignement supérieur	1 076,5	-	1 076,5	6,3	1 056,6	19,9
Énergie et Ressources naturelles	69,6	-	69,6	0,4	64,6	5,1
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	93,0	-	93,0	0,5	35,2	57,8
Famille	90,4	2 601,5	2 692,0	15,9	2 673,3	18,6
Finances	54,0	0,6	54,6	0,3	65,2	(10,6)
Forêts, Faune et Parcs	34,3	80,9	115,3	0,7	103,0	12,2
Immigration, Francisation et Intégration	175,6	-	175,6	1,0	156,3	19,3
Justice	217,4	-	217,4	1,3	203,8	13,6
Relations internationales et Francophonie	27,3	3,1	30,4	0,2	30,3	-
Santé et Services sociaux	3 969,0	105,3	4 074,2	24,0	3 829,1	245,2
Sécurité publique	135,3	34,0	169,3	1,0	226,9	(57,5)
Tourisme	-	38,7	38,7	0,2	42,4	(3,7)
Transports	248,3	260,0	508,3	3,0	441,2	67,1
Travail, Emploi et Solidarité sociale	2 964,0	915,2	3 879,2	22,9	3 893,9	(14,7)
Total	12 588,0	4 380,4	16 968,5	100,0	16 777,8	190,7
Dépenses comparatives 2019-2020	12 654,6	4 123,2	16 777,8			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

LES DÉPENSES RELATIVES AUX PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES PROVISIONS

Les dépenses relatives aux provisions pour créances douteuses et autres provisions sont composées de la variation des provisions pour créances douteuses, des provisions pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement ainsi que des provisions pour moins-values sur les prêts, les placements et les avances.

Pour l'exercice financier 2020-2021, en excluant 603,0 M\$ pour l'inscription, en 2019-2020, d'une provision pour pertes estimées sur investissement dans la CSeries, ces dépenses diminuent de 29,4 M\$ pour s'établir à 130,6 M\$. Plus précisément :

- les dépenses attribuables à la variation des provisions pour créances douteuses totalisent 18,4 M\$, soit le même niveau qu'en 2019-2020;
- les dépenses liées aux autres provisions s'établissent à 112,3 M\$ en 2020-2021, diminuant de 29,4 M\$ par rapport à 2019-2020. Cette variation se retrouve principalement au portefeuille « Économie et Innovation » et s'explique notamment par une diminution des provisions pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement du Québec.

Dépenses relatives aux provisions pour créances douteuses et autres provisions prévues en 2020-2021 par portefeuille¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2020-2021				Dépenses comparatives 2019-2020	Variation
	Créances douteuses	Autres provisions	Total			
			M\$	%		
Conseil exécutif	-	1,0	1,0	0,8	1,0	-
Culture et Communications	-	0,2	0,2	0,1	0,2	-
Économie et Innovation	1,5	111,1	112,6	86,2	745,0	(632,4)
Éducation et Enseignement supérieur	6,0	-	6,0	4,6	6,0	-
Famille	0,2	-	0,2	0,2	0,2	-
Forêts, Faune et Parcs	0,1	-	0,1	0,1	0,1	-
Justice	5,0	-	5,0	3,8	5,0	-
Travail, Emploi et Solidarité sociale	5,5	-	5,5	4,2	5,5	-
Autres portefeuilles	0,1	-	0,1	0,1	0,1	-
Pertes estimées sur investissement dans la CSeries	-	-	-	-	(603,0)	603,0
Total	18,4	112,3	130,6	100,0	160,1	(29,4)
Dépenses comparatives 2019-2020	18,4	141,7	160,1			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

2. LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES PAR BÉNÉFICIAIRE

Les dépenses de programmes 2020-2021 de 86 191,1 M\$ se répartissent principalement entre les deux bénéficiaires suivants :

- 29 403,0 M\$ ou 34,1 % pour les établissements de santé et de services sociaux;
- 21 114,9 M\$ ou 24,5 % pour les institutions d'enseignement.

Le solde de 35 673,2 M\$ se répartit entre les bénéficiaires suivants :

- 15 927,9 M\$ ou 18,5 % accordés aux dépenses consacrées aux personnes, dont 8 613,6 M\$ ou 10,0 % destinés aux professionnels de la santé;
- 8 316,7 M\$ ou 9,6 % prévus pour les ministères;
- 5 020,0 M\$ ou 5,8 % affectés aux organismes à but non lucratif;
- 2 653,3 M\$ ou 3,1 % attribués aux entreprises;
- 2 400,0 M\$ ou 2,8 % consacrés aux municipalités;
- 1 355,2 M\$ ou 1,6 % assignés aux entreprises et organismes d'État.

La répartition des dépenses de programmes par portefeuille et par bénéficiaire est présentée à l'annexe 2.

Répartition du Budget de dépenses 2020-2021 par portefeuille et par catégorie¹

(en millions de dollars)

ANNEXE 1

	Rémunération	Fonctionnement	Capital	Intérêt	Support	Créances douteuses et autres provisions	Total
Assemblée nationale	99,1	38,4	-	-	0,1	-	137,6
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	73,0	25,6	-	-	11,4	-	110,0
Affaires municipales et Habitation	96,5	46,7	534,3	170,2	1 467,5	-	2 315,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	154,4	77,6	63,8	-	699,8	-	995,7
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	556,2	1 338,4	-	-	18,0	-	1 912,6
Conseil exécutif	110,2	26,6	13,8	2,1	373,6	1,0	527,3
Culture et Communications	120,6	143,4	151,3	45,3	400,5	0,2	861,3
Économie et Innovation	54,4	104,5	33,2	3,9	803,6	112,6	1 112,2
Éducation et Enseignement supérieur	16 695,1	2 493,1	1 410,9	514,3	1 076,5	6,0	22 195,8
Énergie et Ressources naturelles	48,4	25,5	1,7	0,2	69,6	-	145,4
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	112,0	69,2	5,8	1,4	93,0	-	281,5
Famille	75,5	87,6	34,6	14,0	2 692,0	0,2	2 903,8
Finances	89,0	46,1	-	-	54,6	-	189,7
Forêts, Faune et Parcs	195,9	220,4	25,3	7,1	115,3	0,1	563,9
Immigration, Francisation et Intégration	152,4	248,8	-	-	175,6	-	576,8
Justice	558,0	300,0	0,5	-	217,4	5,0	1 080,9
Relations internationales et Francophonie	59,3	28,1	-	-	30,4	-	117,7
Santé et Services sociaux	28 845,4	8 418,6	1 023,4	425,2	4 074,2	-	42 787,0
Sécurité publique	1 017,1	476,9	16,9	2,4	169,3	-	1 682,6
Tourisme	28,0	28,6	56,9	15,4	38,7	-	167,6
Transports	111,5	420,3	40,4	3,6	508,3	-	1 084,2
Travail, Emploi et Solidarité sociale	361,1	179,8	15,8	0,9	3 879,2	5,5	4 442,4
Dépenses de programmes	49 613,1	14 844,2	3 428,6	1 206,1	16 968,5	130,6	86 191,1
Service de la dette	-	-	-	5 859,2	-	-	5 859,2
Dépenses budgétaires	49 613,1	14 844,2	3 428,6	7 065,3	16 968,5	130,6	92 050,3

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

Répartition des dépenses de programmes 2020-2021 par portefeuille et par bénéficiaire¹

(en millions de dollars)

ANNEXE 2

	Établissements de santé et de services sociaux				Institutions d'enseignement				Personnes ²		Ministères		Organismes à but non lucratif		Entreprises Municipalités		Entreprises et organismes d'État		Total
Assemblée nationale	-	-	-	-	-	-	137,6	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	137,6
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	-	-	-	-	-	-	98,6	11,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	110,0
Affaires municipales et Habitation	-	-	6,3	-	260,9	102,7	365,1	42,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 315,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	-	-	11,4	-	-	190,1	75,0	46,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	995,7
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1,8	-	24,4	-	-	1 869,4	0,2	16,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 912,6
Conseil exécutif	-	-	2,3	0,2	135,4	11,7	103,6	2,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	527,3
Culture et Communications	-	-	2,9	13,9	65,0	111,2	327,2	278,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	861,3
Économie et Innovation	34,5	-	180,0	61,7	261,5	236,6	268,1	23,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 112,2
Éducation et Enseignement supérieur	0,5	-	20 830,8	854,5	251,8	3,3	223,2	31,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22 195,8
Énergie et Ressources naturelles	-	-	-	-	-	73,9	1,8	1,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	145,4
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	-	-	-	-	-	181,2	66,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	281,5
Famille	0,5	-	1,1	4,2	211,9	540,9	2 140,8	4,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 903,8
Finances	24,2	-	1,2	-	-	117,3	7,4	26,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	189,7
Forêts, Faune et Parcs	-	-	-	-	-	418,3	49,4	38,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	563,9
Immigration, Francisation et Intégration	-	-	0,4	81,8	401,2	0,3	88,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	576,8
Justice	-	-	-	202,9	752,7	-	14,5	110,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 080,9
Relations internationales et Francophonie	-	-	2,0	0,3	87,3	1,7	21,5	4,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	117,7
Santé et Services sociaux	29 341,1	-	-	11 235,3	355,5	669,4	794,9	389,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	42 787,0
Sécurité publique	-	-	0,4	7,9	1 485,1	3,7	15,6	28,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 682,6
Tourisme	-	-	-	-	-	27,5	35,3	101,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	167,6
Transports	-	-	0,2	19,5	531,8	130,3	0,3	140,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 084,2
Travail, Emploi et Solidarité sociale	0,4	-	51,6	3 184,9	561,1	139,9	409,2	73,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 442,4
Dépenses de programmes	29 403,0	21 114,9	15 927,9	8 316,7	5 020,0	2 653,3	2 400,0	1 355,2	86 191,1										

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant l'aide aux personnes et les professionnels de la santé.

APPENDICES

APPENDICE A

BUDGET DE DÉPENSES 2020-2021 PAR MISSION

Les dépenses budgétaires du gouvernement sont regroupées en six grandes missions de l'État. Deux missions regroupent plus de 70 % des dépenses budgétaires, soit :

- la mission Santé et Services sociaux avec 46,4 % des dépenses, soit 42 752,5 M\$;
- la mission Éducation et Culture avec 25,6 % des dépenses, soit 23 609,6 M\$.

Le solde du Budget de dépenses se répartit entre les missions suivantes :

- la mission Économie et Environnement avec 7,6 % des dépenses, soit 6 967,3 M\$;
- la mission Soutien aux personnes et aux familles avec 7,5 % des dépenses, soit 6 897,2 M\$;
- la mission Gouverne et Justice avec 6,5 % des dépenses, soit 5 964,5 M\$;
- la mission Service de la dette avec 6,4 % des dépenses, soit 5 859,2 M\$.

Dépenses par portefeuille et mission en 2020-2021¹

(en millions de dollars)

Portefeuilles	Missions						Total
	Santé et Services sociaux	Éducation et Culture	Économie et Environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et Justice	Service de la dette	
Assemblée nationale	-	-	-	-	137,6	-	137,6
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	-	-	-	-	110,0	-	110,0
Affaires municipales et Habitation	-	-	1 563,2	-	751,8	-	2 315,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	-	-	995,7	-	-	-	995,7
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	-	-	-	-	1 912,6	-	1 912,6
Conseil exécutif	-	-	-	-	527,3	-	527,3
Culture et Communications	-	861,3	-	-	-	3,2	864,5
Économie et Innovation	-	-	1 112,2	-	-	-	1 112,2
Éducation et Enseignement supérieur	-	22 171,5	-	24,3	-	-	22 195,8
Énergie et Ressources naturelles	-	-	145,4	-	-	-	145,4
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	-	-	281,5	-	-	-	281,5
Famille	-	-	-	2 903,8	-	-	2 903,8
Finances	-	-	-	-	189,7	5 856,0	6 045,7
Forêts, Faune et Parcs	-	-	563,9	-	-	-	563,9
Immigration, Francisation et Intégration	-	576,8	-	-	-	-	576,8
Justice	-	-	-	357,7	723,3	-	1 080,9
Relations internationales et Francophonie	-	-	117,7	-	-	-	117,7
Santé et Services sociaux	42 752,5	-	-	34,5	-	-	42 787,0
Sécurité publique	-	-	70,4	-	1 612,2	-	1 682,6
Tourisme	-	-	167,6	-	-	-	167,6
Transports	-	-	1 084,2	-	-	-	1 084,2
Travail, Emploi et Solidarité sociale	-	-	865,5	3 576,9	-	-	4 442,4
Total	42 752,5	23 609,6	6 967,3	6 897,2	5 964,5	5 859,2	92 050,3

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

Mission Santé et Services sociaux, dépenses par portefeuille et programme¹
(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2020-2021	Budget de dépenses 2019-2020 ²	Dépense probable 2019-2020	Dépenses 2018-2019	Dépenses 2017-2018
Santé et Services sociaux					
Fonctions de coordination	173,2	154,9	154,3	137,0	129,2
Office des personnes handicapées du Québec	14,0	13,5	13,5	12,4	12,1
Régie de l'assurance maladie du Québec	10 840,1	10 682,0	10 682,0	10 289,3	10 407,3
Services dispensés à la population	31 725,2	29 703,2	29 744,6	27 730,5	26 162,8
Total	42 752,5	40 553,5	40 594,3	38 169,1	36 711,4

¹ Les dépenses de programmes par mission sont présentées selon la structure budgétaire 2020-2021. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les données au titre du budget de dépenses 2019-2020 correspondent aux dépenses comparatives 2019-2020 apparaissant au volume **Crédits des ministères et organismes**.

Mission Éducation et Culture, dépenses par portefeuille et programme¹

(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2020-2021	Budget de dépenses 2019-2020 ²	Dépense probable 2019-2020	Dépenses 2018-2019	Dépenses 2017-2018
Culture et Communications					
Direction, administration et soutien à la mission	64,8	63,8	63,6	55,8	53,7
Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine	796,5	703,0	702,9	682,6	714,6
Éducation et Enseignement supérieur					
Administration	242,1	239,2	245,9	234,4	197,6
Aide financière aux études	842,1	841,5	795,8	732,7	756,9
Développement du loisir et du sport	108,3	98,6	96,7	83,2	79,7
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	11 868,7	11 199,6	11 268,1	10 462,9	9 888,0
Enseignement supérieur	6 447,5	6 063,0	6 182,5	5 909,5	5 530,2
Régimes de retraite	1 263,5	1 257,2	1 257,2	1 214,9	1 377,3
Soutien aux organismes	126,7	127,3	127,3	121,9	137,7
Taxe scolaire - Subvention d'équilibre fiscal	1 272,5	1 214,8	1 214,8	584,4	-
Immigration, Francisation et Intégration					
Direction et soutien aux activités du Ministère	35,3	15,4	15,4	42,4	36,5
Immigration, francisation et intégration	499,7	467,0	345,8	165,7	184,2
Langue française	41,8	29,8	31,2	28,8	25,9
Total	23 609,6	22 320,2	22 347,1	20 319,2	18 982,2

¹ Les dépenses de programmes par mission sont présentées selon la structure budgétaire 2020-2021. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les données au titre du budget de dépenses 2019-2020 correspondent aux dépenses comparatives 2019-2020 apparaissant au volume **Crédits des ministères et organismes**.

Mission Économie et Environnement, dépenses par portefeuille et programme¹

(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2020-2021	Budget de dépenses 2019-2020 ²	Dépense probable 2019-2020	Dépenses 2018-2019	Dépenses 2017-2018
Affaires municipales et Habitation					
Développement des régions et des territoires	254,7	191,9	173,9	164,1	149,7
Habitation	832,7	660,1	663,4	450,5	461,1
Modernisation des infrastructures municipales	433,6	431,6	425,0	407,0	404,6
Promotion et développement de la région métropolitaine	42,2	330,6	425,1	211,3	175,5
Agriculture, Pêcheries et Alimentation					
Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	558,6	535,0	555,0	502,1	440,6
Organismes d'État	437,1	436,7	416,7	439,5	444,4
Économie et Innovation					
Développement de la science, de la recherche et de l'innovation	260,3	312,2	316,0	275,8	247,7
Développement de l'économie	331,3	374,0	374,6	573,9	301,4
Direction et administration	31,8	30,8	31,6	29,8	29,5
Interventions relatives au Fonds du développement économique	273,5	923,4	864,5	173,5	120,2
Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	215,2	215,2	215,2	215,1	195,1
Énergie et Ressources naturelles					
Gestion des ressources naturelles	145,4	140,2	141,3	197,5	99,8
Environnement et Lutte contre les changements climatiques					
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	6,0	6,0	6,2	4,5	4,8
Protection de l'environnement	275,5	205,5	205,5	178,7	277,9
Forêts, Faune et Parcs					
Direction et administration	8,4	8,5	8,5	5,5	12,3
Gestion des ressources fauniques et des parcs	153,8	151,0	149,9	145,8	161,8
Gestion des ressources forestières	401,7	384,7	387,7	432,0	434,7
Relations internationales et Francophonie					
Affaires internationales	98,5	94,4	94,4	100,4	103,6
Direction et administration	19,3	19,5	19,5	18,7	20,1
Sécurité publique					
Promotion et développement de la Capitale-Nationale	70,4	66,0	68,0	69,8	77,4
Tourisme					
Développement du tourisme	49,8	49,4	50,0	81,6	108,5
Direction, administration et gestion des programmes	16,3	17,4	17,4	17,3	16,2
Organismes relevant du ministre	101,5	93,7	93,7	94,8	88,2
Transports					
Administration et services corporatifs	65,3	63,3	63,3	62,8	63,7
Infrastructures et systèmes de transport	1 018,9	879,0	981,1	777,3	622,6

Mission Économie et Environnement, dépenses par portefeuille et programme¹ (suite)
(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2020-2021	Budget de dépenses 2019-2020²	Dépense probable 2019-2020	Dépenses 2018-2019	Dépenses 2017-2018
Travail, Emploi et Solidarité sociale					
Mesures d'aide à l'emploi	865,5	853,4	883,4	880,1	842,2
Total	6 967,3	7 473,5	7 630,9	6 509,6	5 903,3

¹ Les dépenses de programmes par mission sont présentées selon la structure budgétaire 2020-2021. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les données au titre du budget de dépenses 2019-2020 correspondent aux dépenses comparatives 2019-2020 apparaissant au volume **Crédits des ministères et organismes**.

Mission Soutien aux personnes et aux familles, dépenses par portefeuille et programme¹
(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2020-2021	Budget de dépenses 2019-2020 ²	Dépense probable 2019-2020	Dépenses 2018-2019	Dépenses 2017-2018
Éducation et Enseignement supérieur					
Condition féminine	24,3	18,6	18,6	15,1	18,8
Famille					
Curateur public	64,7	58,0	58,0	72,1	67,4
Mesures d'aide à la famille	132,4	107,2	106,9	82,3	68,6
Planification, recherche et administration	56,7	55,7	55,6	50,2	48,3
Services de garde	2 650,1	2 656,8	2 656,8	2 371,2	2 333,9
Justice					
Autres organismes relevant du ministre	203,5	200,5	201,4	207,5	202,7
Indemnisation et reconnaissance	154,2	150,6	150,6	141,9	124,0
Santé et Services sociaux					
Condition des Aînés	34,5	30,8	30,7	21,8	20,0
Travail, Emploi et Solidarité sociale					
Gouvernance, administration et services à la clientèle	567,3	581,8	592,6	551,6	539,4
Mesures d'aide financière	3 009,7	3 034,9	3 058,7	3 012,0	2 950,0
Total	6 897,2	6 894,8	6 929,7	6 525,8	6 373,0

¹ Les dépenses de programmes par mission sont présentées selon la structure budgétaire 2020-2021. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les données au titre du budget de dépenses 2019-2020 correspondent aux dépenses comparatives 2019-2020 apparaissant au volume **Crédits des ministères et organismes**.

Mission Gouverne et Justice, dépenses par portefeuille et programme¹

(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2020-2021	Budget de dépenses 2019-2020 ²	Dépense probable 2019-2020	Dépenses 2018-2019	Dépenses 2017-2018
Assemblée nationale					
Direction générale à l'administration, affaires institutionnelles et de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale	57,4	57,1	57,1	50,2	52,8
Secrétariat général et affaires juridiques et parlementaires	11,0	11,0	11,0	9,1	10,6
Services statutaires aux parlementaires	69,2	70,1	70,1	78,3	72,0
Personnes désignées par l'Assemblée nationale					
Administration du système électoral	50,0	48,6	48,6	129,5	47,7
Le Commissaire à l'éthique et à la déontologie	1,8	1,6	1,6	1,3	1,1
Le Commissaire au lobbying	4,2	3,6	4,3	3,3	3,3
Le Protecteur du citoyen	19,2	18,0	18,5	17,6	16,9
Le Vérificateur général	35,0	34,1	34,1	31,0	29,7
Affaires municipales et Habitation					
Commission municipale du Québec	11,7	9,7	8,2	4,6	3,2
Compensations tenant lieu de taxes et soutien aux municipalités	679,9	802,4	825,9	693,4	687,1
Soutien aux activités ministérielles	60,2	60,3	59,8	51,0	50,1
Conseil du trésor et Administration gouvernementale					
Commission de la fonction publique	5,0	4,9	4,9	4,2	3,8
Fonds de suppléance	1 159,4	635,9	355,8	-	-
Régimes de retraite et d'assurances	403,8	401,2	401,2	363,0	379,5
Soutien au Conseil du trésor	96,8	90,5	90,5	69,0	64,0
Soutien aux fonctions gouvernementales	247,6	610,6	602,5	349,3	220,3
Conseil exécutif					
Accès à l'information et réforme des institutions démocratiques	10,2	10,0	10,0	9,6	8,8
Affaires autochtones	337,6	310,5	310,6	279,1	261,6
Cabinet du lieutenant-gouverneur	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7
Jeunesse	53,6	52,9	52,9	46,7	38,4
Relations avec les Québécois d'expression anglaise	6,5	5,5	5,5	2,9	-
Relations canadiennes	15,9	14,8	15,9	13,9	12,0
Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	102,7	97,0	97,0	92,5	86,6
Finances					
Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière	53,4	54,5	56,0	215,8	47,7
Contributions, frais de services bancaires et provisions pour transférer des crédits	105,2	111,4	27,3	24,8	20,5
Direction et administration	31,1	30,6	30,7	24,5	159,0

Mission Gouverne et Justice, dépenses par portefeuille et programme¹ (suite)
(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2020-2021	Budget de dépenses 2019-2020 ²	Dépense probable 2019-2020	Dépenses 2018-2019	Dépenses 2017-2018
Justice					
Activité judiciaire	132,2	132,1	132,1	129,1	129,9
Administration de la justice	402,7	380,1	385,7	356,8	314,4
Justice administrative	17,9	16,4	16,4	15,1	14,3
Poursuites criminelles et pénales	170,5	168,3	172,1	152,1	142,2
Sécurité publique					
Direction et administration	68,5	68,5	68,5	70,7	64,6
Encadrement et surveillance	51,7	51,7	53,1	36,5	33,4
Expertises scientifiques et médico-légales	22,7	22,8	22,8	23,3	22,0
Gestion du système correctionnel	541,8	537,1	544,2	527,9	503,4
Sécurité et prévention	206,1	275,6	289,2	247,4	252,6
Services de la Sûreté du Québec	721,4	693,0	748,3	737,3	692,0
Total	5 964,5	5 893,3	5 633,4	4 861,3	4 446,1

¹ Les dépenses de programmes par mission sont présentées selon la structure budgétaire 2020-2021. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les données au titre du budget de dépenses 2019-2020 correspondent aux dépenses comparatives 2019-2020 apparaissant au volume **Crédits des ministères et organismes**.

Mission Service de la dette, dépenses par portefeuille et programme¹

(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2020-2021	Budget de dépenses 2019-2020 ²	Dépense probable 2019-2020	Dépenses 2018-2019	Dépenses 2017-2018
Culture et Communications					
Direction, administration et soutien à la mission	3,2	3,3	3,3	3,4	3,5
Finances					
Service de la dette	5 856,0	5 557,0	5 557,0	6 661,0	7 156,4
Total	5 859,2	5 560,3	5 560,3	6 664,3	7 159,9
Pertes estimées sur investissement dans la CSeries	-	(603,0)	(603,0)	-	-
Total des missions	92 050,3	88 092,7	88 092,7	83 049,3	79 576,0

¹ Les dépenses de programmes par mission sont présentées selon la structure budgétaire 2020-2021. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les données au titre du budget de dépenses 2019-2020 correspondent aux dépenses comparatives 2019-2020 apparaissant au volume **Crédits des ministères et organismes**.

APPENDICE B

INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES

Cet appendice présente l'évolution des principaux indicateurs économiques et budgétaires du Québec depuis l'exercice financier 2006-2007, soit pour une période de 15 ans. Il se compose de trois tableaux présentant :

- l'évolution des dépenses de programmes, du service de la dette et des dépenses budgétaires;
- l'évolution au Québec de certains indicateurs spécifiques;
- les dépenses par portefeuille.

B.1

Évolution des dépenses de programmes, du service de la dette et des dépenses budgétaires¹

	Dépenses de programmes		Service de la dette		Dépenses budgétaires	
	M\$	variation en %	M\$	variation en %	M\$	variation en %
2006-2007	49 081	4,8	7 185	2,0	56 266	4,4
2007-2008	51 833	5,6	7 160	(0,3)	58 993	4,8
2008-2009	55 258	6,6	6 639	(7,3)	61 897	4,9
2009-2010	58 278	5,5	6 241	(6,0)	64 519	4,2
2010-2011	60 295	3,5	7 081	13,5	67 376	4,4
2011-2012	62 185	3,1	7 343	3,7	69 528	3,2
2012-2013	63 320	1,8	7 759	5,7	71 079	2,2
2013-2014	65 904	4,1	8 435	8,7	74 339	4,6
2014-2015	66 959	1,6	8 141	(3,5)	75 100	1,0
2015-2016	67 186	0,3	7 955	(2,3)	75 141	0,1
2016-2017	69 384	3,3	7 535	(5,3)	76 919	2,4
2017-2018	72 416	4,4	7 160	(5,0)	79 576	3,5
2018-2019	76 385	5,5	6 664	(6,9)	83 049	4,4
2019-2020 ²	82 532	8,0	5 560	(16,6)	88 093	6,1
2020-2021 ²	86 191	4,4	5 859	5,4	92 050	4,5

¹ Les dépenses budgétaires excluent les entités consolidées. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Prévisions.

B.2

Évolution au Québec de certains indicateurs spécifiques¹

	Population en milliers ²	Taux de croissance du PIB ³	Taux d'inflation au Canada ⁴	Dépenses de programmes		
		en %	en %	en %	par habitant	
				du PIB	en \$	variation en %
2006-2007	7 632	3,7	2,0	16,8	6 431	4,1
2007-2008	7 693	5,3	2,2	16,9	6 738	4,8
2008-2009	7 762	2,7	2,3	17,5	7 119	5,7
2009-2010	7 843	0,1	0,3	18,5	7 431	4,4
2010-2011	7 929	4,3	1,8	18,3	7 604	2,3
2011-2012	8 005	5,1	2,9	18,0	7 768	2,2
2012-2013	8 061	2,7	1,5	17,8	7 855	1,1
2013-2014	8 111	3,0	0,9	18,0	8 125	3,4
2014-2015	8 150	3,0	2,0	17,8	8 216	1,1
2015-2016	8 175	2,9	1,1	17,3	8 218	0,0
2016-2017	8 226	3,0	1,4	17,4	8 435	2,6
2017-2018	8 299	5,0	1,6	17,3	8 726	3,5
2018-2019	8 388	4,8	2,3	17,4	9 106	4,4
2019-2020 ⁵	8 485	4,7	1,9	17,9	9 727	6,8
2020-2021 ⁵	8 542	4,1	2,0	18,0	10 090	3,7

¹ L'information concernant les données économiques provient de Statistique Canada et du ministère des Finances.

² Population au 1^{er} juillet de l'exercice financier considéré.

³ Le PIB est calculé sur une base nominale en prenant la moyenne annuelle pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'exercice financier considéré.

⁴ Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'exercice financier considéré.

⁵ Prévisions.

B.3

Dépenses par portefeuille¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2020-2021	Dépense probable 2019-2020	Dépenses réelles		
			2018-2019	2017-2018	2016-2017
Assemblée nationale	138	138	138	135	135
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	110	107	183	99	88
Affaires municipales et Habitation	2 315	2 581	1 982	1 931	1 779
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	996	972	942	885	846
Conseil du trésor et Administration gouvernementale ²	1 913	1 455	785	668	809
Conseil exécutif ²	527	493	445	408	396
Culture et Communications	861	766	738	768	680
Économie et Innovation	1 112	1 802	1 268	894	1 045
Éducation et Enseignement supérieur	22 196	21 207	19 359	17 986	17 064
Énergie et Ressources naturelles	145	141	197	100	67
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	281	212	183	283	159
Famille	2 904	2 877	2 576	2 518	2 519
Finances ²	190	114	265	227	111
Forêts, Faune et Parcs	564	546	583	609	486
Immigration, Francisation et Intégration ²	577	392	237	247	194
Justice	1 081	1 058	1 002	928	863
Relations internationales et Francophonie	118	114	119	124	117
Santé et Services sociaux	42 787	40 625	38 191	36 731	35 427
Sécurité publique	1 683	1 794	1 713	1 645	1 492
Tourisme	168	161	194	213	147
Transports	1 084	1 044	840	686	635
Travail, Emploi et Solidarité sociale	4 442	4 535	4 444	4 332	4 325
Pertes estimées sur investissement dans la CSeries	-	(603)	-	-	-
Dépenses de programmes	86 191	82 532	76 385	72 416	69 384
Service de la dette	5 859	5 560	6 664	7 160	7 535
Dépenses budgétaires	92 050	88 093	83 049	79 576	76 919

¹ Les dépenses par portefeuille sont présentées selon la structure budgétaire 2020-2021. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total. À noter que le reclassement des dépenses par portefeuille n'est pas définitif. Des discussions additionnelles pourraient faire varier la répartition de ces dépenses.

² Le budget de dépenses 2019-2020 de ce portefeuille contient une ou des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres portefeuilles et les dépenses qui y sont comptabilisées dans les exercices financiers antérieurs sont diminuées en raison de tels transferts.

Dépenses réelles									
2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007
130	126	122	119	115	113	114	115	114	107
88	123	130	151	74	70	70	134	70	131
1 751	1 848	1 742	1 783	1 825	1 754	1 740	1 657	1 609	1 669
867	922	1 047	1 068	1 059	1 056	1 098	704	722	692
827	747	912	531	589	806	543	533	502	701
383	396	397	389	367	350	340	325	314	263
659	641	644	629	655	631	636	625	607	579
598	726	734	646	852	759	865	942	668	492
16 606	16 621	16 475	15 809	15 569	15 194	14 651	14 318	13 397	12 633
70	74	63	93	121	100	112	120	120	112
149	150	164	163	163	169	169	167	152	146
2 543	2 583	2 514	2 424	2 405	2 240	2 047	1 944	1 826	1 714
125	96	99	84	109	87	280	218	84	79
441	456	479	540	562	637	621	516	567	391
174	181	188	182	191	196	190	180	152	144
869	835	841	812	779	717	697	690	674	720
99	96	104	115	116	118	123	127	113	100
34 300	33 790	32 645	31 143	29 991	28 806	27 502	25 655	24 081	22 473
1 380	1 407	1 383	1 368	1 331	1 209	1 195	1 171	1 096	1 018
122	124	135	129	142	140	144	136	144	143
658	662	708	713	744	745	737	703	619	604
4 347	4 355	4 377	4 429	4 425	4 397	4 404	4 277	4 200	4 171
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
67 186	66 959	65 904	63 320	62 185	60 295	58 278	55 258	51 833	49 081
7 955	8 141	8 435	7 759	7 343	7 081	6 241	6 639	7 160	7 185
75 141	75 100	74 339	71 079	69 528	67 376	64 519	61 897	58 993	56 266

